

Bulletin du

Conseil communal

Lausanne

N° 10/II

Séance du lundi 1^{er} juillet 2002, seconde partie

Présidence de M^{me} Marcelle Foretay-Amy (Les Verts), présidente

Sommaire

Ordre du jour (voir bulletin N° 10/I, page 3)

Ouverture de la séance 83

Motions :

1. Création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne (M. Grégoire Junod et consorts).
Développement photocopié 171
2. Etude du rétablissement d'un funiculaire place du Vallon–Signal de Sauvabelin (M. Pierre Payot et consorts). *Développement photocopié* 173
Discussion préalable 173
3. Moratoire sur tous les projets en lien avec le site de Malley et création d'une commission intercommunale (M^{me} Sylvie Favre). *Développement photocopié* 174

Préavis:

N° 2002/18	Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2001 (Administration générale et finances)	84
	<i>Rapport</i> de M. Maurice Calame, président de la Commission permanente des finances, rapporteur	115
	<i>Discussion générale</i>	116
	Administration générale	121
	Direction de la sécurité publique et des affaires sportives	123
	<i>Discussion</i>	124, 126
	Direction des finances	126
	Direction des travaux	129
	<i>Discussion</i>	130
	Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	131
	Direction de la sécurité sociale et de l'environnement	133
	<i>Discussion</i>	134
	Direction des services industriels	135
	<i>Discussion générale</i>	137
	Conclusion	137
N° 2002/28	Crédits supplémentaires pour 2002 (1 ^{re} série) (Administration générale et finances)	139
	<i>Rapport</i> de M. Jean-Christophe Bourquin, rapporteur	167
	A. Budget de fonctionnement	168
	Administration générale et finances	168
	Sécurité publique	168
	<i>Discussion</i>	168
	Culture, Sports, Patrimoine	169
	Travaux	169
	Enfance, Jeunesse et Education	169
	Sécurité sociale et Environnement	169
	Services industriels	169
	B. Autorisation d'achats	169
	Sécurité publique	169
	<i>Discussion</i>	170
	Sécurité sociale et Environnement	171
	C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif	171
	Sécurité sociale et Environnement	171

Séance

du lundi 1^{er} juillet 2002, seconde partie

Membres absents excusés: M. Jean-Christophe Bourquin, M^{me} Marie-Ange Brélaz-Buchs, M^{me} Fernande Heidegger, M^{me} Suzanne Hirschi, M. Michel Julier, M. Georges Arthur Meylan, M^{me} Graziella Schaller.

Membres absents non excusés: M. Marc-Olivier Buffat, M^{me} Françoise Crausaz, M^{me} Dominique Diserens, M. André Gebhardt, M. Pierre Gilliot.

Membres présents	88
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	<u>100</u>

A 20 h 30, en la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville:

La présidente: – Nous reprenons nos travaux. Point 2 de l'ordre du jour, préavis N° 2002/18: *Commune de Lausanne. Comptes de l'exercice 2001.*

COMMUNE DE LAUSANNE

Comptes de l'exercice 2001

Préavis N° 2002/18

Lausanne, le 18 avril 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Conformément à l'article 93, lettre *b*), de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et à l'article 100 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de 2001.

La matière dudit préavis est répartie dans les chapitres suivants :

- 1. Introduction**
- 2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2001**
 - 2.1 Compte de fonctionnement*
 - 2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif*
 - 2.3 Bilan général*
- 3. Conclusion**
- 4. Annexe (éléments statistiques)**

1. Introduction

Le bouclage des comptes 2001 laisse apparaître un résultat sensiblement meilleur que les prévisions budgétaires ne le suggéraient. L'excédent des charges de fonctionnement, qui atteignait 15,6 millions lors du vote initial du budget, a été aggravé ensuite à 33,6 millions par les crédits supplémentaires votés en cours d'exercice. Il est finalement, au bouclage, de 0,8 million, grâce essentiellement à d'excellentes rentrées fiscales au titre des impôts perçus sur les personnes morales. En résumé, si l'on fait abstraction des imputations internes, on constate une bonne maîtrise des charges, qui se traduit par une économie de 5,1 millions de francs ou 0,4%, et une amélioration des revenus de 27,6 millions de francs ou 2,4%.

Le montant des investissements (dépense nette) s'est élevé à 74,1 millions contre 114,9 millions au budget. Le compte de fonctionnement dégage un autofinancement de 77,7 millions, soit 104,8% des investissements. C'est donc un excédent d'autofinancement de 3,6 millions de francs qui apparaît pour l'exercice 2001, résultat jamais vu depuis 1987.

Compte administratif

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des comptes 2001:

COMPTES 2000		BUDGET 2001 (y c. crédits suppl.)		COMPTES 2001		ECARTS	
Fr.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
		COMPTÉ DE FONCTIONNEMENT		CHARGES		REVENUS	
1 305 208 740.51	1 341 327 500	Total des charges		1 317 368 737.98			-23 958 762.02
1 263 208 849.81	1 307 749 600	Total des revenus			1 316 501 596.17		8 751 996.17
41 999 890.70	33 577 900	Excédent de charges			867 141.81		-32 710 758.19
		COMPTÉ DES INVESTISSEMENTS		DEPENSES		RECETTES	
149 919 967.43	136 462 000	Total des dépenses		93 753 586.06			-42 708 413.94
13 628 408.70	21 524 000	Total des recettes			19 669 716.44		-1 854 283.56
136 291 558.73	114 938 000	Investissements nets			74 083 869.62		-40 854 130.38
		FINANCEMENT					
-136 291 558.73	-114 938 000	Investissements nets		74 083 869.62			-40 854 130.38
101 835 519.89	86 811 000	* Amortissements			77 690 789.68		-9 120 210.32
-22 855 515.05	-6 571 300	* Mouvement sur les provisions et fonds de réserve			845 645.25		7 416 945.25
-41 999 890.70	-33 577 900	* Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement		867 141.81			-32 710 758.19
-99 311 444.59	-68 276 200	Excédent d'autofinancement		3 585 423.50			71 861 623.50
36 980 114.14	46 661 800	* Autofinancement			77 669 293.12		31 007 493.12

2. Commentaire des comptes arrêtés au 31 décembre 2001

2.1 Compte de fonctionnement

	Charges	Revenus	Excédent des charges
Budget initial	1 321 692 700.00	1 306 136 800.00	15 555 900.00
Crédits supplémentaires	19 634 800.00	1 612 800.00	18 022 000.00
Budget final	1 341 327 500.00	1 307 749 600.00	33 577 900.00
Comptes 2001	1 317 368 737.98	1 316 501 596.17	867 141.81
Ecart	-23 958 762.02	8 751 996.17	-32 710 758.19
	-1.79%	0.67%	-97.42%

Le détail par nature du compte de fonctionnement de l'exercice 2001 s'établit comme il suit:

	Comptes 2001	Budget 2001 + crédits sup- plémentaires	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
3 CHARGES	1 317 368 737.98	1 341 327 500	-23 958 762.02	-1.79
30 Charges de personnel	403 124 451.87	403 902 400	-777 948.13	-0.19
31 Biens, services et marchandises	352 047 681.55	358 748 300	-6 700 618.45	-1.87
32 Intérêts passifs	85 434 321.90	87 117 000	-1 682 678.10	-1.93
33 Amortissements	89 613 611.23	94 942 900	-5 329 288.77	-5.61
35 Dédommagements à des collectivités publiques	153 896 922.18	141 422 200	12 474 722.18	8.82
36 Subventions accordées	65 213 660.44	68 895 500	-3 681 839.56	-5.34
38 Attributions aux réserves	6 106 961.68	5 545 500	561 461.68	10.12
39 Imputations internes	161 931 127.13	180 753 700	-18 822 572.87	-10.41
4 REVENUS	1 316 501 596.17	1 307 749 600	8 751 996.17	0.67
40 Impôts	494 529 089.95	467 370 000	27 159 089.95	5.81
41 Patentes, concessions	3 240 763.95	3 167 000	73 763.95	2.33
42 Revenus des biens	61 168 209.12	51 688 100	9 480 109.12	18.34
43 Taxes, ventes et prestations facturées	525 691 620.56	536 056 400	-10 364 779.44	-1.93
44 Part aux recettes sans affectation	4 993 340.35	3 613 000	1 380 340.35	38.20
45 Dédommagements de collectivités publiques	56 763 865.68	50 928 900	5 834 965.68	11.46
46 Subventions acquises	2 922 263.00	2 055 700	866 563.00	42.15
48 Prélèvements sur les réserves	5 261 316.43	12 116 800	-6 855 483.57	-56.58
49 Imputations internes	161 931 127.13	180 753 700	-18 822 572.87	-10.41
RESULTAT				
Excédent de charges	867 141.81	33 577 900.00	-32 710 758.19	-97.42

* * *

Relevons en préliminaire que la comptabilisation «au brut» des opérations **EtaCom** dans les comptes 2001, alors que le budget 2001 avait dû traiter celles-ci «au net» en l'absence de données détaillées disponibles à l'époque de son établissement, a provoqué un certain nombre de distorsions dans les comparaisons.

Bien que les comptes 2001 de l'opération EtaCom ne soient pas encore bouclés de manière définitive, on peut d'ores et déjà dire que les contributions versées au fonds de régulation, à savoir Fr. 72'011'520.–, soit Fr. 130.– par habitant, seront entièrement compensées par les économies de charges et les montants supplémentaires perçus à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, à la Sécurité publique et au Service des gérances.

* * *

Les écarts par rapport au budget, crédits supplémentaires compris, sont principalement les suivants :

CHARGES	– 24,0 mios
30 Charges de personnel	– 0,8 mio

Le détail par direction s'établit comme il suit:

	Comptes 2001	Budget 2001	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	403 124 451.87	403 902 400	-777 948.13	-0.2
Administration générale	35 940 628.24	37 039 900	-1 099 271.76	-3.0
Sécurité publique et affaires sportives	98 968 577.48	102 683 500	-3 714 922.52	-3.6
Finances	16 015 139.79	16 411 000	-395 860.21	-2.4
Travaux	64 165 506.88	66 923 500	-2 757 993.12	-4.1
Enfance, jeunesse et éducation	62 577 706.17	63 560 800	-983 093.83	-1.5
Sécurité sociale et environnement	61 772 398.84	63 890 300	-2 117 901.16	-3.3
Services industriels	63 684 494.47	65 393 400	-1 708 905.53	-2.6
Economies salariales	0.00	-12 000 000	12 000 000.00	-100.0

Dans ce secteur de charges, on relèvera au passage que les économies salariales anticipées au stade du budget, d'un montant de 12 millions, ont été légèrement dépassées, soit de 0,8 million.

31 *Biens, services et marchandises*

– 6,7 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2001	2001	fr.	%
	fr.	fr.		
Fournitures, mobilier, machines et matériel	15 589 473.67	17 239 900	-1 650 426.33	-9.6
Achat d'eau, d'énergie (sans les SI) et de combustibles	24 341 160.01	24 596 500	-255 339.99	-1.0
Marchandises	14 133 618.53	14 533 500	-399 881.47	-2.8
Frais d'entretien (immeubles, installations, mobilier)	33 516 532.78	36 393 900	-2 877 367.22	-7.9
Loyers, fermages et redevances d'utilisation	14 123 906.34	14 310 400	-186 493.66	-1.3
Honoraires et prestations de services	51 269 462.61	49 207 500	2 061 962.61	4.2
Autres dépenses en biens, services et marchandises	22 134 740.55	23 071 100	-936 359.45	-4.1
Sous-total	175 108 894.49	179 352 800	-4 243 905.51	-2.4
Achats d'énergie des SI	176 938 787.06	179 395 500	-2 456 712.94	-1.4
Total	352 047 681.55	358 748 300	-6 700 618.45	-1.9

C'est dans ce chapitre, où les charges sont proportionnellement les moins liées, que se réalisent habituellement les plus importantes économies. En 2001, on peut relever que les bonis sont restés globalement modestes; abstraction faite des achats d'énergie par les SI, ils se sont élevés à 5,6 millions de francs, dont:

(en mio de Fr.)

• Achats de fournitures scolaires (pris en charge par EtaCom)	1,4
• Entretien et nettoyage des bâtiments	0,4
• Entretien des installations du Service d'assainissement	0,7
• Entretien du mobilier, des machines et du matériel	0,5
• Entretien des installations techniques des SI	0,9
• Déplacements, débours, dédommagements	0,4
• Autres prestations de tiers	0,8
• Impôts, taxes et frais divers	0,5

L'introduction du nouveau système cantonal de financement des ambulances induit des charges supplémentaires au Groupe sanitaire (rubrique «Honoraires et prestations de services»). Le dépassement constaté, de 1,5 million de francs, correspond aux montants versés aux antennes de Bussigny et de Mézières, dépassement compensé aux revenus par la facturation des interventions desdites antennes, enregistrée au chapitre 43.

32 *Intérêts passifs*

– 1,7 mio

L'économie constatée sous ce poste résulte principalement d'une évolution des taux d'intérêts plus favorable que prévu. Cette situation a permis l'émission de deux emprunts de 100 millions de francs chacun (fin 2000 et mi-2001) à des taux plus bas que prévu et la trésorerie courante a pu bénéficier de taux à court terme avantageux. Par ailleurs, l'autofinancement enregistré pour l'exercice 2001 a été nettement meilleur que prévu.

33 *Amortissements*

– 5,3 mios

	Comptes 2001	Budget 2001	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	89 613 611.23	94 942 900	-5 329 288.77	-5.6
Remises, défalcatons et moins-values d'impôts	10 385 003.50	7 000 000	3 385 003.50	48.4
Autres pertes, défalcatons et moins-values	1 537 818.05	1 131 900	405 918.05	35.9
Amortissements du patrimoine administratif de la Bourse communale	45 111 898.53	45 259 900	-148 001.47	-0.3
Amortissements du patrimoine administratif des SI	32 578 891.15	41 551 100	-8 972 208.85	-21.6

L'Etat ayant poursuivi au cours de l'exercice 2001 son effort de «toiletage» des créances fiscales, il en résulte un montant des défalcatons et pertes d'impôts supérieur à la moyenne.

S'agissant des autres pertes, il convient de relever l'amortissement de la moins-value enregistrée sur les actions de SAir-Group (0,2 million) ainsi que l'accroissement des vacances de loyers au Service des gérances (0,3 million), suite à la prise en compte systématique de ces manques à gagner depuis l'introduction du programme de gestion immobilière (OFIGER).

Relevons enfin la nette diminution des amortissements aux Services industriels découlant notamment d'une prolongation de la durée d'amortissement de certains investissements ainsi que de la vente, par le Service de l'électricité, d'une partie de Banlieue-Ouest.

35 *Dédommagements à des collectivités publiques*

+ 12,5 mios

	Comptes 2001	Budget 2001	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	153 896 922.18	141 422 200	12 474 722.18	8.8
Compte de régulation EtaCom	72 011 520.00	0	72 011 520.00	
Participation à des entreprises de transports	35 350 502.20	38 000 000	-2 649 497.80	-7.0
Part aux mesures de protection civile s'étendant à l'ensemble du canton	742 663.94	798 000	-55 336.06	-6.9
Participation au déficit de l'Etat de Vaud	5 640 865.00	5 660 000	-19 135.00	-0.3
Frais de taxation et de perception facturés par l'Etat (impôts)	1 826 148.15	1 805 000	21 148.15	1.2
Participation aux charges de l'Etat pour l'enseignement	1 612 085.94	56 200 200	-54 588 114.06	-97.1
Participation à l'Organisme médico-social vaudois	3 854 060.00	3 943 500	-89 440.00	-2.3
Facture sociale	32 041 603.00	33 215 500	-1 173 897.00	-3.5
Autres dédommagements	817 474	1 800 000	-982 526.05	-54.6

C'est dans ce chapitre que l'on enregistre les mutations les plus importantes liées aux opérations EtaCom. En effet, y apparaissent les versements effectués par la Ville au compte de régulation (plus de 72 millions de francs), alors que notre participation aux charges de l'Etat pour l'enseignement ont pratiquement disparu, à l'exception des charges relatives à l'enseignement spécialisé. Le poste «Autres dédommagements» diminue fortement en raison notamment de la suppression de la prise en charge des frais du Tribunal de Prud'Hommes (- 0,2 million) ainsi que de la diminution des mesures actives du marché du travail, suite à la régression du chômage (- 0,2 million).

* * *

Il a paru intéressant de faire apparaître ci-après le détail de la « participation lausannoise aux entreprises de transports » :

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>	<u>Ecart</u>
	fr.	fr.	fr.
TOTAL	35 350 502.20	38 000 000.00	-2 649 497.80
<u>Trafic d'agglomération (TL - TSOL)</u>	31 938 740.90	34 497 000.00	-2 558 259.10
Acomptes sur déficit de l'année	30 465 000.00	29 802 000	663 000.00
Excédent des acomptes de 2000	-1 371 352.00	0	-1 371 352.00
Abonnements Bleu-blanc	2 808 342.15	4 645 000	-1 836 657.85
Indemnités zones foraines	36 750.75	50 000	-13 249.25
<u>Trafic régional</u>	3 411 761.30	3 503 000.00	-91 238.70
Prolongation LO N-E / 1 ^{ère} phase d'études	-29 483.90	0	-29 483.90
Prolongation LO N-E / 2 ^{ème} phase d'études	855 055.50	1 100 000	-244 944.50
CGN	323 609.60	173 500	150 109.60
LEB	217 893.35	163 000	54 893.35
Lignes CFF	1 693 226.45	1 724 000	-30 773.55
Lignes TL (60 à 66)	351 460.30	342 500	8 960.30

Quant à la facture sociale, elle s'établit comme il suit :

	<u>Comptes</u>	<u>Budget</u>	<u>Ecart</u>
	fr.	fr.	fr.
<u>Facture sociale</u>			
Total	32 041 603.00	33 215 500	-1 173 897.00
Enseignement spécialisé	2 542 477.00	2 559 000	-16 523.00
PC AVS/AI et LAVAmal	15 412 504.00	15 123 000	289 504.00
Prévoyance et aides sociales	10 051 018.00	11 820 400	-1 769 382.00
Protection de la jeunesse	2 487 164.00	2 654 200	-167 036.00
Hébergement médico-social	1 548 440.00	1 058 900	489 540.00

* * *

36 Subventions accordées

– 3,7 mios

	Comptes 2001	Budget 2001	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	65 213 660.44	68 895 500	-3 681 839.56	-5.3
Administration générale	27 859 259.61	27 998 500	-139 240.39	-0.5
Sécurité publique et affaires sportives	3 932 463.35	3 917 400	15 063.35	0.4
Enfance, jeunesse et éducation	16 719 420.28	20 069 500	-3 350 079.72	-16.7
Sécurité sociale et environnement	16 702 517.20	16 910 100	-207 582.80	-1.2

A la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, l'écart provient de la prise en charge par EtaCom du subventionnement du gymnase du soir ainsi que des activités professionnelles des écoles de musique.

38 Attributions aux réserves

+ 0,6 mio

	Comptes 2001	Budget 2001	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	6 106 961.68	5 545 500	561 461.68	10.1
Fonds de régularisation des loyers	17 449.00	1 000	16 449.00	–
Fonds de péréquation des PFO	3 623.28	32 100	-28 476.72	-88.7
Fonds des SI	6 085 889.40	5 512 400	573 489.40	10.4

Aux Services industriels, une attribution de quelque 1 million de francs au Fonds de péréquation du gaz (différence entre le prix de référence et le prix définitif de 2000) provoque un dépassement sous cette rubrique.

39 Imputations internes

– 18,8 mios

La facturation interne des intérêts aux Services industriels au taux de 6,5% au lieu des 8,5% budgétisés a entraîné une diminution du volume de ces opérations pour plus de 7 millions de francs.

Par ailleurs, aux Services industriels toujours, l'on enregistre dans le secteur «chauffage à distance» une diminution de la facturation interne liée à celle de la production des turbines de Pierre-de-Plan (– 8,6 millions).

REVENUS

+ 8,8 mios

40 Impôts

+ 27,2 mios

Le tableau ci-après indique le détail de ce poste pour les deux dernières années :

	Comptes 2001	Budget 2001	Comptes 2000
	fr.	fr.	fr.
Total	494 529 089.95	467 370 000	426 872 071.05
Produit de l'impôt :			
– sur le revenu	266 643 206.45	280 800 000	249 686 406.15
– sur la fortune	34 205 917.65	32 000 000	32 425 504.90
– perçu des étrangers	6 545 309.20	6 400 000	5 543 360.10
– à la source des artistes et administrateurs de société domiciliés à l'étranger	712 454.85	800 000	648 647.45
– sur le bénéfice	103 617 306.30	70 000 000	63 959 675.30
– sur le capital	13 878 590.75	11 500 000	15 833 782.80
– foncier	25 020 661.15	25 000 000	24 824 099.20
– complémentaire sur les immeubles	3 599 749.85	4 000 000	2 950 552.25
Droits de mutation sur les transferts imm.	6 490 130.90	9 000 000	7 002 867.10
Produit de l'impôt :			
– sur les successions et les donations	27 655 265.95	22 000 000	16 711 701.85
– sur les divertissements	5 907 076.90	5 600 000	7 027 323.95
– sur les chiens	253 420.00	270 000	258 150.00

Supérieures de 5,8% (+ 27 millions) aux prévisions établies et de 16% (+ 67 millions) aux résultats des comptes 2000, les recettes fiscales de l'année 2001 sont largement influencées par le résultat extraordinaire des personnes morales (+ 36 millions).

Le produit de l'impôt sur le **revenu** des personnes physiques, en augmentation de 6,7% (+ 16,9 millions) par rapport à l'année précédente, n'a toutefois pas atteint la prévision établie au moment de l'élaboration du budget. Fondé sur l'analyse de la conjoncture des années de calcul de l'impôt (1999 et 2000), années marquées par une nette reprise de la marche des affaires, le budget 2001 prévoyait une augmentation de 8% de l'impôt par rapport aux derniers résultats des comptes connus (1999). L'impôt à la source augmente quant à lui dans des proportions beaucoup plus importantes que l'ensemble de l'impôt sur le revenu, soit de 17,4% (+ 2,6 millions).

Les impôts sur le **bénéfice** et le **capital** des personnes morales enregistrent ensemble une augmentation exceptionnelle, tant par rapport aux résultats des comptes 2000 que par rapport à la prévision projetée pour 2001, soit plus de 44% ou 36 millions. Ces résultats sont le reflet d'une situation particulièrement favorable dans les domaines de la finance (banques et sociétés financières), des assurances, du service aux entreprises (conseil, personnel, notamment), ainsi que du commerce, grands distributeurs et luxe, principalement.

Malgré un nombre de bordereaux émis inférieur à celui de l'année précédente (519 en 2001 contre 661 en 2000), l'impôt sur les **successions** et les donations dépasse largement les comptes 2000 ainsi que les prévisions établies. Deux successions sont à l'origine de près de la moitié de l'impôt facturé en 2001.

La diminution du produit de l'impôt sur les **divertissements** est essentiellement liée à l'absence de grands spectacles au cours de l'année 2001 ; ils avaient été particulièrement nombreux l'année précédente. Par ailleurs, un changement d'organisation comptable avait gonflé artificiellement le résultat de l'année 2000.

Le produit de l'impôt sur les **chiens** demeure marqué par la diminution progressive du nombre de propriétaires de chiens inscrits au rôle de l'impôt (3298 en 2001 contre 3346 en 2000). Parallèlement, le nombre de propriétaires exonérés de l'impôt (632), principalement en leur qualité de bénéficiaires de prestations complémentaires de l'AVS/AI ou d'une aide sociale, est en augmentation.

42 *Revenus des biens*

+ 9,5 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2001	2001	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	
	61 168 209.12	51 688 100	9 480 109.12	18.3
Intérêts	3 886 944.82	3 872 100	14 844.82	0.4
Revenu des immeubles du patrimoine financier	25 799 609.90	24 595 000	1 204 609.90	4.9
Revenu des biens du patrimoine administratif	24 351 876.79	22 449 200	1 902 676.79	8.5
Plus-values, produits exceptionnels	7 129 777.61	771 800	6 357 977.61	–

Au patrimoine financier, le Service des gérances enregistre des loyers supplémentaires pour quelque 1,1 million de francs résultant en partie de la comptabilisation entièrement «au brut» des vacances de loyers.

Dans le secteur du patrimoine administratif, de nouvelles facturations de locaux (Palais de Justice de Montbenon principalement) procurent des recettes supplémentaires pour 1,4 million de francs, alors que la Direction des travaux a vu ses redevances d'affichage dépasser ses prévisions de quelque 0,7 million.

S'agissant des produits exceptionnels, relevons l'enregistrement sous cette rubrique d'un agio de 2,3% sur un emprunt de 100 millions de francs (+ 2,2 millions par rapport au budget) et la comptabilisation, au chauffage à distance, d'une ristourne EOS de 4,3 millions de francs sur l'achat de substitution de l'énergie.

43 *Taxes, ventes et prestations facturées*

– 10,4 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2001	2001	fr.	%
	fr.	fr.	fr.	%
Taxes, redevances et prestations de services	87 277 872.58	82 738 400	4 539 472.58	5.5
Ventes diverses (sans les ventes d'énergie des SI)	55 873 002.07	60 284 500	-4 411 497.93	-7.3
Frais facturés à des tiers, remboursements	10 049 123.60	8 925 700	1 123 423.60	12.6
Amendes	13 931 912.50	13 000 000	931 912.50	7.2
Autres contributions	12 750 269.61	13 431 800	-681 530.39	-5.1
Sous-total	179 882 180.36	178 380 400	1 501 780.36	0.8
Ventes d'énergie des SI	345 809 440.20	357 676 000	-11 866 559.80	-3.3
	525 691 620.56	536 056 400	-10 364 779.44	-1.9

L'essentiel de l'écart constaté dans ce chapitre provient de prévisions trop optimistes aux Services industriels, notamment en raison de conditions climatiques plus clémentes :

- ventes de gaz – 3,7 mios
- chauffage à distance – 1,1 mio
- ventes d'électricité – 7,0 mios

Par ailleurs, sous la rubrique «ventes diverses», ce sont celles du Service des eaux (– 5,4 millions de francs) qui expliquent l'écart enregistré, alors qu'au Service d'assainissement, la vente de l'énergie résultant de l'incinération a dépassé les prévisions de 0,7 million de francs.

Enfin, on peut mettre en exergue les améliorations suivantes :

- Au Groupe sanitaire, augmentation du nombre des interventions et facturation de celles effectuées par les antennes de Bussigny et Mézières (EtaCom) 2,0 mios
- Au Service du gaz, augmentation des taxes de raccordement et travaux facturés 0,8 mio
- Au Service de l'électricité, augmentation des nouveaux branchements et accroissement des ventes de compteurs 1,3 mio
- A la Sécurité sociale, rétrocessions de contributions 2000 et participation plus importante du SECO (Secrétariat d'Etat à l'économie) aux charges du personnel du bureau des programmes d'occupation 0,8 mio

44 *Part à des recettes sans affectation*

+ 1,4 mio

Il s'agit de la part communale à l'impôt cantonal calculé sur les gains immobiliers.

45 *Dédommagements de collectivités publiques*

+ 5,8 mios

	Comptes	Budget	Ecart (+/-)	
	2001	2001	fr.	%
	fr.	fr.		
	56 763 865.68	50 928 900	5 834 965.68	11.5
Participation des collectivités publiques aux charges du Service de secours et d'incendie (SSI)	10 703 671.80	11 865 000	-1 161 328.20	-9.8
Participation des collectivités publiques aux charges de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation	25 510 191.36	16 084 000	9 426 191.36	58.6
Participation cantonale aux charges du Centre social régional (CSR)	7 047 493.35	6 783 500	263 993.35	3.9
Participation des collectivités publiques aux charges de l'Office régional de placement (ORP)	7 983 553.22	9 103 000	-1 119 446.78	-12.3
Participation des communes aux charges de la station d'épuration (STEP)	3 128 369.60	3 973 000	-844 630.40	-21.3
Autres dédommagements	2 390 586.35	3 120 400.00	-729 813.65	-23.4

La convention signée avec l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) a abouti à une participation aux charges du Service de secours et d'incendie inférieure aux prévisions. En outre, les frais d'interventions refacturés dans le cadre du Centre de renfort ont été moins élevés que prévu.

A la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, l'application des mesures EtaCom a entraîné globalement un important accroissement des remboursements de charges pour :

- les infirmières scolaires
- les prestations psychopédagogiques scolaires (PPPS)
- les charges administratives scolaires
- les frais de matériel pédagogique
- les frais ACM, ACT, TM et EF
- les traitements des enseignants remplaçants.

Relevons, en outre, que les charges nettes d'exploitation de l'ORP ainsi que de la STEP ayant été inférieures aux prévisions, il en découle une moindre participation des collectivités publiques, respectivement de 1,1 et de 0,8 million de francs.

Enfin, l'écart figurant sous la rubrique «Autres dédommagements» provient du poste «Fonds de péréquation EtaCom», lequel était censé enregistrer, outre les encaissements relatifs audit Fonds, l'incidence nette des opérations EtaCom, ces dernières n'étant pas suffisamment connues dans le détail au moment de l'établissement du budget pour être prévues «au brut». En définitive, Lausanne enregistre pour l'exercice 2001 une recette nette de Fr. 1'470'772.- en provenance du Fonds de péréquation.

46 *Subventions acquises*

+ 0,9 mio

	Comptes 2001	Budget 2001	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	2 922 263.00	2 055 700	866 563.00	42.2
Subventions cantonales et fédérales pour les forêts	1 006 276.15	1 000 000	6 276.15	0.6
Subventions de l'ECA au Service de secours et incendie	448 888.25	530 000	-81 111.75	-15.3
Subventions cantonales pour les activités sociales et sanitaires	414 247.20	260 000	154 247.20	59.3
Autres subventions	1 052 851.40	265 700	787 151.40	296.3

Dans le secteur «activités sociales et sanitaires», l'amélioration des recettes résulte de la participation du Canton à l'acquisition du matériel d'injection jusqu'alors intégralement à charge de la Ville.

Quant au poste «Autres subventions», il enregistre en 2001 un solde de subvention 1995 de 0,7 million de francs pour les programmes d'occupation.

48 *Prélèvements sur les réserves*

- 6,9 mios

	Comptes 2001	Budget 2001	Ecart (+/-)	
	fr.	fr.	fr.	%
	5 261 316.43	12 116 800	-6 855 483.57	-56.6
Fonds de régularisation des loyers	536.00	0	536.00	
Fonds de péréquation de la STEP	2 241 388.00	2 901 100.00	-659 712.00	-22.7
Fonds des SI	3 019 392.43	9 215 700.00	-6 196 307.57	-67.2

Les déficits enregistrés dans le secteur évacuation et épuration des eaux usées ayant été inférieurs aux prévisions, le Fonds de péréquation a pu être sollicité dans une moindre mesure que prévu.

Aux Services industriels, le prélèvement du solde du Fonds pour l'agrandissement de la station de pompage de Lutry (fonds épuisé) a été de 5,9 millions inférieur aux prévisions.

2.2 Compte des investissements du patrimoine administratif

Ce compte se présente comme suit :

INVESTISSEMENTS NETS	DEPENSES	RECETTES
Immeubles et ouvrages d'intérêt public, subventions d'investissements	90 383 851.90	
Véhicules, machines, matériel, logiciels et matériels informatiques	8 668 698.71	
Marchandises et approvisionnements (diminution du stock)		602 907.21
Prêts et participations permanentes	117 926.65	
Autres dépenses à amortir (comptes d'attente)		4 813 983.99
Subventions et recettes pour investissements		19 603 041.44
Recettes sur les véhicules, machines et matériel		66 675.00
Investissements nets		74 083 869.62
	99 170 477.26	99 170 477.26
FINANCEMENT		
Investissements nets	74 083 869.62	
Amortissement du patrimoine administratif		77 690 789.68
Reprise de l'excédent de charges du compte de fonctionnement	867 141.81	
Augmentation des provisions et fonds de renouvellement		845 645.25
Excédent d'autofinancement	3 585 423.50	
	78 536 434.93	78 536 434.93

Les dépenses nettes d'investissements 2001 sont inférieures de quelque 35% par rapport au budget, écart dont l'importance inhabituelle est due principalement au gel du crédit relatif à la rénovation de l'usine d'incinération des ordures ménagères du Vallon, suite au déblocage du projet TRIDEL. La diminution est encore plus grande (- 45%) en regard des chiffres 2000, en raison du paiement cette année-là de la participation de 33 millions de francs au capital de la Fondation de Beaulieu.

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement s'est, quant à lui, amélioré en s'élevant à 77,7 millions de francs. Il en résulte un degré d'autofinancement des investissements nets exceptionnel de 104,8%, taux sans comparaison avec celui de 27,1% enregistré l'année dernière.

Voici à titre indicatif les principales dépenses effectuées au cours de l'exercice 2001:

	Dépenses 2001	Tranche annuelle budgétisée
	<i>(en mios de francs)</i>	
<u>Sécurité publique et Affaires sportives</u>		
Réaménagement du complexe sportif du stade de Vidy	1,5	0,2
Réaffectation et valorisation du centre d'instruction de la PCi de la Rama	1,7	0,8
Système d'exploitation des transports – 2 ^e étape	2,3	1,8
<u>Finances</u>		
Réhabilitation du bâtiment rue des Terreaux 33	2,5	0,0
<u>Travaux</u>		
Réaménagement et réfection des quais d'Ouchy et création d'un tronçon de la «Serpentine»	4,5	3,0
Reconstruction de l'avenue de France	1,6	1,6
Traitement des résidus de vidange des séparateurs de graisse végétale à la STEP	1,9	1,5
<u>Enfance, jeunesse et éducation</u>		
Assainissement des bâtiments scolaires	2,3	2,0
Construction d'un complexe scolaire à Bois-Gentil	6,6	6,0
Extension et transformation du collège d'Entre-Bois	3,8	10,0
<u>Services industriels</u>		
Remplacements et extensions ordinaires	12,7	12,0
Construction d'une chaufferie à Malley	3,2	3,2
Assainissement du réseau d'eau, de stations de pompage et d'équipements de réservoirs	3,5	2,8
Remplacement des moyens de production d'eau à Lutry	9,8	6,5
Extension finale du télé-réseau	2,5	1,3

2.3 **Bilan général**

Après les mesures prises au Service de l'électricité dans la perspective de la libéralisation des marchés, la Municipalité a décidé de poursuivre cette démarche avec les Services du gaz et des eaux. Les fortes réactivations résultant d'un rééchélonnement de l'amortissement des installations techniques sur 30 ans ont été utilisées pour effectuer des amortissements extraordinaires dans certains secteurs et pour constituer diverses provisions, conformément au tableau ci-après.

	ACTIVATIONS	UTILISATIONS
Réactivations au Service du gaz	46 224 767.58	
Réactivations au Service des eaux	67 370 210.14	
Amortissements extraordinaires aux Services industriels		15 962 714.22
Amortissements extraordinaires à la Gestion du stationnement		9 353 592.00
Amortissements extraordinaires aux Abattoirs		3 106 369.62
Attribution à la provision pour insuffisance d'amortissement		43 172 301.88
Attribution à la provision pour risque de pertes sur titres		12 000 000.00
Attribution à la provision pour débiteurs douteux		30 000 000.00
	113 594 977.72	113 594 977.72

Après les opérations ci-dessus, le bilan se présente comme il suit:

BILAN GÉNÉRAL

	2001	2000
1 ACTIF	2 263 086 587.97	2 190 771 471.11
Patrimoine financier	665 141 013.95	622 282 617.75
10 Disponibilités	14 167 519.59	5 047 136.11
100 Caisse	408 600.15	349 096.60
101 Chèques postaux	13 061 017.39	4 436 972.06
102 Banques	697 902.05	261 067.45
11 Avoirs	334 821 283.98	316 395 872.75
112 Impôts à encaisser	231 785 232.66	212 427 304.13
115 Débiteurs	103 036 051.32	103 968 568.62
12 Placements	294 411 215.70	280 697 645.15
120 Titres	638 954.50	617 704.50
122 Prêts	21 252.10	39 899.15
123 Immeubles	293 751 009.10	280 040 041.50
13 Actifs transitoires	21 740 994.68	20 141 963.74
Patrimoine administratif	856 539 540.89	830 146 460.95
14 Investissements	770 670 420.97	721 282 173.72
140 Terrains	2 493 072.95	3 503 468.95
141 Ouvrages de génie civil	548 875 917.91	464 582 734.84
143 Bâtiments	191 998 140.94	188 571 011.61
145 Forêts	13 005 499.00	13 005 499.00
146 Véhicules, machines et matériel	20 600 139.82	17 048 249.08
147 Marchandises et approvisionnements	10 780 465.05	11 383 372.26
149 Autres biens	26 089 487.18	23 187 837.98
Provision pour insuffisance d'amortissement	-43 172 301.88	
15 Prêts et participations permanentes	67 253 076.46	82 499 082.91
Prêts et participations permanentes	79 253 076.46	
Provision pour risques de pertes sur titres	-12 000 000.00	
16 Subventions d'investissements	4 602 788.70	5 748 245.45
17 Autres dépenses à amortir	14 013 254.76	20 616 958.87
18 AVANCE A FINANCEMENT DE LA GESTION DU STATIONNEMENT	20 807 242.58	18 610 743.67
19 DECOUVERT	720 598 790.55	719 731 648.74
COMPTES D'ORDRE		
Impôt sur les réserves de crise (compte bloqué à la BCV)	10 645.80	10 645.80
Contrepartie des cautionnements et des garanties	177 491 794.77	175 555 069.77
Contrepartie de la garantie des rentes et des avoirs de vieillesse LPP en faveur de la CPCL	441 934 164.50	407 390 268.75

	2001	2000
2 PASSIF	2 263 086 587.97	2 190 771 471.11
Engagements	2 184 020 237.48	2 114 747 264.78
20 Engagements courants	100 390 587.74	115 625 255.46
200 Créanciers	88 205 301.67	102 557 377.68
206 Comptes courants créanciers	3 489 011.62	2 647 283.67
209 Autres engagements courants	8 696 274.45	10 420 594.11
21 Dettes à court terme	120 000 000.00	48 132 823.54
210 Banques	120 000 000.00	48 132 823.54
22 Dettes à moyen et à long termes	1 832 000 000.00	1 856 000 000.00
221 Emprunts à moyen et à long termes	1 164 000 000.00	1 288 000 000.00
223 Emprunts par obligations	668 000 000.00	568 000 000.00
23 Engagements envers des entités particulières	21 700 191.30	19 473 673.04
232 Fondations	2 591 507.27	2 544 597.93
233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique	19 108 684.03	16 929 075.11
24 Provisions	36 814 274.26	6 983 731.11
240 Provision pour risques de pertes sur débiteurs	36 000 000.00	6 000 000.00
241 Provision pour risques non assurés	814 274.26	983 731.11
25 Passifs transitoires	73 115 184.18	68 531 781.63
28 PROVISIONS ET FONDS DE RENOUVELLEMENT	58 259 107.91	57 413 462.66
283 CONTREPARTIE AVANCE A FINANCEMENT DE LA GESTION DU STATIONNEMENT	20 807 242.58	18 610 743.67
COMPTES D'ORDRE		
Contribuables assujettis à l'impôt sur les réserves de crise	10 645.80	10 645.80
Cautionnements et garanties	177 491 794.77	175 555 069.77
Garantie des rentes et des avoirs de vieillesse LPP en faveur de la CPCL	441 934 164.50	407 390 268.75

Voici quelques renseignements quant au contenu des rubriques les moins explicites ou nécessitant une information complémentaire :

ACTIF

112 Impôts à encaisser **Fr. 231 785 232.66**

Ce montant correspond au solde figurant dans le décompte émanant de l'Administration cantonale des impôts, laquelle est responsable de la perception des impôts communaux. Il comporte, d'une part, les arriérés d'impôts dus par les contribuables pour les années antérieures à 2001 et, d'autre part, les montants d'impôts facturés par l'Etat pour 2001 mais non encore encaissés au 31 décembre 2001.

115 Débiteurs **Fr. 103 036 051.32**

Il s'agit de l'ensemble des factures de ventes d'énergie, de loyers et de prestations diverses qui restaient à encaisser par la Commune au 31 décembre 2001.

120 Titres **Fr. 638 954.50**

Le portefeuille des titres du patrimoine financier est composé essentiellement de 2735 actions de la SI «La Vidynette SA», 425 actions de la SI «Le Geai» et de 861 actions de la Banque Cantonale Vaudoise, de Fr. 125.– de nominal.

123 Immeubles **Fr. 293 751 009.10**

Voici les éléments constitutifs de ces biens du patrimoine financier (en millions de francs) :

Terrains disponibles	75,6
Domaines agricoles	3,7
Vignobles	5,6
Bâtiments locatifs	174,9
Constructions en cours	3,2
Terrains grevés de droits de superficie à titre onéreux	30,7

L'augmentation de ce poste par rapport à 2000 résulte, d'une part, des travaux à plus-values effectués principalement sur l'immeuble Port 5-7 (1,5 million) ainsi qu'au travers du crédit cadre octroyé en 1998 pour l'entretien et la rénovation de divers bâtiments du patrimoine financier (3,1 millions), d'autre part, par des acquisitions pour 9,2 millions de francs, dont les immeubles rue du Lac 2-10, chemin du Viaduc 12 à Prilly (reprise du bâtiment de l'Union lausannoise de badminton), chemin de Bonne-Espérance 36, rue du Rôtillon, avenue des Oiseaux 6-8, chemin du Levant 163, ainsi que la reprise des refuges de la Coopérative de l'USL.

13 Actifs transitoires **Fr. 21 740 994.68**

Sont compris dans cette position les abonnements de journaux, les primes d'assurances et autres frais payés d'avance, de même que certaines prestations à facturer.

Patrimoine administratif **Fr. 856 539 540.89**

L'évolution de ce chapitre se présente comme suit (en milliers de francs):

Solde au 1 ^{er} janvier 2001	830 147
Investissements bruts	93 754
	923 901
dont à déduire:	
– Recettes d'investissements	19 670
– Amortissements	77 691
	97 361
	826 540
Réactivations	113 595
Amortissements extraordinaires	– 28 423
Attribution à la provision pour risques de pertes sur titres	– 12 000
Attribution à la provision pour insuffisances d'amortissement	– 43 172
	856 540

Ce montant est notamment composé des éléments suivants:

- **14 Investissements du patrimoine administratif** **Fr. 770 670 420.97**

Les terrains, les bâtiments, les installations techniques et les autres biens affectés à des tâches d'intérêt public sont enregistrés dans ce chapitre, notamment ceux des Services industriels. En application du Règlement cantonal sur la comptabilité des communes, ces biens doivent obligatoirement être amortis.

La forte augmentation constatée sous ce poste du bilan provient principalement des réactivations évoquées ci-avant.

- **15 Prêts et participations permanentes** **Fr. 67 253 076.46**

Au fil des ans, la Ville a participé au capital social de sociétés coopératives ou anonymes, fourni le capital de dotation à plusieurs fondations ou octroyé des prêts à des institutions accomplissant des tâches d'intérêt public. Par définition ces actifs ne peuvent pas être aliénés.

On y retrouve notamment les participations des Services industriels (EOS, Boisy TV SA, Gaznat, principalement) ainsi que celles consenties dans les domaines du logement à caractère social, des transports collectifs, de la culture, des activités sociales et de l'économie.

La création d'une provision pour risques de pertes sur titres (SI) est à l'origine de la nette diminution de ce poste.

- **16 Subventions d'investissements** **Fr. 4 602 788.70**

Ces subventions ont été allouées principalement pour les constructions ou les rénovations des églises, des abris de protection civile et des équipements gériatriques.

- **17 Autres dépenses à amortir** **Fr. 14 013 254.76**

Jusqu'au moment de leur transfert sous le chapitre 14 «Investissements» ou de leur amortissement, les comptes d'attente et crédits d'étude sont rangés sous ce titre.

- **18 Avance à financement de la gestion du stationnement** **Fr. 20 807 242.58**

Cette rubrique mémorise les résultats d'exploitation du centre de charges 2601 «Gestion du stationnement», avec contrepartie au passif sous chiffre 283. L'augmentation de ce poste correspond donc à l'excédent de charges enregistré en 2001.

- 19 Découvert** **Fr. 720 598 790.55**

L'évolution de ce chapitre se présente comme il suit (en milliers de francs):

Etat au 1 ^{er} janvier 2001	719 732
Excédent de charges du compte de fonctionnement de 2001	867
Etat au 31 décembre 2001	720 599

PASSIF

21 Dettes à court terme **Fr. 120 000 000.00**

Le niveau de la dette flottante a été sensiblement plus élevé à fin 2001 dans l'attente d'une consolidation à long terme qui est intervenue au début du mois de janvier 2002.

22 Dettes à moyen et à long termes **Fr. 1 832 000 000.00**

Au cours de l'exercice 2001, les opérations suivantes ont été réalisées:

	Montant	Intérêt nominal %	Durée
Emprunt effectué			
Emprunt public	100 000 000	4.000	2001 - 2010
	100 000 000		
Remboursements			
Assurance	20 000 000	7.375	1991 - 2001
Caisse de pensions	1 000 000	7.375	1991 - 2001
Caisse de pensions	2 000 000	7.375	1991 - 2001
Caisse de pensions	2 000 000	7.375	1991 - 2001
Assurance	5 000 000	7.375	1991 - 2001
Caisse de pensions	3 000 000	7.250	1991 - 2001
Assurance	3 000 000	7.250	1991 - 2001
Assurance	10 000 000	7.375	1991 - 2001
Assurance	5 000 000	4.125	1996 - 2001
Banque	10 000 000	2.000	1999 - 2001
Caisse de pensions	5 000 000	5.000	1994 - 2001
Assurance	3 000 000	6.500	1991 - 2001
Caisse de pensions	10 000 000	5.000	1995 - 2001
Assurance	15 000 000	6.625	1991 - 2001
Assurance	10 000 000	6.750	1991 - 2001
Assurance	10 000 000	4.625	1993 - 2001
Assurance	5 000 000	7.000	1991 - 2001
Assurance	5 000 000	7.000	1991 - 2001
	124 000 000		
Diminution des emprunts consolidés	24 000 000		

232 Fondations **Fr. 2 591 507.27**

233 Fonds spéciaux sans personnalité juridique **Fr. 19 108 684.03**

Les disponibilités de cinq fondations et de plusieurs fonds spéciaux sont placées auprès de la Ville, laquelle leur sert un intérêt. Le détail de ces fondations et fonds spéciaux figure à la fin de la brochure annuelle des comptes.

24 Provisions **Fr. 36 814 274.26**

La forte augmentation enregistrée sous cette rubrique provient de la dotation de 30 millions de francs à la provision pour risques de pertes sur débiteurs, suite aux réactivations opérées aux Services industriels.

25 Passifs transitoires **Fr. 73 115 184.18**

Pour l'essentiel, cette rubrique est constituée des intérêts courus au 31 décembre sur les emprunts dont l'échéance ne coïncide pas avec l'année civile. Par ailleurs, figurent sous ce poste des charges concernant des factures à recevoir pour l'exercice 2001.

28 Fonds de renouvellement et réserves **Fr. 58 259 107.91**

L'évolution de ce poste s'explique comme il suit (en milliers de francs):

Solde au 1 ^{er} janvier 2001		57 413	
Attribution:			
– au fonds de régularisation des loyers		17	
– au fonds de péréquation des PFO		4	
– aux réserves des SI		<u>6 086</u>	6 107
Prélèvements:			
– sur le fonds de régularisation des loyers		– 1	
– sur le fonds de péréquation de la STEP		– 2 241	
– sur les réserves des SI		<u>– 3'019</u>	– 5 261
Solde au 31 décembre 2001			<u>58 259</u>

Le poste se compose de la manière suivante:

	2001	2000	
	<i>(en milliers de francs)</i>		
● Fonds spécial pour risques de tournées du Théâtre de Vidy-Lausanne E.T.E.	200	200	
● Fonds régularisation des loyers	49	32	
● Fonds de péréquation des PFO	1 049	1 045	
● Fonds de péréquation de la STEP	5 429	7 670	
● Fonds spécial de réserve des SI	20 655	18 505	
● Fonds de renouvellement du Service du gaz et du chauffage à distance	2 070	1 879	
● Fonds de péréquation du Service du gaz	7 263	5 921	
● Fonds de péréquation du Chauffage à distance	1 058	1 010	
● Fonds de renouvellement du Service des eaux	7 959	7 501	
● Fonds de réserve pour l'agrandissement de la station de pompage de Lutry	0	1 385	
● Fonds de renouvellement du Service de l'électricité	1 453	1 191	
● Fonds de péréquation du Service de l'électricité	<u>11'074</u>	<u>11 074</u>	
Total	<u>58'259</u>	<u>57 413</u>	

5. Conclusion

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2002/18 de la Municipalité, du 18 avril 2002 ;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'approuver les comptes de 2001 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2002/18, du 18 avril 2002.

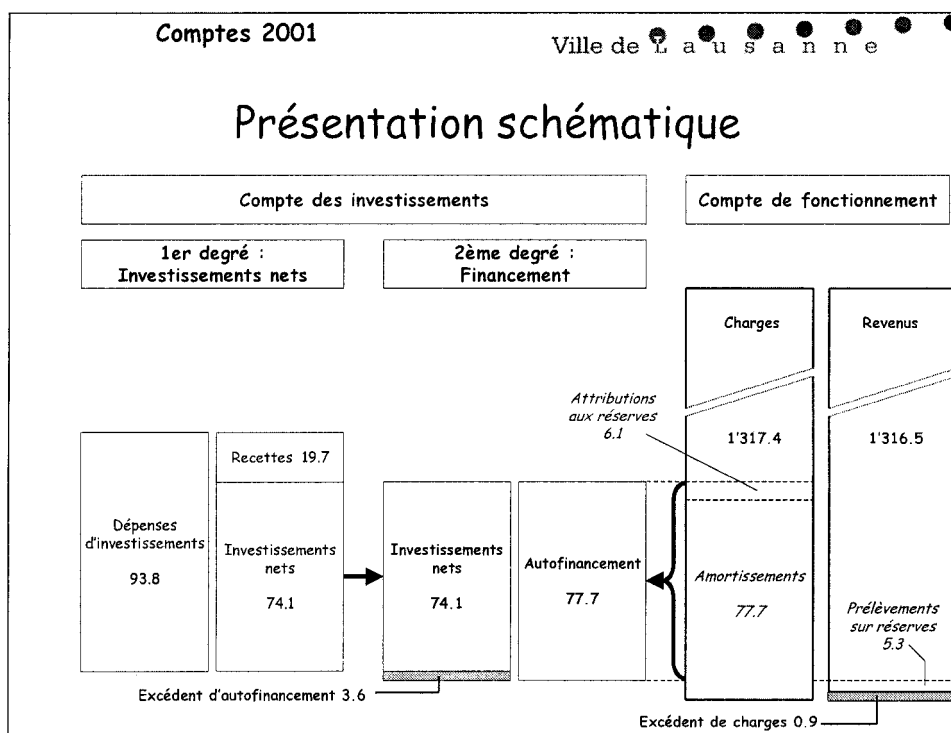
Au nom de la Municipalité :

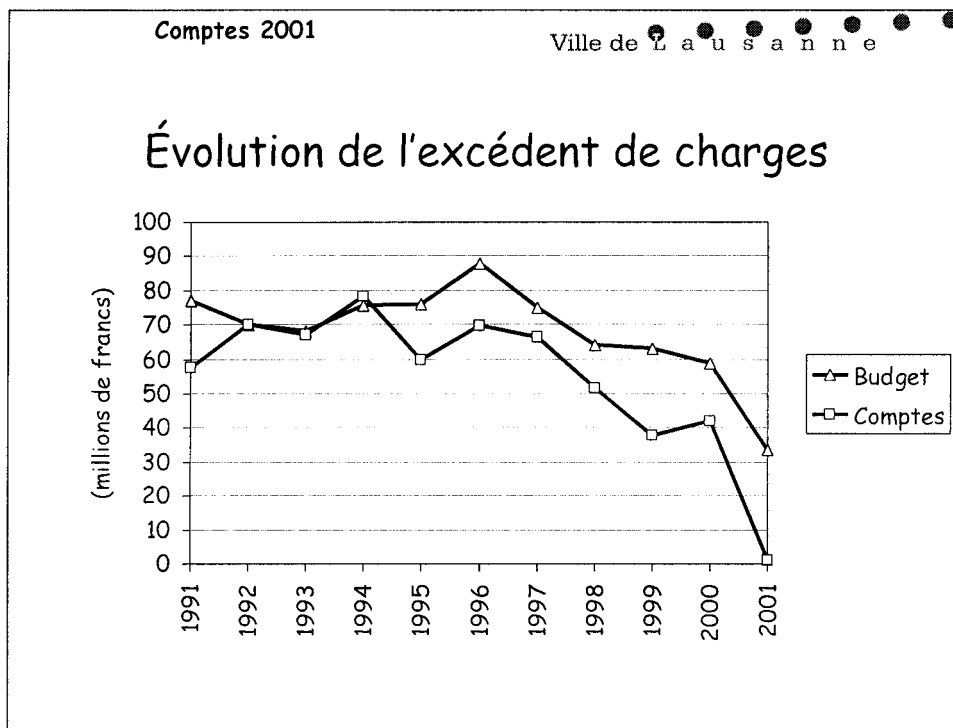
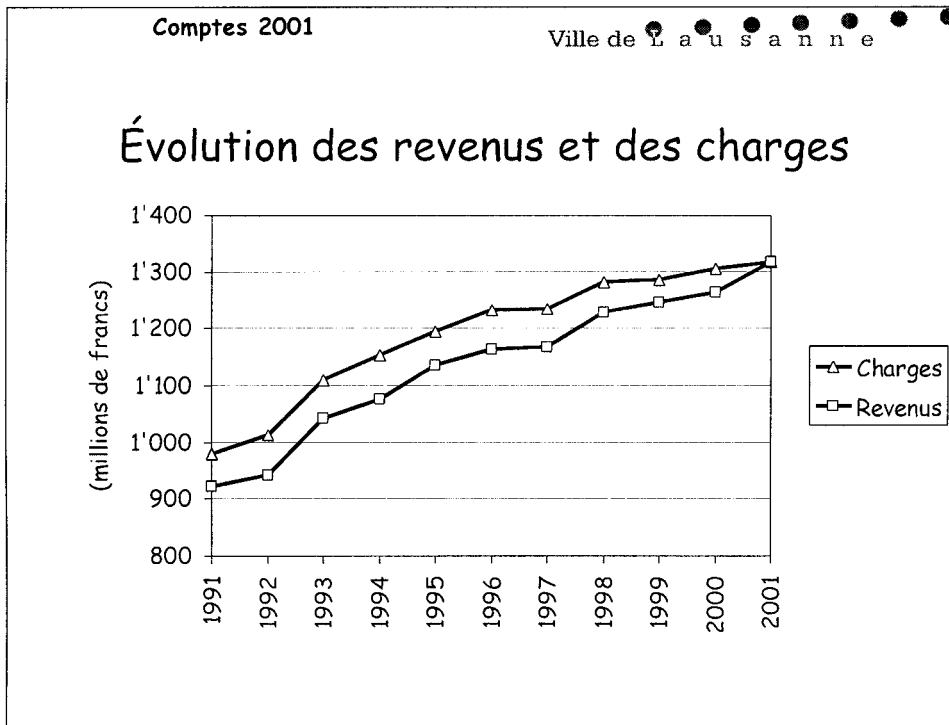
Le syndic :
Daniel Brélaz

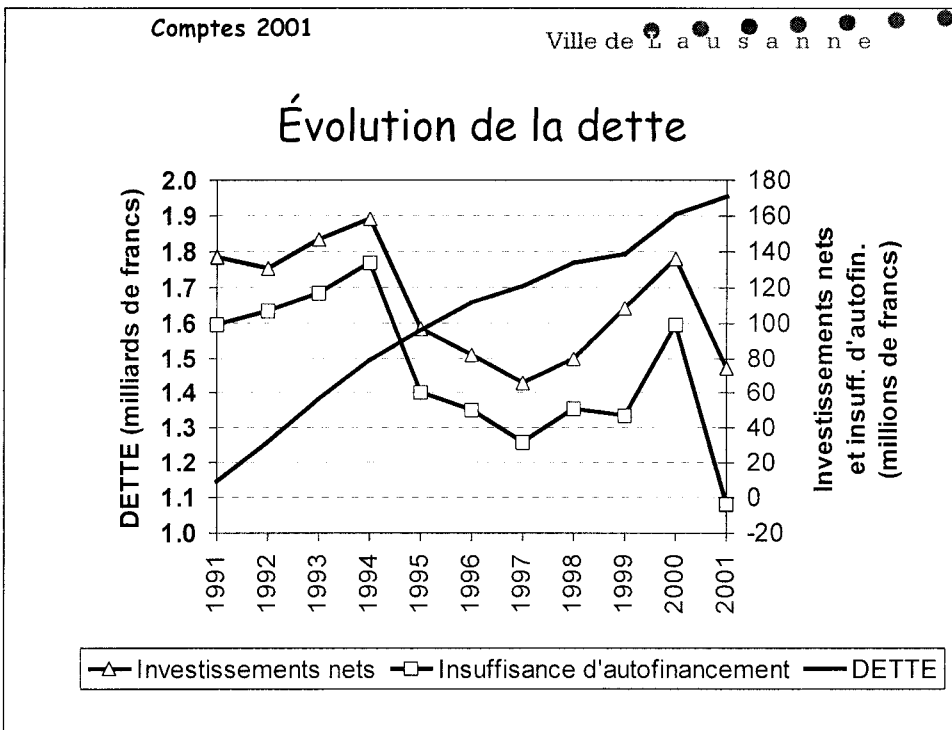
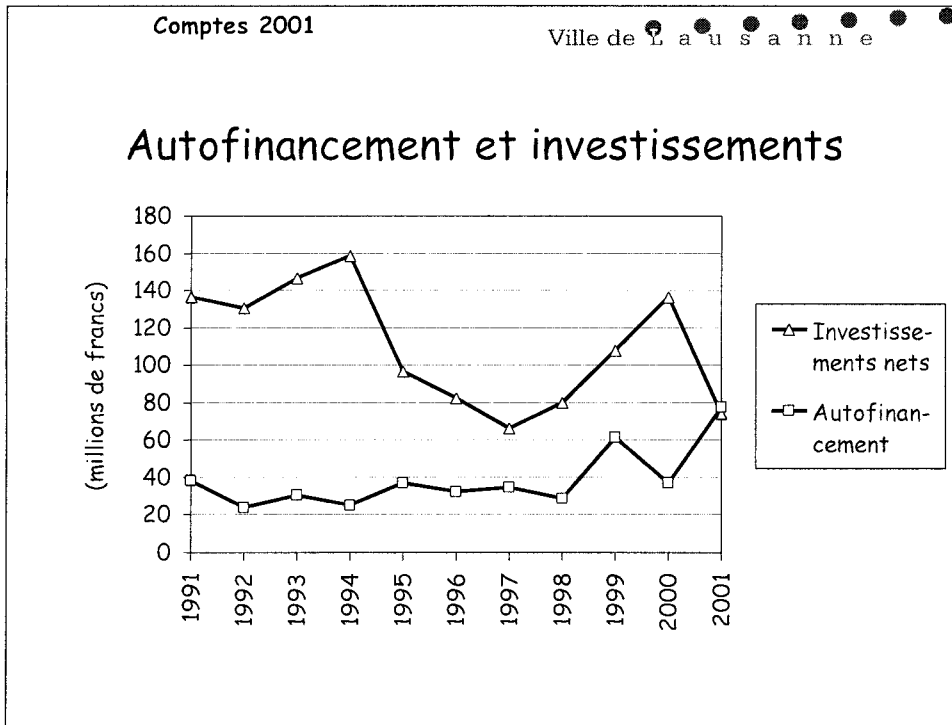
Le secrétaire :
François Pasche

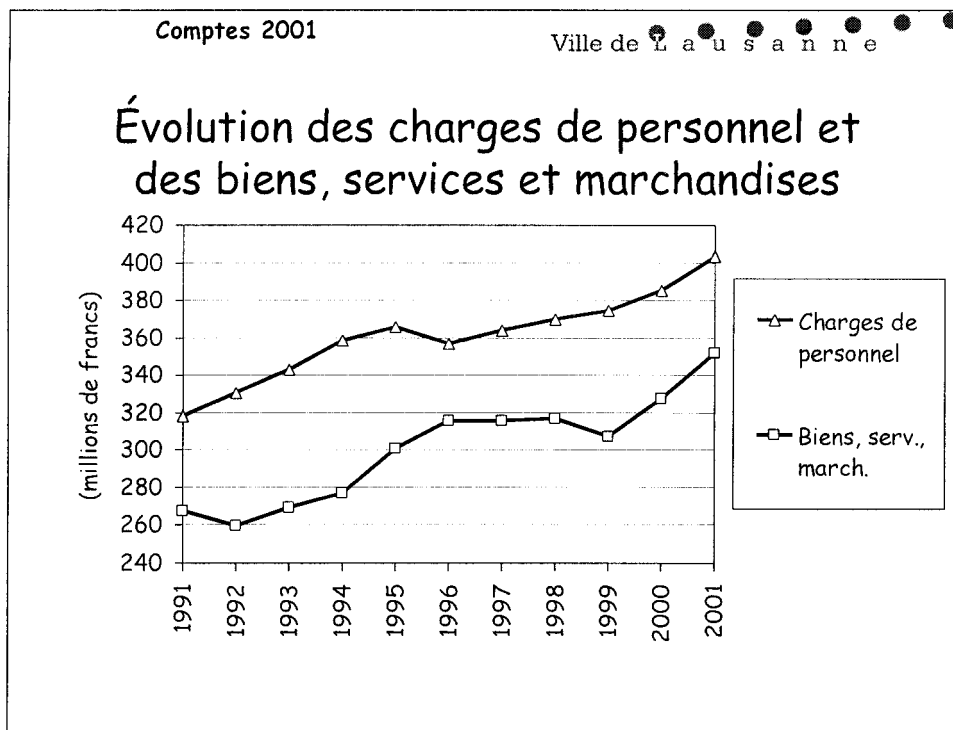
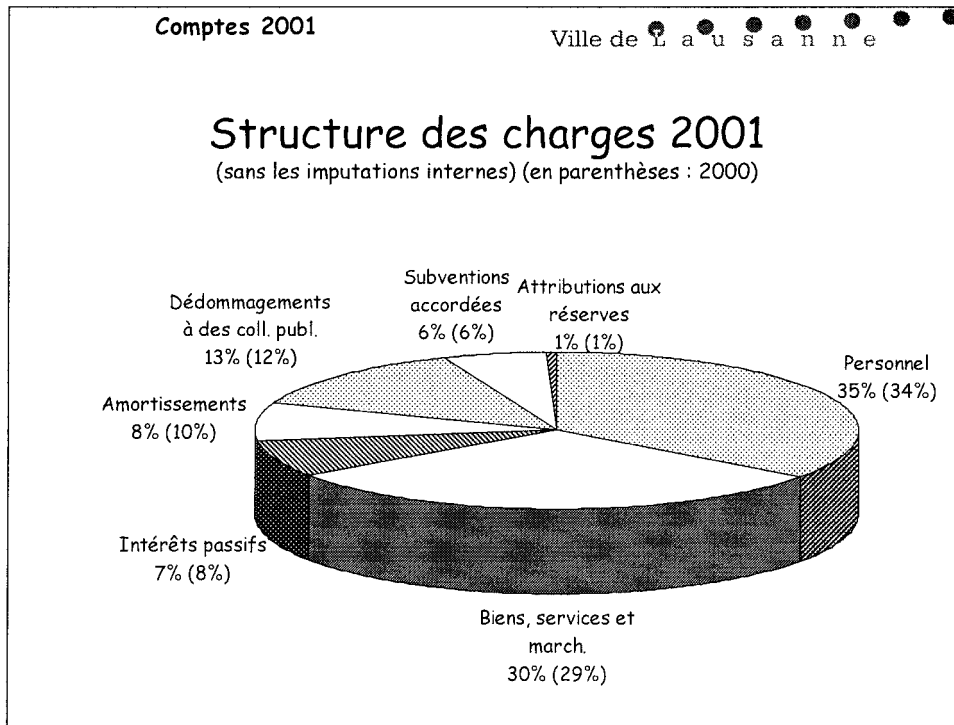
Table des matières

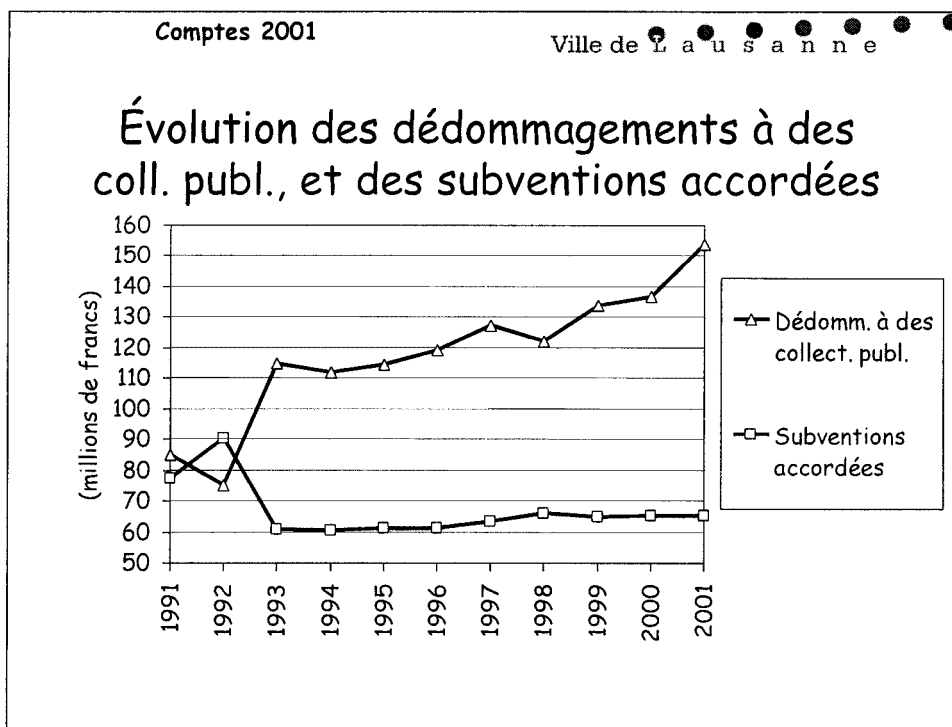
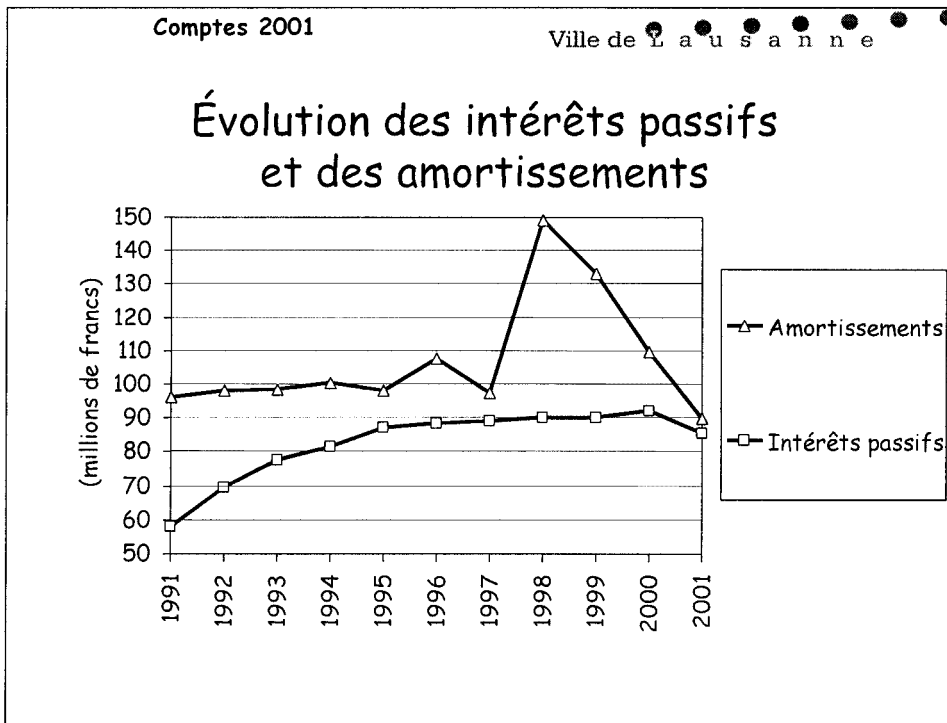
- Présentation schématique
- Evolution des revenus et des charges
- Evolution de l'excédent de charges
- Autofinancement et investissements
- Evolution de la dette
- Structure des charges
- Evolution des charges de personnel et des biens, services et marchandises
- Evolution des intérêts passifs et des amortissements
- Evolution des dédommagements à des collectivités publiques et des subventions accordées
- Structure des revenus
- Structure des taxes, ventes et prestations facturées
- Evolution des principales sources de revenus
- Structure des impôts
- Evolution des impôts sur les personnes physiques
- Evolution des autres impôts
- Evolution des autres revenus
- Part relative du coût net des différentes tâches

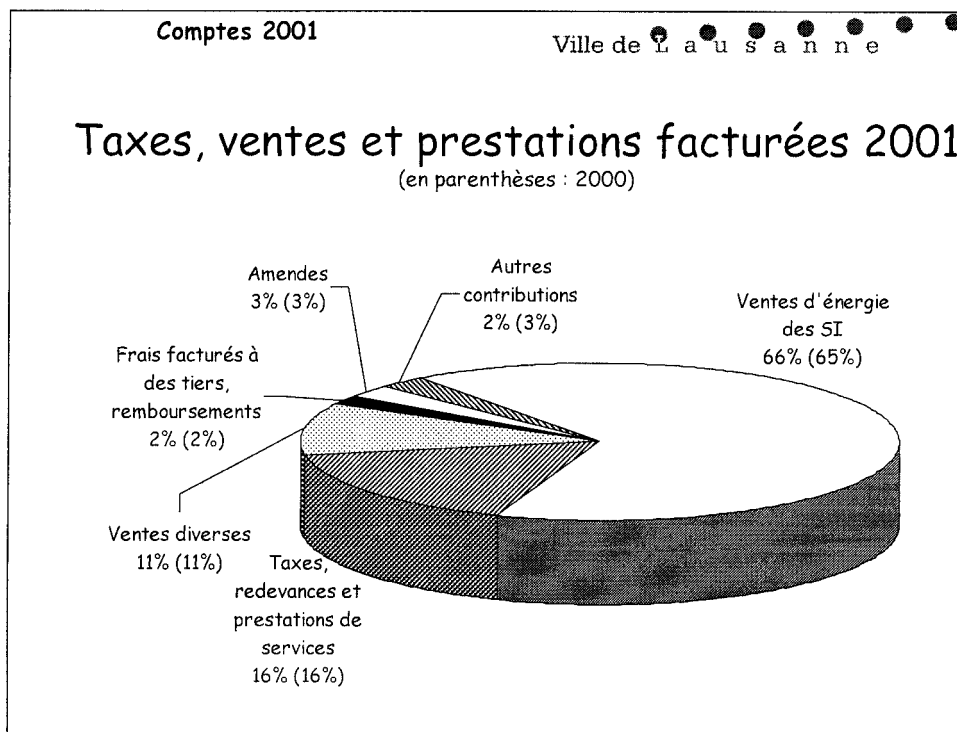
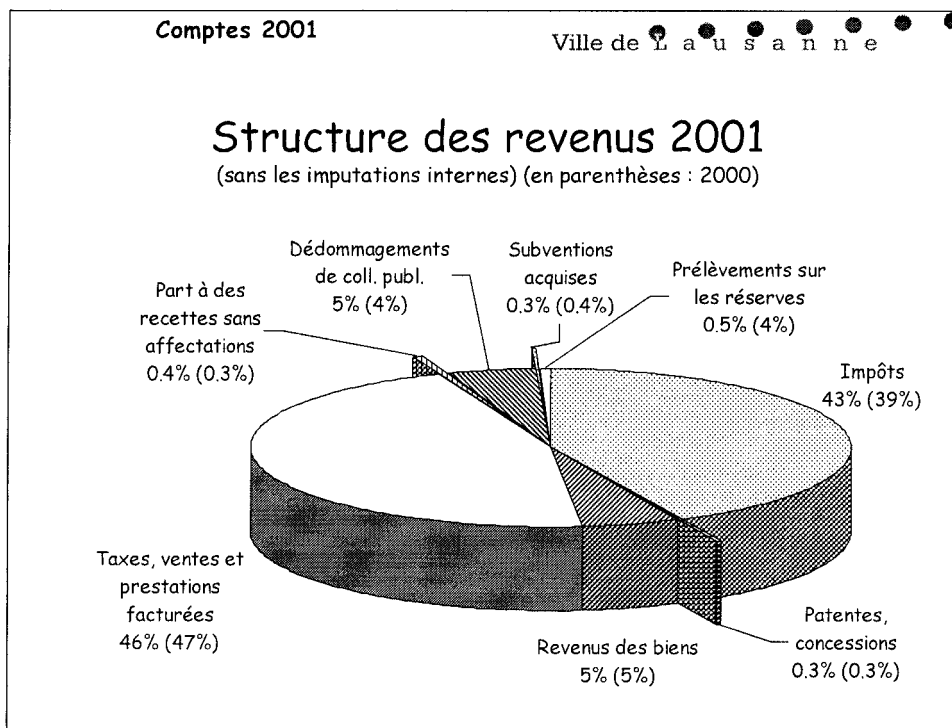


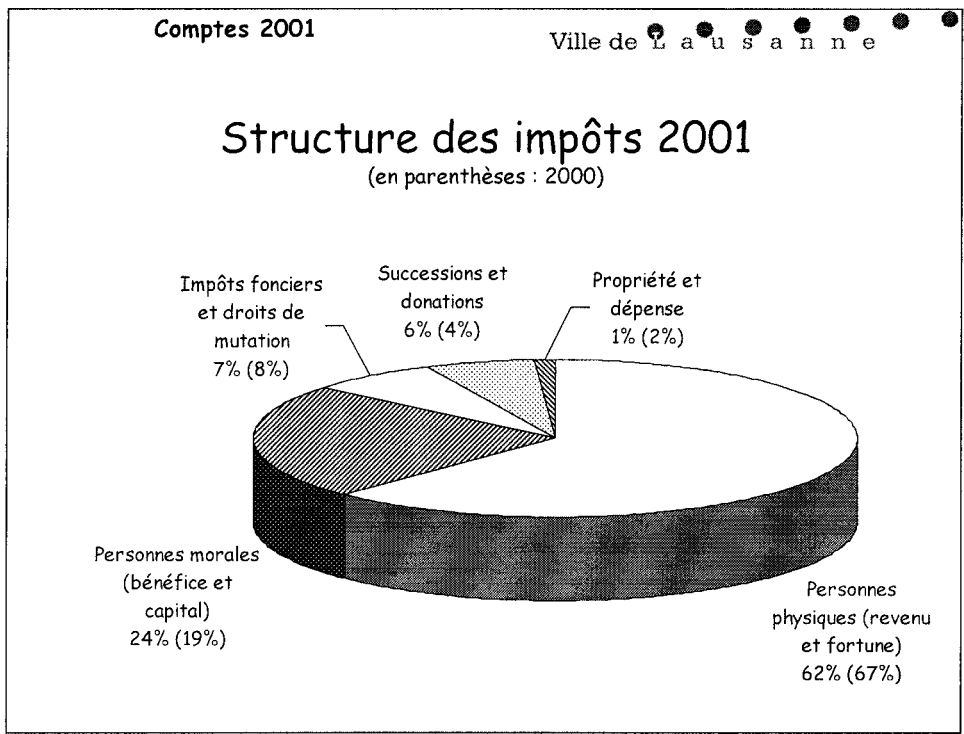
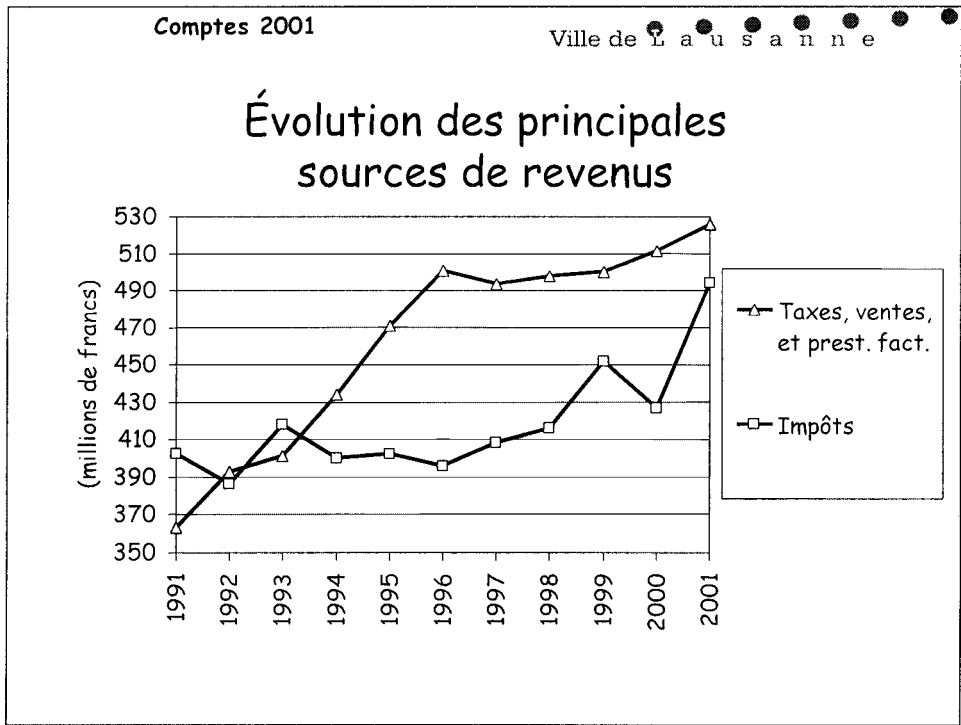


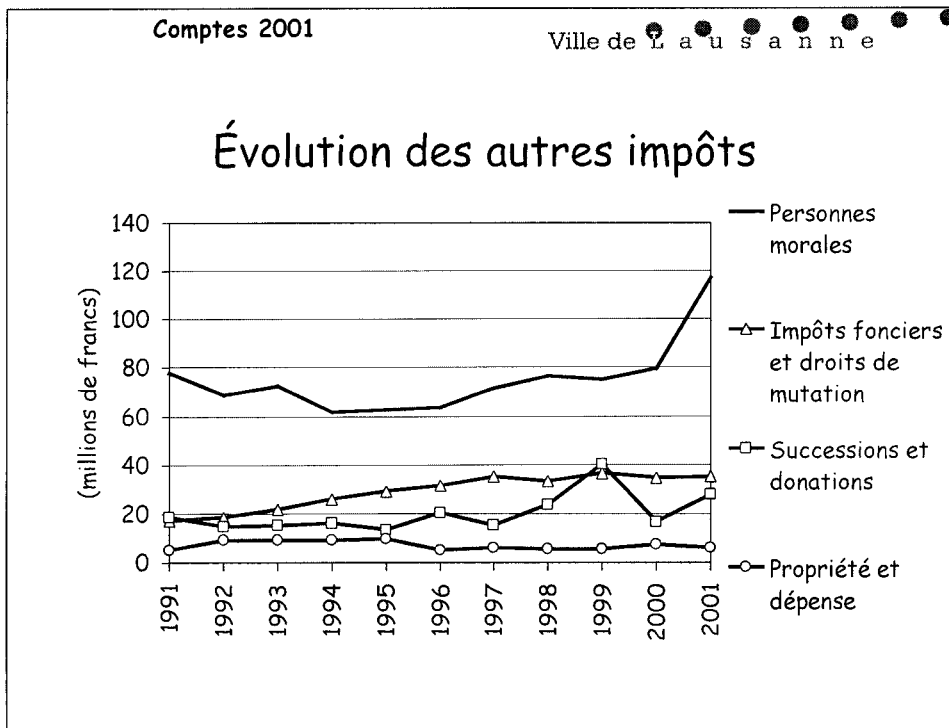
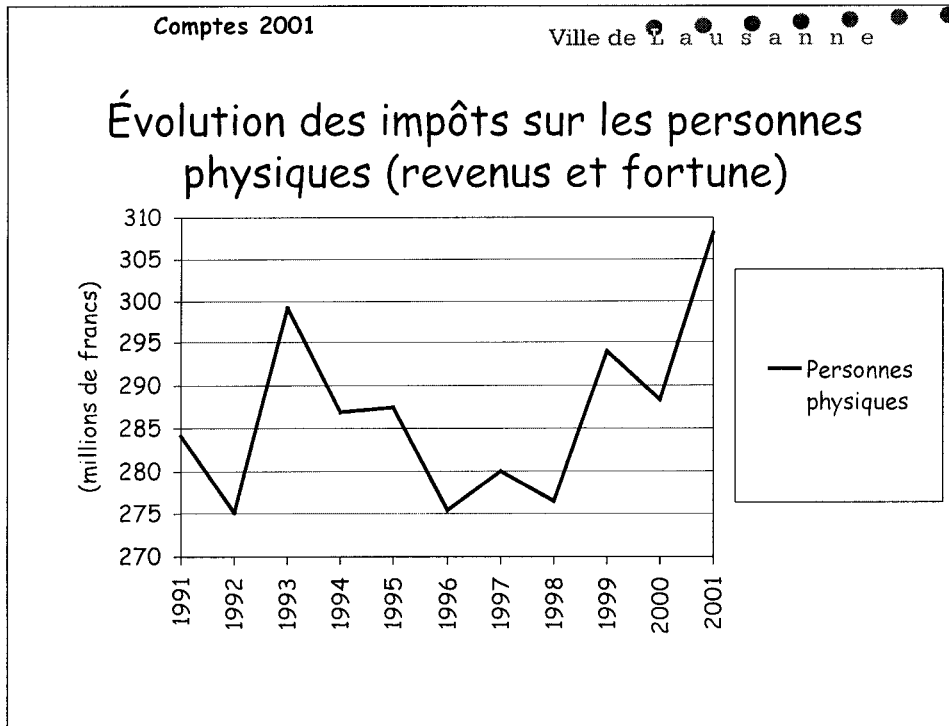


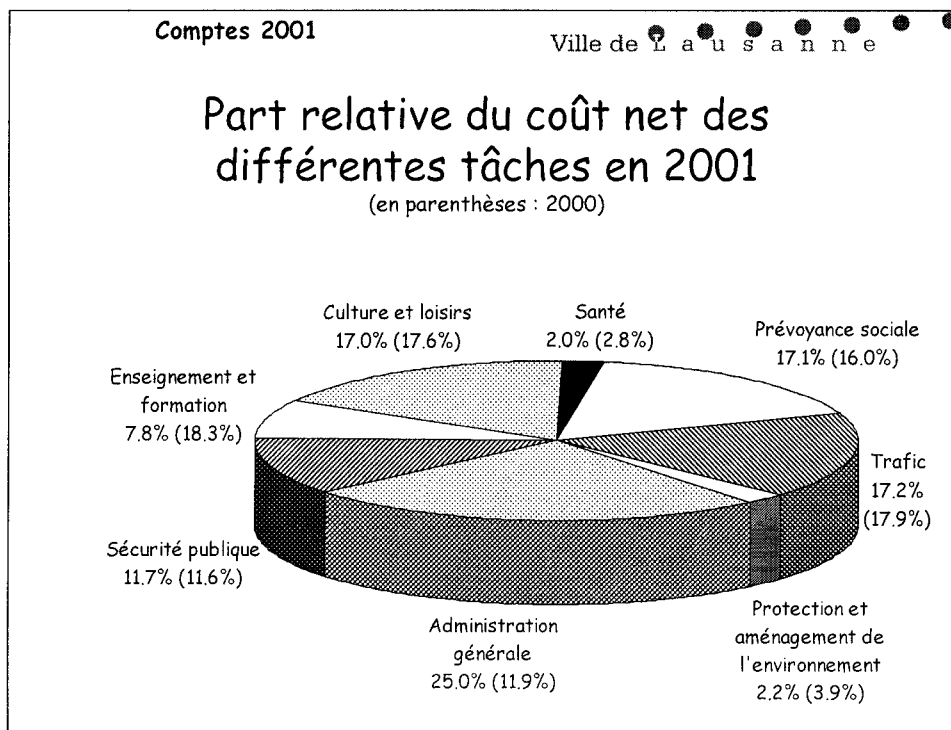
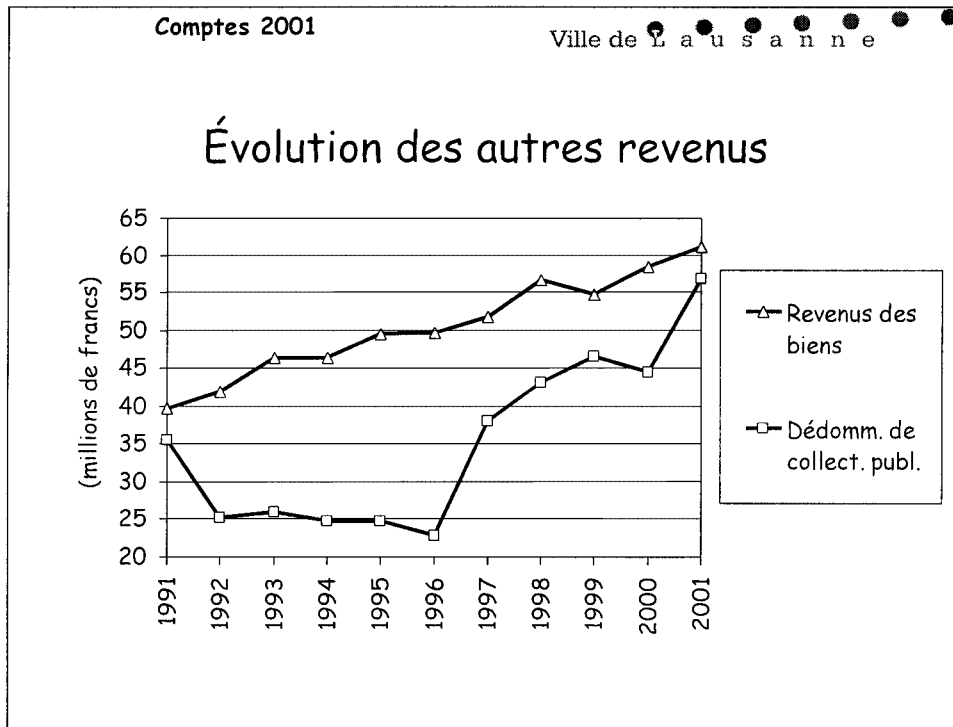












Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: –

1. Introduction

Le bouclage des comptes 2001 laisse apparaître un résultat sensiblement meilleur que les prévisions budgétaires ne le suggéraient. Cela grâce à des charges qui sont restées en dessous des prévisions et surtout à cause d'excellentes rentrées fiscales. Quant aux investissements, ils ont été moindres, ce qui a même permis d'obtenir un autofinancement de plus de 100%.

2. Compte de fonctionnement

L'excédent des charges de fonctionnement, qui atteignait Fr. 15,6 millions lors du vote initial du budget, a été aggravé ensuite à Fr. 33,6 millions par les crédits supplémentaires votés en cours d'exercice. Il est finalement, au bouclage, de Fr. 0,8 million.

Bien que les comptes 2001 de l'opération EtaCom ne soient pas encore bouclés de manière définitive, les contributions versées au fonds de régulation seront entièrement compensées par les économies de charges et les montants supplémentaires perçus à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation, à la Sécurité publique et au Service des gérances.

Des économies salariales anticipées au stade du budget ont été légèrement dépassées; quant aux *Biens, services et marchandises*, où les charges sont proportionnellement les moins liées, les bonis sont restés globalement modestes; abstraction faite des achats d'énergie par les SI, ils se sont élevés à Fr. 5,6 millions.

L'économie constatée aux *Intérêts passifs* résulte principalement d'une évolution des taux d'intérêts plus favorables que prévue. Cette situation a permis l'émission de deux emprunts de Fr. 100 millions chacun à des taux plus bas que prévu et la trésorerie courante a pu bénéficier de taux à court terme avantageux.

Dans les *Dédommagements à des collectivités publiques*, l'on enregistre les mutations les plus importantes liées aux opérations EtaCom. En effet, y apparaissent les versements effectués par la Ville au compte de régulation (plus de Fr. 72 millions), alors que notre participation aux charges de l'Etat pour l'enseignement ont pratiquement disparu, à l'exception des charges relatives à l'enseignement spécialisé.

Supérieures de 5,8% (+ Fr. 27 millions) aux prévisions établies et de 16% (+ Fr. 67 millions) aux résultats des comptes 2000, les recettes fiscales de l'année 2001 sont largement influencées par le résultat extraordinaire des personnes morales (+ Fr. 36 millions). Cette heureuse surprise est certainement ce qui a permis le résultat encourageant des comptes 2001. Nous y reviendrons lors de l'examen service par service.

Les *Revenus des biens* s'améliorent aussi, en particulier aux patrimoines financier et administratif; le Service des gérances enregistre des loyers supérieurs.

La Direction des travaux a vu ses redevances d'affichage dépasser ses prévisions et dans les produits exceptionnels, relevons des entrées, soit un agio de 2,3% sur un emprunt de Fr. 100 millions (+ Fr. 2,2 millions par rapport au budget) et encore d'une ristourne eos de Fr. 4,3 millions sur l'achat de substitution de l'énergie.

Au niveau des taxes, les prévisions trop optimistes n'ont pas permis d'atteindre les objectifs du budget.

Les *Dédommagements de collectivités publiques* sont en augmentation; cela provient principalement du poste «Fonds de péréquation EtaCom».

Les *Subventions acquises* connaissent une légère amélioration due à la participation du Canton à l'acquisition du matériel d'injections jusqu'alors intégralement à charge de la Ville, ainsi qu'un solde de subvention 1995 de Fr. 0,7 million pour les programmes d'occupation.

Quant aux *Prélèvements sur les réserves*, il semble que les fonds ont été moins sollicités.

3. Compte des investissements du patrimoine administratif

Les dépenses nettes d'investissements 2001 sont inférieures de quelque 35% par rapport au budget, écart dont l'importance inhabituelle est due principalement au gel du crédit relatif à la rénovation de l'usine d'incinération des ordures ménagères du Vallon, suite au déblocage du projet Tridel. La diminution est encore plus grande (- 45%) en regard des chiffres 2000, en raison du paiement, cette année-là, de la participation de Fr. 33 millions au capital de la Fondation de Beaulieu.

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement s'est, quant à lui, amélioré en s'élevant à Fr. 77,7 millions. Il en résulte un degré d'autofinancement des investissements nets exceptionnel de 104,8%, taux sans comparaison avec celui de 27,1% enregistré l'année dernière.

4. Bilan général

Des mesures ont été prises au Service de l'électricité dans la perspective de la libéralisation des marchés; la

Municipalité a décidé de poursuivre cette démarche avec les Services du gaz et des eaux. Les fortes réactivations résultant d'un rééchelonnement de l'amortissement des installations techniques sur 30 ans ont été utilisées pour effectuer des amortissements extraordinaires dans certains secteurs et pour constituer diverses provisions; ces opérations seront décrites dans le rapport des commissaires chargés d'examiner les SI.

L'actif est en augmentation tandis que l'endettement tente une stabilisation qu'il n'arrive malheureusement pas à atteindre. La dette nous coûte moins cher grâce à une politique de rééchelonnement qui porte ses fruits.

C'est lorsque nous examinerons le budget que nous pourrions voir si l'amélioration de nos comptes se poursuit ou s'il s'agissait d'un coup du sort.

Je tiens à remercier l'ensemble des commissaires pour le travail accompli, dans une ambiance très agréable, et en leur nom apporter aussi mes remerciements à l'ensemble des directions, ainsi qu'à leurs collaborateurs, comptables et chefs de service qui nous ont accompagnés dans nos travaux. Je tiens aussi à remercier particulièrement le syndic ainsi que l'ensemble des chefs de service et leurs collaborateurs du nouveau dicastère nommé Administration générale et finances.

5. Examen des directions

Etant donné la nouvelle répartition des services et des changements dans les dicastères, il est très difficile de faire des comparaisons; c'est la raison pour laquelle la Commission des finances a décidé d'examiner les comptes en suivant la nouvelle répartition. Cette manière de faire ne nous permet pas de comparer les chiffres par dicastère mais de le faire seulement au niveau du service.

Les rapports très bien établis par les commissaires sont malheureusement trop longs pour être expliqués en entier; c'est la raison pour laquelle je me suis borné à donner quelques remarques que j'ai sélectionnées au mieux.

La présidente: – Nous allons prendre la brochure bleue, service par service, avec discussion générale et vote après chaque service. Nous partons du principe que lorsque la discussion n'est pas demandée, les comptes sont adoptés. Si vous montez à la tribune, veuillez indiquer le numéro de la rubrique comptable motivant votre intervention. Je donnerai la parole à M. le rapporteur à chaque intervention de la Commission permanente des finances. Discussion générale.

Discussion générale

M. Pierre Dallèves (Lib.): – Le groupe libéral est heureux de l'embellie apparaissant à l'examen des comptes de l'exercice 2001. Enfin, depuis tant d'années, les charges n'excèdent que de peu les revenus et les nouveaux inves-

tissements peuvent être financés grâce aux ressources dégagées par le «ménage courant». Mais, bénéficions-nous pour autant d'une amélioration structurelle de la situation financière de la Ville? Un examen plus approfondi de ses comptes ne nous permet malheureusement pas de dissiper nos inquiétudes à ce sujet. La démonstration que cette embellie n'est pas due à des causes fortuites, mais qu'elle peut être considérée comme la fin de la basse pression et le début d'une longue période de beau temps reste à faire. Pour l'instant et d'un point de vue global, nous constatons que les charges de fonctionnement, entre autres, ont encore augmenté de Fr. 12 millions par rapport à l'année précédente, que les charges de personnel, en particulier, ont augmenté de Fr. 18 millions, soit plus de 4%, donc beaucoup plus que l'inflation. Il est vrai que cette hausse n'est pas la même dans toutes les directions. A Travaux, par exemple, il n'y a pas d'augmentation de personnel, alors que la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement semble incapable de parvenir à une stabilisation.

Le tableau paraît plus favorable si l'on met en regard les comptes de 2001, non avec ceux de l'année précédente, mais avec le budget. Seulement, le budget est une déclaration d'intention. Il est aisé à la Municipalité d'y glisser, ça et là, en se montrant exagérément pessimiste, des «coussins de sécurité» qui lui permettront ensuite de briller lors de la présentation des comptes. Ce qui importe, c'est la réalité. Et la réalité, ce sont les comptes effectifs. J'aimerais donc suggérer à la Municipalité, pour les prochaines années, de présenter dans son préavis sur les comptes, la comparaison non seulement avec le budget, mais également avec les comptes de l'année précédente.

Je ne m'étendrai pas ici sur les investissements, qui ne paraissent si modérés cette année que parce que la rénovation de l'usine du Vallon n'a finalement pas été exécutée. Ce n'est donc pas à une réduction, ou au mieux à une stabilisation des dépenses, que les comptes 2001 doivent d'être équilibrés cette année, mais uniquement à une augmentation des revenus, à savoir surtout de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales et de l'impôt sur les successions et les donations. On nous apprend, à ce sujet, que deux successions sont à l'origine de la moitié de l'impôt facturé en 2001. Il serait donc imprudent de bâtir un équilibre financier sur des bases aussi aléatoires.

L'impôt sur les revenus des sociétés peut-il encore augmenter? Où en sommes-nous du cycle conjoncturel? Difficile de le dire! Mais une chose est sûre: si l'on voulait garantir un équilibre des finances sur le long terme, il faudrait obtenir plus que l'équilibre les bonnes années, afin de dégager un confortable excédent comptable en prévision des années de vaches maigres, comme réussissent à le faire bien d'autres Villes. On est encore loin du compte! Parlant de revenus, il ne faut pas oublier que dans le cadre de la libéralisation des marchés, les bénéfices des Services industriels pourraient, à l'avenir, se révéler bien moins importants qu'aujourd'hui.

Que conclure de tout cela? A notre sens, l'amélioration durable des finances lausannoises doit résulter d'une politique volontariste des acteurs impliqués, l'Exécutif bien sûr, mais aussi le Conseil communal. Il ne suffit pas de laisser aller les choses et de constater, les bonnes années, les améliorations probablement dues essentiellement à des causes conjoncturelles. Les deux voies doivent être poursuivies, celle de l'augmentation des revenus, comme celle de la réduction des dépenses. Quelques pistes à examiner: se séparer de biens immobiliers qui ne satisferont jamais des besoins d'utilité publique. Ouvrir peut-être le capital des SI. Se demander si toutes les prestations fournies par la Ville doivent être maintenues, si toutes correspondent à un besoin, si certaines d'entre elles pourraient être exécutées à moindre coût par l'économie privée.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, la majorité du groupe libéral n'a pas l'intention de refuser des comptes à peu près équilibrés pour la première fois depuis des années, mais son approbation est à interpréter comme un encouragement à faire mieux, plutôt que comme des félicitations enthousiastes.

M^{me} Andrea Egli (POP): – Le résultat des comptes 2001 est sensiblement meilleur que prévu par le budget. L'excédent des charges de fonctionnement est cette année inférieur au million, l'excédent d'autofinancement s'élève à Fr. 3,6 millions, ce qui ne s'était jamais vu depuis 1987, nous dit-on. Politiquement, nous sommes convaincus que ce bon résultat est aussi pour une bonne part dû au maintien du service public. Le service public permet de redistribuer équitablement une part de la richesse, dans l'égalité d'accès à des biens et services essentiels. De plus, il est désormais admis par les économistes que la redistribution exerce un effet positif sur la croissance. Une bonne gestion de ce service public, fondée sur d'autres critères que ceux de l'économie marchande, permet de subvenir à un certain nombre de besoins de la population, tout en équilibrant plus ou moins les comptes.

Le déficit de notre Ville correspond bien aux investissements que nous avons décidés pour améliorer les prestations, le cadre de vie des habitants, les services répondant concrètement à leurs requêtes. Ils nous permettent de mettre en place une politique sociale adéquate, d'assurer le parascolaire, d'entretenir notre patrimoine. Ce sont des investissements pour les générations futures, que nous allons donc léguer à nos enfants. Nous avons, entre autres, soutenu la proposition municipale d'augmenter le traitement des éducatrices de la petite enfance. Le rapport de l'OCDE établit qu'en matière d'intégration d'étrangers, chaque franc investi dans l'accueil de la petite enfance rapporte plus tard à la société 3 à 4 francs. Poursuivons donc dans ce sens.

Le volume d'abattage des animaux de boucherie a diminué. Le fait que nos abattoirs cesseront leur activité en septembre 2002 est l'exemple d'une défaite du service public et du manque de solidarité d'autres communautés

publiques. Une Ville de taille moyenne, comme la nôtre, aurait pu continuer à offrir un tel service. A la rentrée, ce sera la fin d'une histoire, d'une exploitation surtout utile aux petits producteurs et, au-delà, aux consommateurs.

Nous sommes déjà intervenus en d'autres circonstances sur les effectifs du Service d'assainissement. Aujourd'hui, nous intervenons au sujet de ceux de la Direction des travaux dans son ensemble, n'en déplaise à M. Dallèves! A plusieurs reprises, en explication de la baisse du poste 301, *Traitements*, il est mentionné: *Effectif incomplet*. Le groupe POP et Gauche en mouvement s'est déjà inquiété de la pénibilité manifeste du travail dans les services dépendant de cette direction et a demandé que les effectifs soient renforcés. Alors que nous savons que beaucoup d'employés doivent être mutés pour des problèmes de santé, nous ne pouvons être que perplexes de n'avoir jamais reçu de réponse concrète sur ce problème et demandons, une fois encore, que la Municipalité se décide vraiment à lui trouver une solution.

Concernant la politique culturelle, nous avons constaté que plus les théâtres sont hors des institutions, moins ils sont subventionnés. En effet, si nous divisons le montant de la subvention reçue par le nombre de spectateurs, nous découvrons qu'en 2001, le Théâtre de Vidy recevait Fr. 73.– par spectateur, Arsenic Fr. 59.–, Kléber-Méleau Fr. 46.– et 2.21 Fr. 21.–. Cette inégalité de traitement nous incitera à déposer une motion demandant l'étude de subventions équitables dans le domaine de la culture.

Le poste 309, qui concerne aussi la formation continue, a été souvent sous-utilisé. Les commentaires sont plutôt vagues: formation différée, annulations de participation à des séminaires professionnels, économies dues au report de certains cours prévus dans le cadre de la formation continue. Sauf au poste 6402.309, à l'Office régional de placement: *Diminution des demandes de formation continue liée à la surcharge de travail*. Il s'agit d'un cours important, car la réduction est de Fr. 121'000.–. Mais on peut la mettre en relation avec le poste 6402.301: *Maintien de la limitation de l'effectif*. Nous attendons donc, ce soir, des explications de la Municipalité à ce sujet. Quelle est la raison pour laquelle on limite l'effectif, alors que la surcharge de travail du personnel de l'ORP l'empêche de participer à des cours de formation continue? Est-ce que les explications imprécises, lues à certains postes d'autres directions, ont la même cause? Nous estimons que la formation ne doit pas être sacrifiée, qu'elle est professionnellement impérative pour les employés du service public.

Les policiers de Lausanne ont été augmentés d'une classe en 2001. C'est une bonne chose. Cela permet qu'ils soient bien lotis en début de carrière. Mais en fin de carrière, ils le sont beaucoup moins que ceux d'autres communes. Lausanne fait maints efforts pour leur formation, mais nous constatons de nombreux départs. La violence, la pénibilité du travail, les horaires difficiles en sont peut-être les raisons, ainsi que les engagements par d'autres Corps de

police. Lausanne devrait penser à l'adoption d'une meilleure politique salariale pour les fins de carrière, qui serait sans doute une solution à ce problème.

Le Service des pompes funèbres est l'un des services commercialisés que la Ville propose aux habitants, un service intéressant, qui devrait néanmoins mieux fonctionner. Cette année, on remarque une diminution importante du nombre d'enterrements. Nous ne devons pas nous contenter d'avoir un service, quel qu'il soit, qui périclité, mais faire en sorte qu'il joue son rôle. Nous espérons que la Municipalité se penchera sur cette question aussi.

Aujourd'hui, la droite néolibérale continue d'attaquer le service public. Elle veut privatiser, libéraliser de plus en plus – La Poste, les téléphones, l'électricité, etc. Ceux que l'on appelle les «grands de ce monde» signent des accords, comme l'AGCS (Accord général sur le commerce des services), tout en voulant occulter, aux populations que nous sommes, leur vraie portée. A long terme, c'est bien la libéralisation totale de tous les services publics qui nous attend, si nous ne réagissons pas. C'est grave, très grave! Et cela nous concerne directement. A terme, nous, les parlementaires, pourrons prendre des vacances prolongées. Si toute activité humaine devient une marchandise gérée par le privé, on se passera du peuple et de ses représentants pour administrer ce monde. Dans ce cadre, le pouvoir public doit donner un signe clair, élaborer des objectifs avec la population et s'en porter garant. La démocratie participative, la consultation directe des habitants de notre ville sont des moyens à notre disposition. Allons de l'avant sans frilosité. C'est une manière de développer la solidarité entre les différents groupes constituant notre société. La défense et l'amélioration du service public en sont d'autres.

M. Jean-Louis Blanc (Rad.): – Le déficit de quelque Fr. 870'000.– des comptes 2001 constitue une nette amélioration par rapport aux comptes 2000 et un résultat plus favorable que la situation prévue au budget voté par le Conseil communal. Ce résultat ne représente que 0,07% du total du Fr. 1,3 milliard de charges. Cela doit être souligné. Bien que l'amélioration soit réelle, elle est toutefois insatisfaisante, parce qu'un résultat quasi nul lorsque la conjoncture remonte est insuffisant. C'est en principe le moment où il faut rembourser ses dettes, afin de pouvoir faire face au prochain relâchement conjoncturel, et non seulement celui où l'on peut juste boucler les fins de mois.

Comme M. Dallèves l'a fait remarquer, l'amélioration n'est pas structurelle. Le moteur principal de l'embellie des revenus 2001 réside dans l'augmentation des rentrées fiscales. Les impôts touchant les personnes physiques sont en hausse, mais c'est surtout l'impôt sur les bénéfiques et le capital des entreprises qui enregistre une progression exceptionnelle, il faut le relever.

Malheureusement, la situation économique est incertaine et le doute subsiste chez les agents économiques. Comme les nouvelles nous le rappellent régulièrement, l'absence de

confiance des consommateurs et des investisseurs peut faire très fortement craindre pour le maintien d'une conjoncture favorable. Toutefois, l'entrée en vigueur de la prochaine loi fiscale sera certainement bénéfique pour la Caisse communale. Ce sont les contribuables qui feront, une fois de plus, un sacrifice! Il est donc naturel qu'ils attendent que la Commune se modère au maximum dans la colonne des charges, au moment où un investissement aussi important que le M2 se profile. De plus, la Municipalité devra, dans quelque temps, présenter son projet d'arrêté d'imposition. Nous l'invitons donc à se souvenir des sacrifices du contribuable au moment de sa rédaction.

Un autre sujet d'inquiétude pour le groupe radical est la dépendance de la Ville par rapport aux revenus des SI. Elle utilise encore et toujours les bénéfices de cette activité industrielle pour financer son activité de corporation publique. La situation est incertaine en raison des effets de la libéralisation du marché de l'électricité – bénéfique cependant pour l'ensemble de la société – ainsi que du fait d'éventuelles modifications législatives du marché du gaz et de l'eau. Devant cette menace, la Municipalité a décidé d'opérer des réactivations d'investissements au Service du gaz et au Service des eaux. Ces réactivations (Fr. 113,6 millions) ont été utilisées pour effectuer des amortissements et des attributions aux provisions. *A priori*, nous n'y sommes pas opposés. Pourtant, deux éléments gênent particulièrement le groupe radical. Le premier concerne la forme de cette opération. Celle-ci s'est faite de postes de bilan vers d'autres postes du bilan, sans passer par le compte de fonctionnement. En effet, il nous semble plus conforme aux principes comptables de clarté de faire apparaître la réactivation des investissements comme produits et les amortissements et les attributions aux provisions comme charges. La manipulation effectuée par la Municipalité ressemble beaucoup à une douteuse compensation de charges et de produits. Le second élément que nous trouvons regrettable touche le fond et non la forme. Que les produits dégagés par l'opération servent à effectuer des amortissements spéciaux aux SI est chose naturelle. Qu'ils permettent la création d'une provision pour insuffisance d'amortissements est compréhensible, bien que j'ignorais que la Ville avait des investissements surévalués, comme l'ont des sociétés dont la déroute fait scandale aux Etats-Unis. Que l'on amortisse des participations de sociétés en rapport avec l'activité des SI et que l'on crée une provision sur titres ne nous gêne pas. En revanche, l'utilisation de ces réactivations pour se permettre des amortissements hors de l'environnement des SI ne nous paraît pas adéquate. En effet, en utilisant Fr. 9,3 millions provenant des SI pour amortir le fonds de stationnement et Fr. 3 millions pour amortir le solde des abattoirs, la Municipalité donne le sentiment qu'elle casse la tirelire pour réparer des investissements malheureux. Enfin, nous tenons à signaler qu'une telle réactivation est à nos yeux une dissolution de réserves latentes. Comme les amortissements et les provisions créés grâce à cette dissolution n'en sont pas, nous en concluons que les comptes présentent un résultat artificiellement meilleur que le résultat économique réel.

Malgré ces réserves, la majorité du groupe radical a décidé d'approuver les comptes 2001 présentés par la Municipalité. Pour terminer, je souhaite encore relever et saluer le fait que le solde net des opérations EtaCom est favorable pour Lausanne.

M^{me} Myriam Maurer-Savary (Soc.): – Le groupe socialiste relève avec satisfaction les excellents résultats des comptes 2001. En effet, au lieu des Fr. 33,5 millions prévus, l'excédent des charges ne se monte, en réalité, qu'à Fr. 867'000.–, soit très peu sur un compte de fonctionnement de plus Fr. 1,3 milliard. Les graphiques annexés au préavis démontrent que jamais, depuis dix ans, nous n'avons été aussi près de l'équilibre financier des charges et revenus. Ce résultat provient essentiellement de très bonnes rentrées fiscales, notamment de l'impôt sur les sociétés, ainsi que de l'impôt à la source. Signalons encore que le montant des investissements ne s'est élevé qu'à Fr. 74,1 millions, contre Fr. 114,9 millions prévus au budget, principalement grâce au déblocage du dossier Tridel. Ces quelques chiffres prouvent, une fois de plus serait-on tenté de dire, qu'une Municipalité de gauche est parfaitement capable de bien gérer une Ville comme Lausanne – cela depuis douze ans, tout de même, il ne faut pas l'oublier – alliant une certaine rigueur budgétaire à des choix clairs en matière de politique sociale. Ce sont là des investissements fondamentaux pour l'avenir de la société. C'est cette même démarche qui a conduit et conduira encore le groupe socialiste à approuver les dépenses en matière de politique sociale, éducative et environnementale. En effet, nous voulons une ville dans laquelle chaque habitant se sente bien, une Ville qui dispose des moyens de lutter contre les inégalités et l'exclusion.

Là, j'ouvre une brève parenthèse sur les propos de M. Dallèves. Monsieur Dallèves, comparer les dépenses d'un dicastère à l'autre, sans autres considérations, relève d'une démarche intellectuelle plus que discutable! En effet, les besoins à Sécurité sociale et Environnement ne sont absolument pas les mêmes qu'à Travaux. En tant que Socialistes, nous sommes fiers du travail accompli par Sécurité sociale.

Pour le groupe socialiste, la politique financière représente un moyen et non un but. Nous ne faisons pas de la lutte contre l'endettement un dogme, contrairement à certains partis. Cette position ne signifie pas pour autant que nous ne nous soucions pas de l'état des finances de la Ville. C'est ainsi que nous avons parfois refusé, ou amendé, des préavis dont les aspects financiers ne nous semblaient pas prioritaires. De même, nous encourageons le Conseil communal et la Municipalité à associer le plus souvent possible les Communes de la région lausannoise au financement et à la réalisation de projets dont elles bénéficient, elles aussi.

En conclusion, pleinement satisfait des résultats présentés, obtenus par un syndic et une Municipalité de gauche, le groupe socialiste acceptera les comptes 2001 et vous invite à faire de même.

M. Jacques Ballenegger (Les Verts): – L'intervention au nom des Verts sera relativement brève. Le budget a été respecté dans l'essentiel, à l'exception des modifications imprévues – et peut-être imprévisibles – résultant d'EtaCom. Comparativement aux comptes de l'année précédente, les charges sont globalement maîtrisées. Quant aux recettes, elles sont heureusement embellies par une hausse de Fr. 48,6 millions par rapport à l'année 2000, résultant de l'augmentation de l'impôt sur les sociétés, d'une part, et de l'impôt sur les successions, d'autre part. Le renouvellement de cette chance sur le plan fiscal n'est pas garanti.

Un point particulier à relever concerne les modifications apportées au décompte des amortissements des investissements consentis dans le domaine du gaz et de l'eau. Des réactivations sur certains investissements, trop rapidement amortis jusqu'ici, ont été opérées pour un montant de Fr. 113 millions, chiffre partiellement compensé par des amortissements accrus sur d'autres biens et par la constitution d'une provision, dont vous avez les chiffres en page 19 du préavis [p. 102]. Après ces opérations comptables, subsiste un solde de Fr. 43 millions, qui apparaît au bilan dans la rubrique 149, intitulée *Provision pour insuffisance d'amortissement*. N'y a-t-il pas un léger paradoxe à désamortir certaines installations importantes, pour indiquer aussitôt qu'on les a peut-être insuffisamment amorties?... Mais passons! Ce qui a aussi laissé perplexes certains commissaires aux Finances est la manière de porter directement au bilan ces réactivations et ces amortissements extraordinaires, sans passer par des comptes de charges et de recettes. Il paraît que cette nouvelle technique comptable a été imposée par le Canton, ce qui ne constitue pas, à mes yeux, la meilleure référence en orthodoxie financière.

Bref. Le résultat de l'exercice révèle un déficit de Fr. 800'000.– «seulement», alors que le budget était beaucoup plus pessimiste. Mais ce bon résultat ne doit surtout pas nous bercer d'illusions. Il résulte d'éléments favorables particuliers, qui ne se reproduiront probablement pas au cours des années à venir. La politique de la Ville en matière financière devra donc rester parcimonieuse. Les Verts vous invitent à adopter les comptes 2001.

M. Jean-Luc Chollet (VDC): – Je ne vais pas mal répéter ce que d'autres ont bien dit avant moi. Je me bornerai à constater tout de même, avec une certaine satisfaction, que si cette Municipalité à majorité de gauche a bien travaillé, le ministre des Finances jusqu'au 31 décembre de l'année passée était radical... Je crois que certains de ses coups de gueule n'ont pas été vains! Je soulignerai encore que Lausanne a un haut niveau salarial, notamment par rapport au Canton. Un haut niveau d'investissements, dont je suis fier: Lausanne investit sur du neuf et dans la maintenance de son patrimoine immobilier. Que nous n'avons pas subi de péjoration du taux fiscal depuis de nombreuses années. A Lausanne, nous avons toujours résisté à la facilité de hausser le taux fiscal pour compenser nos déficits. J'en suis également fier. Je remarque aussi que nous n'avons pas de réelle péréquation des charges engendrées par le statut de

ville centre, en particulier dans les domaines de la culture et du social. Nous avons des charges qui dépassent nettement celles strictement liées à la population lausannoise. Cela démontre également, à ce niveau-là et en ce qui concerne les charges liées tant par le Canton que la Confédération, que la marge de manœuvre d'une cité comme la nôtre se restreint comme peau de chagrin, que dans un budget et l'acceptation des comptes, notre marge de manœuvre est faible par rapport à la totalité de la charge publique. C'est la raison pour laquelle – tout en ne voulant pas jouer les Cassandra sur les nuages s'accumulant et les jours difficiles auxquels nous allons être confrontés, c'est évident – je me réjouis tout de même de cette embellie et vous invite à accepter les comptes.

La présidente: – Sommes-nous au bout de la discussion générale? M. Martin? Les partis se sont exprimés... Vous avez quelque chose à compléter?... Rétorquer?... Alors, allez-y, Monsieur Martin!

M. Philippe Martin (Rad.): – Merci Madame la Présidente. Quand M^{me} Maurer nous dit que depuis douze ans, la majorité rose-rouge-verte a bien géré les finances, je pense qu'elle a omis de regarder l'annexe 3 du préavis 2002/18 signalant que la dette de la Commune, qui se situait au-dessous du milliard en 1990, a passé à Fr. 2 milliards en 2001.

La présidente: – Merci Monsieur Martin. Je clos le débat et donne la parole à M. le syndic.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Hors du rituel consistant à évoquer des pistes plus ou moins réalistes ou floues pour empirer ou améliorer le budget, la Municipalité tient malgré tout, en cette année de comptes exceptionnels, à faire quelques brefs rappels sur la très grande difficulté à redresser un paquebot lorsque, pour des raisons diverses, il a fortement dérivé. Quelles sont les raisons de la dérive du paquebot lausannois, à partir du milieu de la dernière législature des années huitante?

Une nouvelle loi fiscale d'abord, très appréciée des contribuables, mais dont le coût pour l'ensemble des collectivités vaudoises, par rapport au statu quo, dont personne ne veut peut-être, dépasse aujourd'hui les Fr. 500 millions par an. Pour notre Commune, plus de Fr. 50 millions sont certainement dus à cette modification législative, bienvenue pour le contribuable, je le répète, mais moins pour la gestion de la collectivité publique.

Deuxième élément: des investissements extrêmement élevés votés à la fin des années huitante ont malheureusement dû être réalisés à des taux d'intérêt d'environ 7%. Taux dont on revient aujourd'hui, dix ans plus tard, puisqu'on peut reprendre ces emprunts à des taux plus voisins de 4%. Cumul de surcroît, au début des années nonante: un très grand nombre d'emprunts – environ Fr. 500 millions – effectués à des taux bas (4-4,5%), ont aussi dû être renouvelés à un taux avoisinant 7%.

Ensuite, pendant dix ans, transferts continus de certaines charges des Autorités dites supérieures, soit particulièrement du Canton, mais également de la Confédération, transferts parfois répercutés du Canton sur les Communes.

Tous ces éléments, aggravés par la crise économique des années nonante, ont porté nos déficits à près de Fr. 80 millions la pire année, si vous vous en souvenez.

Donc, même si tout n'est pas parfait – et je partage une partie des réserves faites – le fait de boucler une année avec des comptes à peu près équilibrés est tout de même à saluer. Si une nouvelle vague de transferts financiers – Fr. 20 millions sur trois ans par le Canton – n'avait pas été effectuée, on pourrait, comme je l'avais déjà dit en décembre passé, envisager des perspectives plutôt positives. Cet élément peut causer une difficulté supplémentaire, éventuellement aggravée par une crise mondiale engendrée par la déroute successive de multiples spéculateurs boursiers autour d'Enron, de General Electric, de diverses entreprises de télécommunications et d'Internet. Entreprises qui ont toutes un point commun: elles ont, historiquement, fortement poussé au désengagement des pouvoirs publics, prétendant que le privé gérerait bien mieux les affaires. Mesurées aux éventuelles retouches du bilan que nous aurions faites, les leurs se situent dans un espace extragalactique! Voilà pour la base.

Maintenant, les perspectives: il est toujours difficile d'être précis. Je voudrais néanmoins souligner que l'amélioration est aussi structurelle, puisque les quelque Fr. 40 millions d'augmentation de revenus au titre de l'impôt sur les sociétés comprennent, en grande partie, un rattrapage sur plusieurs années, rattrapage non terminé. Toute la difficulté de prévision sur les comptes 2002 et le budget 2003 réside dans l'appréciation de la réserve latente des retards de facturation de l'Etat. Le fait est que l'on a touché plus cette année. On aurait touché moins, si l'on avait touché plus les deux années précédentes. Il y a tout de même, là aussi, un aspect partiellement structurel.

Cette incidence structurelle va s'inverser consécutivement à une nouvelle aggravation conjoncturelle mondiale. Ce qui ne paraît pas être la tendance actuelle en Suisse. Tout ce qui est lié à la bulle spéculative ne se réalisera pas forcément. Mais un certain nombre de personnes ont perdu des sommes considérables à la bourse, ce qui peut engendrer certains effets dérivés.

Concernant les réactivations d'investissements, on peut discuter sur la méthode comptable, dire qu'il aurait fallu mettre Fr. 117 millions de plus, à la fois dans les charges et dans les revenus, pour obtenir le même résultat, puis transférer... C'est une question examinée par le Service financier qui, après avoir consulté le Canton, n'a pas conclu dans cette direction. A part l'esthétique, cela revient strictement au même sur le bilan de la Commune. Ce qui compte, c'est de s'adapter à l'éventuel monde qui naîtrait d'une acceptation de libéralisation, avec les principes

contenus dans l'Ordonnance sur le marché de l'électricité. C'est-à-dire: soit vous mettez vos actifs aux normes pour vous les faire rémunérer ensuite, tant au niveau des amortissements que des intérêts, soit vous ne les mettez pas aux normes et ils sont simplement perdus pour l'éternité. Nous avons préféré ne pas spolier la Commune de sommes considérables, uniquement pour souscrire à une forme de planification normative fédérale, qu'à une certaine époque tous les milieux, même vaguement fédéralistes, auraient combattu avec horreur. Bizarrement, un certain nombre d'entre eux paraissent aujourd'hui s'en accommoder. Le moment était bien choisi pour ces réactivations d'investissements et je ne vous cache pas qu'au budget 2003 en préparation, nous allons appliquer rigoureusement la LME et son ordonnance, au cas où elles passeraient. Vous vivrez d'autres surprises spectaculaires, mais chaque chose en son temps! Cela, simplement en appliquant une loi fédérale impérative en cas de votation favorable le 22 septembre, bien entendu.

Je tiens encore à dire que, comme M. Chollet, je constate que le Canton de Vaud est le dernier des grands Cantons suisses à ne pas avoir une législation de péréquation en faveur de sa ville centre, tenant compte de ses charges exceptionnelles. Genève l'a, à hauteur de Fr. 44 millions par an, Berne et Zurich pour des montants variant de Fr. 30 à Fr. 50 millions annuels. Je sais que cela ne sera pas un dossier simple, mais sur la durée, c'est ce qui peut faire toute la différence. La Municipalité sera donc particulièrement attentive à ce que le dossier EtaCom ne se bloque pas, une fois de plus, juste avant d'aborder le problème des villes centres.

Cela dit, je prends acte du fait qu'une bonne majorité de votre Conseil acceptera apparemment les comptes et je vous en remercie.

La présidente: – Pas d'autre intervention? Nous allons donc passer à la brochure bleue des comptes de l'exercice 2001, service par service, avec discussion générale et vote après chaque service. Nous partons du principe que lorsque la discussion n'est pas demandée, les comptes sont adoptés. Si vous montez à la tribune, je vous serais reconnaissante d'indiquer le numéro de la rubrique comptable. Ensuite, la parole sera donnée à M. le rapporteur des Finances pour chaque intervention de la Commission.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

100 Autorités

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: –

1000 Conseil communal

L'augmentation des charges de Fr. 33'905.– trouve sa source dans le rattrapage du retard dans la publication du

bulletin du Conseil communal. En revanche, la réorganisation du mode d'élaboration des bulletins entraîne une diminution du coût au numéro.

1001 Municipalité

L'augmentation des *Traitements* de Fr. 167'634.– est due aux paiements des indemnités des conseillers municipaux non réélus. Il est à signaler que la rubrique *Déplacements, débours, dédommagements* contient un montant de Fr. 70'000.– constitué des frais forfaitaires versés à chaque municipal et la rubrique *Autres prestations de tiers* les honoraires de la société Prasa Hewitt pour une étude de mise en conformité à la législation sur la prévoyance professionnelle des dispositions concernant les retraites des municipaux.

La présidente: – Quelqu'un désire-t-il prendre la parole? Ce n'est pas le cas.

110 Secrétariat municipal

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Au Secrétariat communal, la différence de plus de Fr. 70 millions entre les charges au budget et les charges aux comptes 2001 trouve sa source dans la rubrique *Participation à des charges cantonales*. Il s'agit de la contribution de la Ville au compte de régulation EtaCom à raison de Fr. 630.–/hab. Ce coût est compensé par des économies de charges (principalement à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation) et par des revenus supplémentaires.

La présidente: – Quelqu'un désire-t-il prendre la parole?

1200 Service du personnel et des assurances

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Au budget 2001, la contribution de solidarité de l'ensemble de l'Administration était portée en négatif dans la rubrique *Economie de personnel*. Cela explique le montant négatif des charges du budget. Dans les comptes, cette diminution de charges est répartie dans l'ensemble des directions.

La rubrique *Autres prestations de tiers* augmente en raison de la suppression du rabais qu'accordait durant ces dernières années l'ECA.

La présidente: – Toujours pas d'intervention?

130 Service des études générales et relations extérieures

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La différence entre le budget et les comptes 2001 sur le poste *Traitements* provient du report de remplacements dans le cadre de la réorganisation du service.

La rubrique *Autres prestations de tiers* contient le coût des 10 abonnements généraux acquis par la Ville et mis à disposition de la population auprès de Lausanne Tourisme pour le prix de Fr. 30.–/jour. Le budget prévoyait l'acquisition de 20 abonnements. Devant le succès obtenu par cette prestation, il est peut-être regrettable que l'ensemble des 20 abonnements prévus au budget n'ait pas été acquis.

La présidente: – Quelqu'un désire-t-il prendre la parole? Ce n'est pas le cas.

1400 Service des affaires culturelles

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Le Service des affaires culturelles gère un budget considérable. Celui-ci est en majeure partie fait de subventions. Une administration très minimale permet au service de consacrer la plus grande partie de ses moyens à la culture. Il est toujours utile de rappeler que Lausanne n'est de loin pas en tête du pourcentage du budget attribué à la culture par les Villes suisses.

Mis à part les subventions qui sont allouées de manière précise, il est bien difficile de connaître le coût de certaines institutions. Une gestion améliorée des musées sera bienvenue à ce point de vue.

Charges

Charges de personnel: quelques différences dans les charges de personnel sont dues à des vacances de postes et à l'engagement de jeunes collaborateurs. L'engagement d'un graphiste permet de reprendre des activités telles que l'édition du bulletin des musées ou d'un dépliant.

Les frais d'impression de catalogues sont souvent compensés par des ventes supplémentaires. Il est parfois difficile de prévoir ce genre de dépense 18 mois à l'avance, alors que l'organisation d'une exposition est souvent le fruit d'une opportunité à saisir (même si les budgets ne la prévoient pas). De ce «désordre comptable» naît en partie la qualité de l'offre culturelle.

Le guide Gallimard est en voie d'achèvement. Globalement, les délais et les prix seront respectés, même si certains paiements ont pris du retard.

La présidente: – Aucune intervention?

1500 Service d'organisation et d'informatique

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La différence entre le budget et les comptes 2001 sur la rubrique *Traitements* est la conséquence du transfert en mai d'un poste à la Direction des travaux et du départ à la retraite en juillet d'une personne qui n'a été remplacée qu'en décembre.

Les annulations de participation à des séminaires professionnels sont dues à l'insuffisance d'inscriptions à des cours organisés par les fabricants et les distributeurs de logiciels.

Le dépassement de la rubrique *Achats* provient de la sous-évaluation du coût de l'acquisition d'un destructeur de documents à grande échelle. De plus, le remplacement de téléphones mobiles destinés à l'usage du personnel effectuant un service de piquet a été porté au budget et non dans les autorisations d'achats.

Les rubriques *Entretien d'objets mobiliers et d'installations* et *Loyers et redevances d'utilisation* sont inférieures au budget en raison des coûts de contrats de maintenance plus favorables que prévus et de la diminution de la maintenance sur le site central.

L'augmentation de la rubrique *Autres prestations de tiers* entre les comptes 2000 et les comptes 2001 provient du transfert de la téléphonie au SOI. La différence entre les comptes 2001 et le budget est due au résultat de la négociation entre Swisscom et un consortium d'achat comprenant notamment l'Etat de Vaud, le CHUV et la Commune de Lausanne. De plus, la migration des bases de données hiérarchiques vers une architecture de bases de données relationnelles n'a pas été effectuée. La Municipalité présentera un préavis.

La présidente: – Quelqu'un désire-t-il prendre la parole?

160 Service juridique

M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Il n'y a pas de remarque.

1700 Service de presse et d'information

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La rubrique *Traitements* augmente en raison de l'engagement d'un auxiliaire (projet internet). Les rubriques *Imprimés et fournitures de bureau* et *Autres prestations de tiers* diminuent en raison du retard dans l'ouverture du site internet et la publication d'un seul numéro au lieu de quatre avec illustrations imprimées du journal *La Ville ensemble*.

La fin de l'activité de la chef de service auprès du Bêjart Ballet Lausanne, au 31 octobre 2001, se traduit par une baisse du montant facturé à celui-ci.

La présidente: –

180 Service de la révision

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: –

1800 *Contrôle interne et externe*

L'écart entre le budget et les comptes sur le poste *Traitements* provient de la difficulté à repourvoir un poste de réviseur. Ceux-ci sont en effet peu nombreux sur le marché de l'emploi. Le dépassement sur le poste *Imprimés et fournitures de bureau* trouve sa source dans les annonces répétées qu'il a fallu publier pour ce poste.

Les produits sont constitués par les prestations facturées pour les services de contrôles externes.

La présidente : – Fin d'Administration générale.

Celles et ceux qui acceptent les comptes de cette direction sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? 2.

2. DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DES AFFAIRES SPORTIVES

200 Service administratif

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : –

2000 Administration et comptabilité

2000.490 Imputations internes

L'augmentation de Fr. 120'000.– qui apparaît pour la première fois dans les comptes 2001, est due à la facturation du coût de l'établissement et de la gestion des factures débiteurs du Groupe sanitaire. Cela représente 8000 factures au prix de Fr. 15.– par traitement de factures.

2001 Taxis

2001.427 Revenus des biens du patrimoine administratif

La diminution de Fr. 10'745.– par rapport au budget s'explique par le fait que suite à un recours, il n'est plus possible de percevoir la double taxe pour les exploitants domiciliés hors arrondissement.

2002 Abattoirs

Les Abattoirs cesseront la phase d'exploitation au plus tard le 30 septembre 2002 et entreront dans une période de liquidation.

La présidente : –

2100 Service des affaires sportives

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : – Pour les charges, par rapport au budget 2001 voté et complété de Fr. 189'600.– de crédits supplémentaires, l'augmentation est de 0,37% alors que, par rapport aux comptes

2000, elle est de 3,38%. Pour les revenus, par rapport au budget 2001, la diminution est de 4,62% alors que, par rapport aux comptes 2000, on enregistre une progression de 1,97%. En fonction des paramètres précités, l'excédent de charges progresse de 1,4% par rapport au budget 2001 et de 3,65% par rapport aux comptes 2000.

Dans le rapport sur le budget 2001, une importante augmentation de l'excédent de charges de Fr. 93'200.– avait été relevée, soit 211,33% par rapport à l'exercice 2000 pour l'activité «Sports-Passion». Il devenait donc logique de savoir comment s'est terminé l'exercice. L'excédent de charges, sur les Fr. 137'300.– budgétisés, atteint la somme de Fr. 88'098.–, soit une diminution de Fr. 49'202.–. Cela s'explique par le fait que les frais de transport sont en diminution de Fr. 12'500.– et les autres prestations de tiers de Fr. 1800.– suite aux mauvaises conditions d'enneigement. La plus grosse part provient toutefois de la subvention du Canton qui est en augmentation de Fr. 37'500.– pour atteindre un total de Fr. 59'472.– suite à EtaCom.

En ce qui concerne «Sport Bien-Etre» en revanche, sur un total des charges de Fr. 99'320.– l'excédent de charges atteint Fr. 82'835.–, soit une augmentation de Fr. 6435.–. Si cette activité est bien perçue au sein du personnel, il faut relever l'effort financier auquel consent le contribuable lausannois en faveur d'une partie du personnel communal.

Dans l'écart des «Subventions casuelles» figure un montant de Fr. 55'000.– octroyé par la Municipalité au Comité d'organisation CYCLAUSANNE 2000 qui avait mis sur pied «La randonnée du Centenaire Paris – Lausanne», «Le Tour de France à Lausanne» et «La finale de la coupe du monde MTB cross country». Cette subvention se compose comme suit:

- Fr. 33'000.– pour le remboursement d'une partie d'un prêt que le comité d'organisation de la manifestation avait contracté auprès de l'UCI;
- Fr. 22'000.– qui représentent 10% de la facture que diverses collectivités publiques (Cantons de Soleure et Bâle-Campagne entre autres) ont facturés au comité d'organisation pour couvrir les frais engendrés par le passage du Tour de France sur leur territoire.

L'impact médiatique fut certes important, comme le fut aussi au final la contribution financière de la Ville pour les diverses manifestations prévues par le préavis N° 136 de mars 2000¹. En effet, sans tenir compte des diverses prestations en nature assurées par ses services (Police, SSI, etc.), sa contribution financière se monte à Fr. 305'000.–, auxquels viennent s'ajouter les Fr. 500'000.– en guise de participation de la Ville au capital de la Fondation Centre mondial du cyclisme et les Fr. 50'000.– pour le développement et la déclinaison d'un logotype particulier aux manifestations sportives.

¹BCC 2000, T. I (N° 7), pp. 620 ss.

La présidente: – Une intervention?

Discussion

M. Philippe Martin (Rad.): – En complément de ce que vient de dire M. le président de la Commission dans son excellent rapport, je pense qu'il n'est peut-être pas inutile de préciser une chose. Il s'agit de la rubrique 2100.365, *Subventions à des institutions*, où l'on enregistre un supplément de Fr. 55'000.– par rapport au budget voté. On peut dire que les fêtes furent belles! Peut-être pas pour le comité d'organisation qui, très rapidement, s'est rendu compte que ses prévisions financières, au niveau des produits, étaient surfaites et qu'il avait fait preuve d'un optimisme débordant. Les factures arrivant, il s'est finalement trouvé, comme la cigale de la fable, fort dépourvu lorsque l'hiver fut venu. Il se tourna alors vers la Municipalité pour lui demander une rallonge. Elle lui accorda Fr. 55'000.–, une subvention casuelle dont elle fit communication à la Commission permanente des finances. Celles et ceux qui ont assisté à l'une ou l'autre des manifestations ont certainement remarqué que de nombreux services de la Commune avaient été mis à contribution pour en assurer le bon déroulement. Je pense principalement à la Police, au SSI, au Service des sports, au Service de la circulation, au Service des parcs et promenades, entre autres. Les prestations de tous ces collaborateurs s'effectuent par le biais d'heures supplémentaires ou de suppressions de congés, lorsqu'elles interviennent dans un laps de temps vraiment très limité. Tout cela se comptabilise, naturellement. Savez-vous ce que représente, en définitive, le coût de ces prestations? Je vous le donne en mille: Fr. 424'224.05! Ainsi donc, on part de Fr. 250'000.–, non de couverture de déficit, mais bien de subvention – que le préavis dissimulait sous couverture de déficit – et l'on arrive à un total de Fr. 724'224.–, soit environ trois fois le montant voté! Je l'ai déjà dit, la fête fut belle, c'est vrai. A celles et ceux qui prétendent que l'impact publicitaire pour Lausanne fut énorme et que les retombées financières vont se faire sentir à plus ou moins long terme, je dis simplement: le Tour de France, c'est environ vingt à vingt-cinq villes étapes, toutes à vocation touristique, qui bénéficient d'une retransmission TV. Dès lors, je vous demande de me citer, Lausanne et Paris mises à part bien entendu, deux villes que vous avez découvertes par la TV et dans lesquelles vous irez passer quelques jours d'ici deux à trois ans – et pas pour affaires professionnelles! – parce que vous avez eu le coup de foudre pour elles lors de la retransmission TV...

M. Jean-Jacques Schilt, municipal, directeur de la Culture, des Sports et du Patrimoine: – Deux remarques: pour toutes les manifestations, qu'elles soient culturelles, patriotiques, sportives, nos services établissent un décompte des prestations. Nous estimons qu'il est important de connaître ce coût, qui est toujours communiqué aux organisateurs, afin qu'ils se rendent compte que ce qui est apparemment gratuit ne l'est pas, que tout a un prix qu'il faut prendre en compte. Il n'y a donc rien de particulier en la matière. Nous allons bientôt recevoir une information

sur le coût des prestations de la Fête de Lausanne, du Festival de la Cité, d'Athlétissima, etc. Pour chacune des manifestations organisées à Lausanne et pour lesquelles les services de la Ville interviennent, ce décompte s'effectue. Il nous fournit une indication utile, intéressante – indispensable même au niveau de la gestion, car il permet une appréciation objective de la situation. Il n'y a donc rien de particulier pour les manifestations qui se sont déroulées dans le cadre de cette course cycliste.

M. Martin affectionne l'ironie... Veut-il dire que l'on ne doit plus jamais tenir compte, même si cela nous coûte quelque argent, des dizaines de minutes de TV dont nous disposons à des heures de grande audience, le nom de Lausanne y étant mentionné de nombreuses fois? On peut effectivement se payer une campagne publicitaire, qui nous coûterait cent fois plus cher, parce qu'elle serait vraiment payante, pour un résultat au moins aussi difficile à apprécier en retombées réelles que le Tour de France, par exemple. C'est le cas de toute publicité. Si l'on en doute, on ne fait plus de publicité. On est tellement bon, tellement beau, que tout le monde vient à Lausanne remplir nos hôtels, faire marcher nos entreprises, simplement parce qu'on est là, on sourit et on est bien!... On n'évite pas une part d'inconnu dans ce domaine. Chaque fois que le Parti radical fait une affiche, au fond, cela coûte. Quel est l'effet réel de notoriété? Chaque fois que l'on veut promouvoir une image, on n'en connaît pas de manière précise les effets. Certaines entreprises commerciales dépensent des sommes colossales pour leur publicité. Je présume qu'elles doivent y trouver un intérêt. Personnellement, je pense qu'il est utile que nous continuions à investir quelque peu dans la promotion de manifestations sportives, culturelles, qui font connaître Lausanne et qui, j'en suis convaincu, ont des retombées indirectes, peu perceptibles et démontrables. Mais je le répète: pourquoi les entreprises commerciales font-elles de la publicité, si elle ne devait servir à rien?

La présidente: – Pas d'autre intervention? Nous passons au point 220 Service de la police du commerce.

220 Service de la police du commerce

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: –

2200 Commerce, manifestations, séjour

2200.301 Traitements

Outre la contribution de solidarité, la diminution de Fr. 115'156.– est due à la vacance de plusieurs postes pendant de brèves durées.

2200.316 Loyers et redevances d'utilisation

Lors de l'élaboration du budget 2001, une augmentation de Fr. 41'000.– avait été prévue pour le transfert de conces-

sions d'eau du Canton à la Ville. En effet, le lac fait partie du domaine public. Si la Commune construit des ports et des infrastructures, elle devrait être assujettie à des concessions. Le Canton, pour cet exercice, ne s'est pas encore prononcé sur l'octroi de ces nouvelles concessions à la Ville, d'où la diminution sur cette rubrique de plus de Fr. 40'780.--

2200.406 Impôts sur les divertissements

S'agissant des impôts sur les divertissements, l'écart positif est de 5,48%.

2200.410 Patentes, concessions

Il y a lieu de préciser que dans la procédure de recours présentée par certains établissements au sujet des patentes, le Tribunal administratif avait donné raison au Canton. Actuellement, le Tribunal fédéral a donné également gain de cause au Canton. Reste à savoir comment les sommes dues pourront être récupérées.

2201 *Inhumations et incinérations*

2201.301 Traitements

Outre la contribution de solidarité, la diminution est due à la vacance d'un poste durant 9 mois.

2201.311 Achats d'objets mobiliers et d'installations

Dans le cadre de la rénovation des chambres mortuaires, la diminution de Fr. 10'538.-- est attribuée à la renonciation de remplacer le mobilier des petits salons d'attente.

2201.427 Revenus des biens du patrimoine administratif

La vente et le renouvellement de concessions de terrain dans les cimetières sont en diminution. Cette diminution est de Fr. 106'420.-- par rapport aux prévisions du budget 2001. Sur les 5 dernières années, la moyenne des ventes et le renouvellement des concessions est de Fr. 188'233.--. La moyenne sur ces 3 dernières années est de Fr. 158'730.--.

La présidente: – La parole est-elle demandée? Ce n'est pas le cas. Nous passons au point 2300 Service du contrôle des habitants.

2300 Service du contrôle des habitants

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La diminution de charges de Fr. 101'175.-- est consécutive, outre la contribution de solidarité, à 5 mutations de personnel et à la vacance d'un poste durant 3 mois.

La présidente: – La parole est-elle demandée?

240 Corps de police

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La diminution salariale de Fr. 1'462'080.-- est la conséquence de la démission, en 2001, de 30 policiers sur un effectif de 384. Par conséquent, 10 engagements extérieurs ont été effectués de septembre à décembre 2001.

2403 *Centre de formation*

2403.316 Loyers et redevances d'utilisation

L'augmentation de Fr. 5769.-- est principalement due à la location de motos pour l'obtention du permis de conduire. Depuis 2001, ils n'utilisent plus les motos militaires trop anciennes.

2403.318 Autres prestations de tiers

Un coût de Fr. 5700.-- a dû être payé pour les franchises RC, suite à de nombreux accidents survenus avec les motos louées pour les cours de conduite.

2404 *Groupe sanitaire*

Afin que le Canton puisse uniformiser la subvention du système sanitaire (mesures EtaCom), les services publics ont été chargés d'analyser l'ensemble des services officiels pour connaître leur participation au déficit. Une réponse a été promise fin mai 2002.

La somme de Fr. 124'700.-- estimée au budget est donc restée sans recette.

La présidente: –

250 Service de secours et d'incendie

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: –

2500 *Secours et incendie*

L'augmentation de *Eau, énergie et chauffage*, de Fr. 19'435.--, est principalement due à la participation aux frais de chauffage des locaux sous les arches du pont Chauderon, facturés pour la première fois en 2001 par les SI.

2500.451 Participation du Canton aux charges

Cet écart de Fr. 1'152'884.-- est principalement dû au fait que la convention avec l'ECA a été signée après l'élaboration du budget.

2501 *Office de la sécurité civile*

2501.301 Traitements

La diminution de Fr. 219'192.– est due en partie aux vacances d'un demi-poste pendant 11 mois et d'un poste pendant 8 mois.

La présidente: – Personne ne demande la parole? Une intervention.

Discussion

M. Philippe Vuillemin (Lib.): – Je ne voudrais vexer personne, ni contester le travail très important de Maurice Calame, ni votre présidence, Madame. Mais une question me titille depuis un moment: quelqu'un a-t-il quelque chose à dire sur les comptes, d'ici aux Services industriels, donc probablement aux alentours de minuit dix? Je propose que ceux qui ont quelque chose à exprimer – sur n'importe quoi – s'annoncent sur une liste pour qu'on les prenne en direct. Ce faisant, je crois qu'on serait bon à 22 h! Je devrais faire une motion d'ordre. Je n'en fais pas. C'est juste pour susciter la réflexion... Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

La présidente: – Monsieur le Conseiller, j'aime beaucoup votre suggestion. Si vous me dites comment procéder pour faire successivement adopter les comptes de chaque direction... Si quelqu'un trouve quelque chose d'ici là, qu'il me le dise, on le fera. Moi, je veux bien... (*Brouhaha.*) Nous sommes presque au bout. Il reste le Service de la circulation pour la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives. Je laisse M. le rapporteur terminer cette direction et nous voterons ensuite sur les comptes s'y rapportant.

260 Service de la circulation

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: –

2600 Gestion de la circulation

Au-delà des explications fournies dans la brochure, il n'y a pas de remarques particulières.

2601 Gestion du stationnement

La réponse de la Municipalité sur le fonds de la gestion du stationnement, suite à une motion déposée par M. Philippe Martin², n'est pas encore parvenue au Conseil communal.

Les cinq parkings-relais ont été mis en service à la fin de 1998; la fréquentation n'a pas cessé de progresser, passant en moyenne, sur l'ensemble des 1191 places offertes, de 42% en 1999 à 54% en 2000, puis à 63% en 2001 et enfin à 71% sur les quatre premiers mois de 2002.

C'est le P+R de Vennes qui a enregistré la hausse de fréquentation la plus spectaculaire, passant successivement d'une occupation moyenne de 18% à 33%, 46% puis 56%

en 2002. Ce constat est d'autant plus réjouissant qu'il s'agissait du seul parking entièrement nouveau puisque les autres P+R avaient été implantés sur des aires de stationnement déjà existantes auparavant. En 2002, la barre des 70% d'occupation a été frôlée à plusieurs reprises.

La présidente: – Nous allons voter sur la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives.

Celles et ceux qui acceptent les comptes de cette direction sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? 1 abstention. Vous avez accepté les comptes de la Direction de la sécurité publique et des affaires sportives.

3. DIRECTION DES FINANCES

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur³: –

3000 Service financier

La différence entre les comptes et le budget sur le poste des *Traitements* provient du report de l'engagement d'un nouveau comptable et de la contribution de solidarité.

La rubrique *Autres prestations de tiers* comprend les frais de l'emprunt public du mois de juin 2001. Ceux-ci sont compensés par un agio sous la rubrique des *Produits exceptionnels*.

La diminution de la rubrique des *Intérêts passifs* résulte principalement d'une évolution plus favorable que prévue des taux d'intérêts.

La rubrique *Amortissement du patrimoine administratif* est le résultat de l'amortissement des actions SAirGroup.

3100 Service des impôts, de la caisse et du contentieux

Impôts sur le revenu des personnes physiques

L'impôt sur le revenu des personnes physiques de Fr. 266'643'206.– est inférieur de 5% à la prévision établie (– Fr. 14,1 millions), alors que l'impôt sur la fortune de Fr. 34'205'917.– est supérieur de 6,8% (+ Fr. 2,2 millions). Tous deux sont en progression par rapport aux résultats des comptes 2000. L'impôt sur le revenu progresse de 6,8% (+ Fr. 16,9 millions) et l'impôt sur la fortune de 5,5% (+ Fr. 1,8 million).

Il faut signaler la difficulté d'évaluer les résultats des différents impôts et de la même manière leur évolution n'est pas toujours très claire. Plusieurs facteurs expliquent l'évolu-

²BCC 2000, T. II (N° 121), p. 292; BCC 2001, T. I (N° 4), pp. 303 ss.

³A la suite de l'intervention de M. Philippe Vuillemin (cf. *supra*), le rapport de la Commission permanente des finances n'a plus été lu. Nous devons cependant l'éditer dans son intégralité.

tion de ce poste: structure sociale de la population lausannoise (proportionnellement plus de personnes non taxées à Lausanne que dans le reste du canton), flux migratoires, effets de la nouvelle loi fiscale.

Impôts sur le bénéfice et le capital

L'impôt sur le bénéfice des personnes morales de Fr. 103'617'306.– et l'impôt sur le capital de Fr. 13'878'590.– enregistrent ensemble une augmentation exceptionnelle, tant par rapport aux résultats 2000 que par rapport au budget, soit plus de 44% (Fr. 35 millions). Ces résultats sont le reflet de l'amélioration de la marche des affaires (domaine des finances et assurances, des services aux entreprises et du commerce).

L'impôt sur les successions est toujours très imprévisible. Il faut signaler que deux successions sont à l'origine de la moitié du montant reçu en 2001.

320 Service des forêts, domaines et vignobles

Le Service des forêts, domaines et vignobles est en restructuration. Pour l'exercice 2002, le service comprendra des subdivisions supplémentaires permettant de mieux appréhender les résultats financiers de l'exercice: on adjoindra en effet deux secteurs distincts du point de vue comptable, le chauffage à distance et la compostière. On assistera également à un assujettissement à la TVA qui devrait être favorable aux finances du service.

Pour l'exercice 2001, les subdivisions demeurent inchangées, et on découvre un résultat en légère amélioration par rapport à un budget particulièrement chargé par un déficit considérable du secteur *Forêts*.

3200 Forêts

Le déficit de cette division atteint des records dont le seul responsable est l'ouragan de fin 1999. Une forêt dévastée nécessite davantage de travail qui n'est pas compensé par des ventes en forte croissance.

Charges

Les charges de personnes sont en augmentation, même si elles se compensent sur les trois secteurs de ce service, en raison de la polyvalence des 26 collaborateurs dont les activités sont modulées par les conditions climatiques.

Le poste *Entretien des biens immobiliers* présente une différence due au report des mises en conformité technique des bâtiments du Boscal. Ces dépenses auront lieu mais seront prises en charge par une demande de crédit supplémentaire.

Les *Loyers et redevances d'utilisation* sont constitués principalement par la location d'équipements lourds auprès d'entreprises. Une partie correspond toutefois à la location

de tronçonneuses privées dont les usagers prennent alors un soin particulier.

Une cotisation de solidarité est versée à l'association Lignum (promotion du bois). Comme le montant de cotisation dépend du volume de bois et non du prix, on assiste en 2001 à une augmentation importante de la cotisation, en raison d'une vente de gros volumes de bois.

Revenus

On a vendu un peu plus à un prix légèrement inférieur. De plus, la Ville a constitué une belle réserve de bois coupé dont la valeur est moins sujette aux variations de l'offre et de la demande. Cette réserve sera progressivement vendue.

A noter que l'activité de production de parquet a cessé. Signe des temps: il est plus rentable de «valoriser» le bois en le brûlant en chaufferie.

3201 Domaines

La Commune dispose de 770 ha de surface agricole. On constate que les domaines sont à la limite du déficit. Il est de plus en plus nécessaire de venir en aide aux exploitants par des petits «plus», tels que les allocations pour des journées d'école à la ferme ou pour la gestion des surfaces de parking à la Blécherette. On pense aussi au tourisme rural comme source de revenus pour des domaines qui sont toujours à la limite de la rentabilité, particulièrement pour les exploitants.

Charges

Pour ce qui est des charges, on constate au poste des salaires une augmentation d'un demi-équivalent plein temps. Le responsable de l'administration des domaines reprend en effet la délicate gestion des parcelles où se répartissent les captages de sources exploitées par le Service des eaux.

Le poste *Autres prestations de tiers* semble considérable. Le montant le plus important (plus de 90%) est dû à la compostière (compensé par des ventes); on réalise l'avantage que l'on sortira d'une séparation administrative de la compostière et de la chaufferie du secteur *Domaines*.

Revenus

Au chapitre des recettes, on remarque que le poste *Revenus des immeubles du patrimoine financier* est en baisse. Les prix facturés pour les surfaces agricoles correspondent aux prix du marché. Il est nécessaire de faire quelques petits gestes pour ne pas mettre dans la gêne des exploitants de domaines quasi urbains.

3202 Vignobles

Le résultat pour l'année 2001 est qualifié de «bon». Même si le bénéfice des vignobles est faible avec ses Fr. 228'764.–,

il est dégagé dans un pays où l'excédent de production est énorme. On ne compte pas moins de 2 ans et demi de consommation en excédent! La Ville de Lausanne mise sur des vignobles de qualité, et les domaines de la Ville, bien entretenus, demeurent une valeur sûre de la production locale.

330 Service des gérances

Le Service des gérances représente une des sources de revenus importants pour la Commune. Un parc immobilier étendu assure des rentrées de loyers permettant de le maintenir dans un état globalement satisfaisant, tout en dégageant un bénéfice en hausse.

3300 Gestion des immeubles

Le Service des gérances est comparable à une gérance privée: les collaborateurs (27,7 équivalents plein temps) y assurent la location de biens immobiliers, que ce soit ceux de la Commune ou ceux de la Caisse de pensions. La section *Gestion des immeubles* boucle donc ses comptes avec un bénéfice de Fr. 329'000.–, même si son taux forfaitaire se situe à moins de 75% du taux pratiqué par les régisseurs privés.

Charges

Le départ à la retraite d'un collaborateur qui n'a pas pu être remplacé rapidement provoque une économie dans le poste «salaires».

On réalise une petite économie en imprimant les formulaires standard que le service achetait auparavant à la Chambre vaudoise immobilière. Une partie de ce poste représente des loyers de places de parc et des indemnités kilométriques pour les collaborateurs amenés à se déplacer souvent.

Revenus

Le point le plus important des revenus provient de la commission de gérance qui est facturée à la CPCL. Ce montant suivant les loyers reste orienté à la hausse.

Par souci de transparence, le service facture sous forme d'imputations internes les commissions de gérance pour les immeubles du patrimoine financier.

3301 Immeubles du patrimoine financier

Ce poste au budget représente le résultat d'exploitation des immeubles du patrimoine financier de la Ville. On y trouvera donc les charges d'entretien courant des immeubles et les revenus correspondants. Globalement, le patrimoine financier dégage un bénéfice.

Charges

On constate un bon résultat pour le coût de l'eau et de l'électricité dans les immeubles en gérance. Contrairement

à l'eau, les taxes d'épuration peuvent être facturées aux locataires.

Avec un montant de «seulement» Fr. 3,2 millions, les frais d'entretien des bâtiments demeurent faibles. Ils permettent de couvrir les charges des abonnements de services et surtout de procéder aux rénovations légères des locaux. En revanche, ils ne peuvent pas couvrir les travaux de remise en état du gros œuvre des immeubles. Pour atteindre ce but, il faudrait réserver entre 15% et 16% des loyers aux rénovations.

Un rattrapage de TVA a pesé sur les comptes pour près de Fr. 40'000.–.

Les pertes, défalcatons et moins-values sont constituées des manques à gagner en raison de locaux non loués, mais aussi des loyers non payés au jour du bouclage des comptes. Ces créances (douteuses) s'élèvent à plus de Fr. 150'000.–.

Attributions aux réserves: la Commune peut récupérer une partie de la différence entre les loyers des subventionnés et la valeur locative telle que définie par les taux d'intérêt. En période de taux d'intérêt bas, on pourra compenser ainsi la dégressivité de la subvention (4% à 5% par année).

A remarquer que le «compte chauffage» ne figure pas dans cette comptabilité, étant donné que les coûts sont pris en charge par les locataires. Ceux-ci bénéficient de la capacité financière considérable de la Commune. Les commandes de mazout sont en effet centralisées par les Services industriels pour toute l'Administration et ses services (inclus Gérances).

3400 Bâtiments administratifs

Malgré quelques locations, la section *Bâtiments administratifs* génère un déficit important. Il est dû notamment à la location de l'Hôtel de police à la CPCL, qui représente à elle seule Fr. 2,3 millions.

3500 Service des pompes funèbres officielles

Depuis 1991, ce service connaît une réduction de son chiffre d'affaires. Les mêmes constatations ont été signalées et commentées lors de l'examen des comptes précédents.

La présidente: – Quelqu'un a-t-il quelque chose à dire hors du rapport de M. le rapporteur? La Commission permanente des finances a-t-elle un argument important à faire valoir sur l'ensemble de cette direction? M^{me} de Meuron? Non? (*Rires.*) Nous votons sur la Direction des finances.

Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Direction des finances sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? Toujours 1 abstention.

4. DIRECTION DES TRAVAUX

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : –

4000 Service administratif

Ce service vient d'entrer dans sa 101^e année d'existence. Son effectif est de 25,5 postes de travail effectifs.

Par rapport au budget 2001, les charges ont augmenté de Fr. 224'250.– (+ 4,79%). Les revenus ont augmenté de Fr. 799'673.– (+ 33,72%) principalement grâce aux redevances d'utilisation du domaine public.

Le budget prévoyait 26,5 postes. L'effectif n'est que de 25,5 postes, un de plus qu'en 2000.

4100 Service du cadastre

Par rapport au budget 2001, les charges ont diminué de Fr. 236'915.– (5,48%); les revenus ont également diminué de Fr. 81'253.– (– 4,70%).

Le budget prévoyait 29 postes. L'effectif n'est que de 28 postes, dont 2 à mi-temps. Ce qui représente 0,5 poste de moins qu'en 2000.

4200 Service des routes et voirie

Par rapport au budget 2001, les charges ont diminué de Fr. 1'246'908.– (– 2,48%). Les revenus ont augmenté de Fr. 567'882.– (3,10%).

Le budget prévoyait 322 postes (EPT). L'effectif est actuellement de 313 postes (EPT). Dans ce service, les mutations sont importantes et atteignent environ 10% par an.

Dès 2001, l'eau nécessaire aux fontaines et aux W.-C. publics est facturée par le Service des eaux. Des études sont menées afin de trouver des économies de consommation.

4300 Service d'urbanisme

Par rapport au budget 2001, les charges ont diminué de Fr. 300'892.– (– 5,88%). Les revenus ont augmenté de Fr. 371'247.– (78,20%) grâce aux taxes des permis de construire (gros projets en 2001).

Le budget prévoyait 34 postes. L'effectif est actuellement de 32,75 postes, mais un collaborateur sera engagé sous peu.

4400 Service d'architecture

Par rapport au budget 2001, les charges ont diminué de Fr. 187'286.– (– 4,56%). Les revenus ont diminué de Fr. 25'489.– (– 25,21%).

Les prestations 2001 de ce service, calculées selon les recommandations SIA pour les honoraires, représentent un montant d'environ Fr. 2'412'000.–.

Le budget prévoyait 26,5 postes. L'effectif est actuellement de 25,5 postes et l'âge moyen des collaborateurs est assez proche de la retraite. A court terme, il faudra reconstituer une équipe.

460 Service d'assainissement

4600 Administration et études

Charges

Les charges de ce service ont dépassé de plus de 45% les prévisions effectuées lors de l'établissement du budget pour atteindre plus de Fr. 718'000.–, alors que le budget ne prévoyait que Fr. 491'000.– de dépenses. Cette augmentation s'explique presque exclusivement par l'accroissement des imputations internes, qui ont dépassé de plus de Fr. 212'000.– les prévisions budgétaires pour atteindre Fr. 281'161.–. Si les imputations de prestations de services et biens ont pesé pour Fr. 1134.–, le restant des imputations internes, à savoir Fr. 280'027.–, représente des imputations d'intérêt. Cette augmentation de la facturation interne des intérêts s'explique par le fait que les subventions cantonales escomptées pour Tridel SA n'ont pas encore été reçues. Il faut toutefois noter que celles-ci seront versées à la Ville de Lausanne au plus tard au début des travaux et qu'elles comprendront les intérêts payés par la Ville. Les dépenses consenties par le Service d'assainissement en la matière, notamment en 2001, seront donc entièrement compensées par une subvention cantonale à venir.

Revenus

Les recettes sont, à l'instar des dépenses, largement supérieures aux prévisions budgétaires. Celles-ci ont atteint près de Fr. 128'000.– aux comptes 2001, soit une augmentation de 160% (Fr. 78'420.–) par rapport aux prévisions budgétaires.

4601 Gestion des déchets

Charges

Les charges du service sont d'environ 3% inférieures aux prévisions budgétaires. Au total, l'économie par rapport au budget est de Fr. 712'000.– et le montant total des dépenses a atteint Fr. 21'903'585.–.

Plus de 80% de l'économie réalisée par rapport au budget tiennent aux dépenses de personnel qui ont été d'environ 4% inférieures aux prévisions budgétaires et qui représentent plus de 60% des dépenses du service. Les mouvements de personnel et les décalages qui ont pu en résulter sur un effectif d'environ 148 équivalents plein temps expliquent cette différence aux comptes.

Au niveau des dépenses de *Biens, services et marchandises*, les dépenses sont dans l'ensemble conformes aux prévisions budgétaires.

Revenus

Les revenus tirés de la gestion des déchets sont sensiblement supérieurs aux prévisions budgétaires; ils dépassent en effet de Fr. 1'788'530.– les prévisions budgétaires, pour s'établir à Fr. 11'852'530.– pour une part. Cette amélioration des résultats est à mettre au compte de l'augmentation du volume d'activité du service qui s'est traduite en 2001 par un accroissement sensible des tonnages de déchets collectés et traités ainsi que des taxes perçues.

4602 Gestion du réseau des eaux usées

Charges

Dans l'ensemble, les charges liées à l'évacuation des eaux usées sont inférieures de Fr. 998'836.– aux prévisions budgétaires et se montent à Fr. 9'061'363.– aux comptes 2001. Tous les postes sont à la baisse.

Les charges de personnel sont inférieures de Fr. 121'408.– par rapport au budget. Cette baisse tient pour l'essentiel au fait que l'effectif du service s'établissait à 15 équivalents plein temps en décembre 2001, alors que le budget était fondé sur un effectif de 16 personnes.

Le poste *Biens, services et marchandises* est lui aussi en baisse sensible par rapport au budget (Fr. 594'248.–).

Revenus

Les revenus tirés de l'évacuation des eaux usées sont en baisse sensible par rapport au budget. Si l'on soustrait les prélèvements sur les réserves, les recettes perçues en 2001 se montent à Fr. 7'763'431.– alors qu'elles étaient budgétées à Fr. 8'404'700.–. Si cette baisse est importante, il faut toutefois préciser qu'elle est plus que compensée par la baisse des charges mentionnée ci-dessus. Pour l'essentiel, les recettes tirées de l'évacuation des eaux usées sont tributaires du marché de la construction et donc difficiles à prévoir.

Malgré ces baisses de recettes, les prélèvements sur les réserves ont été inférieurs aux prévisions, les charges ayant diminué plus fortement que les recettes.

4603 Traitement des eaux usées

Charges

Les charges liées au traitement des eaux usées en 2001 ont été inférieures aux prévisions. Alors que le budget prévoyait des dépenses de Fr. 12'138'900.–, les charges effectives se sont montées à Fr. 10'623'027.–, soit une baisse de plus de Fr. 1,5 million. Pour plus de 60%, cette différence

s'explique par des charges de biens, services et marchandises inférieures aux prévisions.

Les charges de personnel sont inférieures de plus de 5% aux prévisions. En décembre 2001, il était de 34 équivalents plein temps pour un effectif autorisé de 35.

Le poste *Biens, services et marchandises* se traduit dans tous les domaines par des dépenses inférieures aux prévisions.

Les imputations internes sont également sensiblement inférieures aux prévisions. Si les imputations de prestations de services et biens sont supérieures de Fr. 2581.– par rapport au budget, les imputations des intérêts sont inférieures de Fr. 260'319.– aux prévisions budgétaires en raison de la baisse du taux d'intérêt et de l'encaissement de subventions. Au total, les imputations internes se sont montées à Fr. 878'361.–, soit Fr. 257'738.– de moins qu'au budget.

Revenus

Les revenus issus du traitement des eaux usées ont été inférieurs aux prévisions. Si l'on soustrait les prélèvements sur les réserves, les subventions acquises du Canton de Genève et les dédommagements des collectivités publiques, les recettes pour l'année 2001 étaient budgétées à Fr. 6'718'620.–. Aux comptes, elles se sont montées à Fr. 6'436'395.–, soit une baisse de Fr. 282'104.–. Mise en relation avec les dépenses, qui ont été en 2001 inférieures de près de Fr. 1,5 million au budget, la baisse des recettes reste limitée. Globalement, le traitement des eaux usées a coûté, en 2001, moins cher que prévu à la Commune de Lausanne (Fr. 331'224.– de moins) ainsi qu'aux Communes voisines dont les eaux usées sont traitées à Lausanne (Fr. 844'630.– de moins).

Les *Redevances et prestations facturées* sont inférieures de près d'un demi-million de francs aux prévisions, en raison d'une diminution des recettes provenant de la taxe d'épuration (Fr. 800'000.– environ), partiellement compensée par une augmentation d'environ Fr. 300'000.– des revenus du traitement des boues d'autres STEP.

Cette baisse globale d'un demi-million des redevances et prestations facturées est pour près de la moitié compensée par une augmentation de plus de Fr. 123'000.– des ventes, et plus particulièrement des ventes d'énergie. Celles-ci ont été de plus de Fr. 123'000.– supérieures aux prévisions, en raison de l'augmentation du prix du gaz et des conséquences que cela a eu sur le prix de l'énergie vendue au chauffage à distance.

La présidente: – Une intervention importante?

Discussion

M. Andrea Egli (POP): – A propos de cette remarque concernant la Direction des travaux, point 4100.301,

«Traitements – Effectif incomplet», plusieurs fois citée, nous nous posons des questions, car ce n'est pas la première fois que des effectifs sont incomplets. Nous aimerions savoir pourquoi, et si la Municipalité a trouvé une solution à ce problème.

M. Olivier Français, municipal, directeur des Travaux :

– Pour les petits services, il est difficile de prévoir plus de places, faute de locaux. Je pense plus particulièrement au Service du cadastre, au Service d'urbanisme. En l'occurrence, le départ du Service d'assainissement libérera des locaux et permettra de compléter certains postes. Parfois, on subit un plan des postes, la vie évolue et l'on se trouve avec des disponibilités supérieures aux besoins réels. Cela peut être le cas pour un ou deux services, mais encore faudrait-il procéder à un examen détaillé.

Concernant les grands services, je pense que M^{me} Egli parle plus particulièrement du Service des routes et voirie, qui figure chaque fois au bilan pour une dizaine de postes inoccupés. Il faut tenir compte du fait que ce bilan s'établit au 31 décembre. En avril, lors du passage de la Commission de gestion, c'était complet. Les variations annuelles sont relativement importantes dans des services comportant souvent plus de 100 personnes. Elles atteignent aisément un pourcentage de l'ordre de 5% à 10%, selon le type d'activité impliquant une rocade. Le bilan au 31 décembre peut présenter des chiffres d'emplois pas très satisfaisants. Mais au Service des routes et voirie, un surplus est toujours prévu au budget à la demande du chef de service, qui doit disposer d'un peu plus de souplesse de gestion. On pense modifier cette procédure pour 2003. Néanmoins, comme vous le savez, avec un chef ad interim et compte tenu des circonstances...

La Commission de gestion se préoccupe de cette surcapacité de postes, qui fait croire qu'on a chaque fois un bilan extrêmement favorable au niveau du budget. Mais la rigueur budgétaire, telle qu'elle est pratiquée au sein de la direction depuis quelques années, ne tient pas uniquement au plan des postes paraissant chaque fois se situer au-dessous du bilan. Ces deux dernières années, notre bilan était quasi identique quant aux charges. Il y a donc eu rationalisation favorisée par la machine et l'organisation, ainsi que certains transferts de postes. Il est difficile, pour un service, de modifier son plan des postes à la baisse, même s'il peut se le permettre parfois.

J'espère avoir répondu, de manière plutôt globale, comme je l'ai fait lorsque les commissaires sont venus au sein de ma direction.

La présidente : – Une autre intervention sur la Direction des travaux? Je vous fais voter sur l'ensemble des comptes de cette direction.

Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Direction des travaux sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Toujours 1 abstention.

Nous passons à la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation. Je vais faire la même chose.

5. DIRECTION DE L'ENFANCE, DE LA JEUNESSE ET DE L'ÉDUCATION

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : –

Charges

Les charges de la DEJE en 2001 ont été de Fr. 133'879'089.–. Le budget 2001 prévoyait des charges de Fr. 196'357'100.–. La différence entre budget et comptes est de Fr. 62'478'010.–. Par rapport aux comptes 2000, les charges ont diminué de Fr. 52'343'946.–.

L'explication est qu'au moment de l'établissement du budget, toutes les implications concernant EtaCom n'étaient pas encore fixées et le budget ne pouvait pas encore en tenir compte. Entre-temps, ces mesures ont été acceptées et leur application a entraîné un important transfert de charges en direction du Canton. Cette direction ne représente plus que les 7,8% (en 2000: 18,3%) du coût net des différentes tâches de la Commune.

Une convention a été négociée avec le Département cantonal de la formation et de la jeunesse pour que Lausanne continue à gérer les activités liées à l'école, sous le contrôle de l'Etat. Avec pour corollaire le remboursement par l'Etat d'une partie des charges administratives liées à cette gestion.

Revenus

Le montant des revenus de la DEJE en 2001 est de Fr. 39'060'288.–. Le budget prévoyait Fr. 30'906'900.–. Par rapport aux comptes 2000, cette augmentation provient directement des conséquences d'EtaCom.

500 Secrétariat général

L'excédent de charges de l'ensemble de ce service est de Fr. 12'549'887.–, soit 13,2% des excédents de charges de la direction. Elles sont en baisse de Fr. 3'937'590.–.

5000 Administration et comptabilité

Les charges de ce centre sont inférieures de Fr. 365'795.– aux charges prévues au budget. Cette diminution provient d'une part d'une baisse au poste des salaires et d'autre part, surtout de la prise en charge par le Canton du Gymnase du soir.

5000.365 Subventions à des institutions

Un seul poste montre une augmentation de charges; il concerne le bâtiment qui abrite, entre autres, le Théâtre de

l'Arsenic. La réfection des sanitaires a fait l'objet d'un crédit supplémentaire de Fr. 40'000.– et la mise à niveau de l'installation électrique a entraîné un dépassement de Fr. 9954.–.

5001 *Activités musicales, théâtrales et autres*

Les excédents de charges de ce centre représentent les 8,3% des excédents de charges de la DEJE et les 62,8% de l'ensemble du service. Elles sont inférieures de Fr. 3'167'502.– aux charges prévues au budget. Cela est dû au fait que le Canton a repris entièrement le financement de l'enseignement professionnel au Conservatoire de musique et à l'École de jazz et de musique actuelle (EJMA) et une partie du loyer de l'Institut de Ribeaupierre.

Dans ce centre il faut aussi noter une augmentation du poste *Autres prestations de tiers* de Fr. 65'733.– par rapport au budget. Elle concerne l'augmentation du salaire des troupes de théâtre, danse et musique qui s'occupent de l'initiation culturelle dans les écoles.

5002 *Cultes et temples*

Les excédents de charges de ce centre représentent les 4,7% des excédents de charges de la DEJE. Elles sont inférieures de Fr. 404'293.– par rapport au budget.

Les économies sont dues à la mise en application d'«Eglise à venir» et à des travaux reportés à la Cathédrale.

5300 *Service de l'orientation scolaire et professionnelle*

Ce service se caractérise par un excédent de revenus de Fr. 139'732.–. Suite à l'introduction d'EtaCom, le Canton prend à sa charge l'intégralité des dépenses de fonctionnement à l'exception des frais de locaux et de mobilier.

540 **Service de santé des écoles**

Les charges excédentaires de ce service représentent les 3,6% des charges excédentaires de la DEJE. Elles sont en baisse de Fr. 344'039.–.

5401 *Activités de psychologie scolaire*

Les charges de ce centre sont en baisse de Fr. 92'136.– par rapport au budget. Les excédents de charges de Fr. 265'324.– représentent les 7,7% du Service de santé des écoles.

Depuis EtaCom, la psychologie scolaire est devenue une tâche cantonale.

5402 *Enseignement spécialisé*

Les charges de ce centre sont en baisse de Fr. 167'132.– par rapport au budget. L'excédent de charges de Fr. 1'706'087.– représente les 49,5% des charges du Service de santé des écoles.

5500 **Service dentaire**

Les excédents de charges de ce service représentent le 1,6% des excédents de charges de la DEJE. Les charges sont en baisse de Fr. 61'793.– par rapport au budget.

Diminution des traitements de Fr. 88'570.–. Un montant de réserve est prévu pour les départs à la retraite, il n'a pas été utilisé. Il y a eu moins de remplacements.

560 **Service de la jeunesse et des loisirs**

Les excédents de charges de ce service représentent les 49% des excédents de charges de la DEJE. C'est le seul service où elles sont en augmentation, soit de Fr. 97'646.–.

Les excédents de charges des centres *Loisirs et jeunesse* représentent les 29,6% des excédents de charges du Service de la jeunesse et des loisirs. Les charges sont en baisse de Fr. 39'232.– par rapport au budget.

5601 *Accueil d'enfants*

Les excédents de charges de ce centre représentent les 70,8% de ceux du Service de la jeunesse et des loisirs. Les charges sont en augmentation de Fr. 2'756'227.– par rapport aux comptes 2000 et de Fr. 149'630.– par rapport au budget. Ces augmentations proviennent de l'ouverture de nouveaux APEMS, de la revalorisation du statut d'éducatrice de la petite enfance et d'une plus grande capacité d'accueil de l'UAPE de la Grangette.

5700 **Bibliothèque municipale**

Le résultat de l'exercice 2001 est bon pour la Bibliothèque municipale. Une économie de quelques pour-cent a été réalisée. Celle-ci ne saurait pas être répétée.

Charges

La Bibliothèque municipale (35 équivalents plein temps) a dû fonctionner plusieurs mois en sous-effectif. Cette situation a permis de dégager une économie dans les *Traitements* pour l'exercice 2001.

Un léger dépassement des dépenses marchandises est dû à une commande de livres qui est arrivée très rapidement. Ce qui est rare.

Pertes: il convient de passer le coût des livres qui ne sont pas rendus dans les charges. Ce poste reste toutefois minime par rapport au volume de prêt (un million de livres), au peu de soins que certains apportent à ce qui ne leur appartient pas.

Revenus

Une ristourne de chauffage permet de récupérer un montant accumulé sur plusieurs années de location. Plus impor-

tant, le revenu des taxes pour restitution tardive (majorées de 50% pour les non-Lausannois). Si l'on pouvait espérer théoriquement des montants encore supérieurs, le but de la Bibliothèque est de récupérer et de prêter à nouveau les livres.

5800 Ecoles primaires et secondaires

Suite à EtaCom, différents changements sont intervenus au niveau des écoles. L'Etat prend à sa charge l'intégralité des salaires des enseignants et des remplaçants. Par convention, la Conférence des directeurs lausannois (CDL) et ce service assurent la gestion de la scolarité obligatoire. Le personnel administratif (secrétaires, bibliothécaires) reste à l'Administration communale. Un forfait administratif est versé par l'Etat. Remboursement aussi des frais de matériel pédagogique, des ACM, ACT, TM et EF. Seuls les frais d'infrastructures, de transports, de devoirs surveillés, de courses d'école, restent aux Communes. Il est donc impossible de comparer les comptes et le budget pour ces différents postes.

Le résultat de ces changements se remarque par une diminution des charges de Fr. 56'661'215.-. Les excédents de charges de ce service représentent encore les 27,4% des excédents de charges de la DEJE.

La présidente: – Une intervention s'impose-t-elle au sujet de cette direction? Votre rapport comporte-t-il un point plus important qu'un autre?

M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – Non, Madame la Présidente. Nous avons tenté d'analyser au mieux chaque service, comme je l'ai dit au début – pour répondre à M. Vuillemin. Le problème est que, compte tenu du changement de dicastères, chaque service a été examiné, ce qui explique la lourdeur de mon rapport. La Commission des finances y a travaillé de manière très poussée. Il était pour moi difficile de le simplifier davantage. Mais si l'on prend les choses comme on le fait maintenant, cela va très bien.

La présidente: – Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? Toujours 1 abstention.

Nous passons à la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement.

6. DIRECTION DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – La composition de ce dicastère est restée semblable malgré les nouvelles répartitions. Le coût net de chacun des services examinés est en retrait par rapport au budget 2001.

600 Secrétariat général

Les charges sont en retrait par rapport au budget 2001 de – 2,72% et en hausse de + 8,62% par rapport aux comptes 2000. Les revenus sont en revanche relativement stables en valeurs absolues, alors qu'en valeurs relatives, on assiste à une hausse de 225,68% par rapport au budget 2001 et de 152,09% par rapport aux comptes 2000.

Comme pour l'exercice 2000, la facture sociale se situe en dessous des prévisions budgétaires (– 3,78%), bien qu'en augmentation par rapport aux comptes 2000 de 6,62%.

Il y a lieu de relever que par rapport au budget 2001, l'écart favorable provient principalement de la rubrique «Prévoyance et aide sociale». Cette situation découle sans aucun doute de l'embellie constatée sur le marché du travail étant donné que cette rubrique comprend entre autres les indemnités du RMR.

Cependant, par rapport aux comptes 2000, toutes les rubriques sont en hausse, hormis celle relative à l'assurance maladie et accident.

6100 Service des assurances sociales

Les charges de ce service sont en retrait par rapport au budget 2001 (– 3,13%). Il en est de même des revenus (– 2,31%). Par rapport aux comptes 2000, les charges sont en légère hausse (+ 0,44%) alors que les revenus enregistrent une baisse (– 11,21%). Ces évolutions conduisent à un excédent de charge en diminution de – 3,69% par rapport au budget 2001 et à une augmentation de + 10,48% par rapport aux comptes 2000.

620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement

Tant les charges (– 4,55%) que les revenus (– 13,75%) de ce service sont en retrait par rapport au budget, alors que par rapport aux comptes 2000, seuls les revenus présentent une réduction (– 2,58%), tandis que les charges sont en très légère augmentation (+ 0,39%). Ces évolutions conduisent à une réduction de l'excédent de charges (– 2,87%) par rapport au budget et à un léger accroissement (0,89%) par rapport aux comptes 2000.

6200 Office du logement

Le poste *Subventions à des institutions* enregistre les participations aux charges d'intérêt des immeubles subventionnés convenues lors de l'octroi du subventionnement; il est en baisse par rapport au budget 2001 à raison de – Fr. 229'785.-. Cela provient de l'avancement des travaux, moins rapide que prévu au budget. En outre, les subventions à diverses sociétés ont été diminuées parce que certains de leurs locataires ne remplissaient plus les conditions d'occupation.

6200.366 Aides individuelles

Ce poste est en retrait de Fr. 70'273.– par rapport au budget et de Fr. 44'515.– par rapport aux comptes 2000. Cette évolution provient de la réduction du nombre de locataires bénéficiaires des aides individuelles ainsi que la dégressivité de l'aide de 1988 qui diminue d'un cinquième par année.

640 Service social et du travail

Les charges de ce service sont en baisse par rapport au budget 2001 (– 1,82%), mais en nette hausse par rapport aux comptes 2000 (+ 9,48%). Les revenus s'accroissent de manière sensible tant par rapport au budget 2001 (+ 3,10%) que par rapport aux comptes 2000 (+ 10,11%).

Finalement, l'excédent des charges se situe en retrait du budget de – 8,07%, mais s'accroît par rapport aux comptes 2000 de + 8,60%.

6400 Administration du service

Le poste *Traitements* se situe en retrait par rapport au budget pour Fr. 199'088.– suite au retard pris dans la mise en place de l'UnAFin (politique communale en matière de lutte contre le surendettement des ménages privés) qui n'est intervenue qu'au 1^{er} septembre 2001, d'où une économie de Fr. 290'000.–. En revanche, l'engagement de personnel auxiliaire à l'état-major du service a partiellement réduit cette économie pour Fr. 91'000.–. L'engagement de ce personnel a été nécessaire en vue de la préparation d'une réponse à une motion.

6401 Office du travail

L'augmentation de la rubrique *Traitements* de Fr. 439'299.– découle de la nomination, par contrat de droit privé, du personnel d'encadrement des programmes d'occupation, ce qui a représenté un dépassement budgétaire de Fr. 875'462.–. Ce dépassement a quelque peu été atténué par le non-engagement de personnel auxiliaire pour le Programme communal d'emplois temporaires (PCET), qui a engendré une économie de Fr. 403'708.–.

6402 Office régional de placement

Il y a lieu de rappeler que les différentes rubriques composant cette section devraient se balancer, dans la mesure où cette activité est entièrement à la charge de la Confédération. Nous verrons que la partie restant à charge de la Ville correspond aux indemnités de résidence, que la Confédération se refuse à subventionner, et aux amortissements des dépenses d'investissement, qui avaient été subventionnées à l'origine.

La rubrique *Traitements* enregistre une nouvelle baisse de Fr. 361'495.–, provenant de la diminution d'effectif, ensuite de la réduction du chômage.

6403 Centre social régional CSR

Observation de la Commission des finances

Il y a lieu de relever que la mise en place du système PROGRES-ASV a provoqué quelques problèmes d'application quant aux aides urgentes octroyées immédiatement en espèces ou fractionnées. Ces montants, intégralement à la charge du Canton, font l'objet d'une comptabilisation dans un compte de bilan (N° 1382.2). A cet effet, une base de données propre à la Commune de Lausanne (SS000) est encore utilisée, car le système PROGRES-ASV ne permet pas de tels versements immédiats sécurisés ou fractionnés. Par la suite, ces versements sont intégrés au système PROGRES-ASV. Toutefois, une erreur dans leur codification peut entraîner des versements à double, d'où les craintes et contrôles du Contrôle cantonal des finances (CCF). Ce dernier a constaté en effet un solde important sur le compte de bilan au 31 décembre 2001: Fr. 449'375.–. Ce montant a été résorbé par la suite, pour représenter Fr. 148'778.– au 31 mars 2002. De l'avis des commissaires, il serait judicieux que désormais de tels versements transitent par un nouveau compte de telle façon que la situation puisse être tirée au clair et notamment de faire ressortir si, avec le temps, les montants passés dans le compte litigieux se résorbent. Il a aussi été suggéré que des comptes mensuels, séparés pour chaque mois, soient ouverts à cet effet.

6600 Service des parcs et promenades

Les charges sont en retrait par rapport au budget de – 4,22% et en augmentation par rapport aux comptes 2000 de + 3,68%. Les revenus sont en augmentation de + 1,30% par rapport au budget et de + 8,87% par rapport aux comptes 2000. L'excédent de charges se réduit par rapport au budget de – 4,66% et s'accroît de + 3,27% par rapport aux comptes 2000.

Le poste *Traitements* est en retrait de – Fr. 1'020'812.– par rapport au budget, alors qu'il s'accroît par rapport aux comptes 2000 de Fr. 541'989.–. Les économies réalisées par rapport au budget proviennent de postes vacants qui n'ont pas pu être immédiatement repourvus.

La présidente: – Avez-vous une question majeure et importante à soulever? Ce n'est pas le cas. Je vous répète la même question, Monsieur le rapporteur. Non plus... Monsieur Venezia?

Discussion

M. Dino Venezia (Lib.): – La Commission a émis une observation sur ce chapitre et je souhaiterais qu'elle soit tout de même lue.

La présidente: – Veuillez nous lire l'observation de la Commission permanente des finances, je vous prie.

M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : –

640 Service social et du travail
6403 Centre social régional CSR

Observation de la Commission permanente des finances

Il y a lieu de relever que la mise en place du système PROGRES-ASV a provoqué quelques problèmes d'application quant aux aides urgentes octroyées immédiatement en espèces ou fractionnées. Ces montants, intégralement à la charge du Canton, font l'objet d'une comptabilisation dans un compte de bilan (N° 1382.2). A cet effet, une base de données propre à la Commune de Lausanne (SS000) est encore utilisée, car le système PROGRES-ASV ne permet pas de tels versements immédiats sécurisés ou fractionnés. Par la suite, ces versements sont intégrés au système PROGRES-ASV. Toutefois, une erreur dans leur codification peut entraîner des versements à double, d'où les craintes et contrôles du Contrôle cantonal des finances (CCF). Ce dernier a constaté en effet un solde important sur le compte de bilan au 31 décembre 2001 : Fr. 449'375.–. Ce montant a été résorbé par la suite, pour représenter Fr. 148'778.– au 31 mars 2002. De l'avis des commissaires, il serait judicieux que désormais de tels versements transitent par un nouveau compte de telle façon que la situation puisse être tirée au clair et notamment de faire ressortir si, avec le temps, les montants passés dans le compte litigieux se résorbent. Il a aussi été suggéré que des comptes mensuels, séparés pour chaque mois, soient ouverts à cet effet.

La présidente : – Une autre intervention sur cette direction ?

M^{me} Andrea Eggli (POP) : – J'aimerais demander à M^{me} la directrice pourquoi on limite l'effectif à l'Office régional de placement, alors que l'on voit qu'une surcharge de travail du personnel de l'ORP l'empêche de participer à des cours de formation continue.

M^{me} Silvia Zamora, municipale, directrice de la Sécurité sociale et de l'Environnement : – Le personnel de l'ORP n'a pas été limité au-dessous des normes d'attribution en fonction du nombre de cas que doit gérer l'ORP. Nous devons respecter les ratios de personnel par cas, prescrits au niveau de la Confédération et du Canton. L'ORP dispose d'un personnel correspondant à ces normes. Mais il est vrai qu'il est très chargé parce que les situations de plus en plus complexes requièrent davantage de travail. Les chiffres sont toutefois des données que nous devons respecter.

La présidente : – Une autre intervention ? Ce n'est pas le cas. Je vous fais voter sur les comptes de cette direction.

Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement sont priés de lever

la main. Celles et ceux qui les refusent ? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent ? Toujours 1 abstention.

Nous prenons la Direction des services industriels.

7. DIRECTION DES SERVICES INDUSTRIELS

Rapport de M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur : –

Les charges aussi bien que les revenus des Services industriels, dans leur ensemble, c'est-à-dire Service des eaux compris, sont inférieurs aux prévisions budgétaires ainsi qu'aux comptes 2000. Néanmoins, l'excédent de revenus est plus élevé, tant en chiffres absolus qu'en chiffres relatifs.

Les deux événements principaux qui peuvent être mis en exergue aux SI durant l'année 2001 sont les suivants :

La diminution du chiffre d'affaires global de la direction résulte principalement de conditions climatiques relativement douces, la température hivernale ayant été clémente. Il en est résulté une moindre consommation d'énergie pour le chauffage et corollairement une moindre consommation d'électricité. Les SI ont eux-mêmes pu diminuer leurs achats de gaz et d'électricité auprès de fournisseurs extérieurs. La période très froide qui est survenue à fin 2001, avec une augmentation de consommation d'énergie correspondante, ne compense pas les diminutions de l'exercice, car elle n'apparaît que dans une facturation intervenue en bonne partie début 2002.

La politique des amortissements sur investissements a connu toute une série de permutations importantes, afin d'adapter les valeurs des investissements, inscrites au bilan, aux exigences d'une éventuelle modification législative qui irait, pour la distribution de gaz et d'eau, dans le même sens que le projet de loi sur la libéralisation du marché de l'électricité. Les investissements au Service du gaz et au Service des eaux ont donc été fortement revalorisés par rapport à ce qui était leur valeur comptable, qui s'est trouvée augmentée de Fr. 113,6 millions. Cette réactivation a été partiellement utilisée pour procéder à des amortissements extraordinaires soit à l'intérieur de la direction, à raison de Fr. 16 millions, soit à l'extérieur de la direction pour amortir le découvert du fonds de stationnement (Fr. 9,3 millions), le solde des abattoirs (Fr. 3 millions) et pour augmenter la provision sur débiteurs douteux (+ Fr. 30 millions). Il subsiste un solde de Fr. 43,2 millions qui n'a pas été comptabilisé comme bénéfice, mais inscrit au bilan sous la forme d'un actif négatif « provision pour insuffisance d'amortissements ». Parallèlement, la valeur au bilan des ouvrages de génie civil a augmenté de Fr. 84,3 millions, de Fr. 464,6 millions à Fr. 548,9 millions. Ces réactivations et amortissements extraordinaires ont fait l'objet d'écritures comptables au bilan directement, sans écritures aux comptes d'exploitation.

Les investissements qui ont ainsi été partiellement «dés-amortis» devront être amortis une deuxième fois, ce qui alourdira les charges des exercices à venir. En d'autres termes, il s'agit d'un report de charges. Mais l'opération se justifie également par le fait qu'elle permettra de calculer plus justement le prix de revient de l'eau et du gaz distribués si le calcul du prix doit être adapté à une nouvelle législation, comme cela a déjà été le cas pour le calcul du prix de revient de la distribution d'électricité en 1999.

Il est également intéressant de souligner que tous les services, ainsi que tous les principaux sous-services ont réduit leurs charges, par rapport à ce qui était prévu au budget, parfois dans une mesure importante, à l'exception du Service du marketing industriel pour une raison tout à fait extérieure. Les charges salariales sont partout maîtrisées.

Enfin, il n'est peut-être pas inutile de rappeler que la Direction des services industriels a mis au point, depuis assez longtemps déjà, un système comptable analytique plus poussé que celui que l'on rencontre dans la plupart des autres directions et services. La ventilation des charges et des revenus est opérée de manière particulièrement détaillée au Service de l'électricité. Les SI disposent ainsi d'un instrument permettant d'examiner de manière opportune le coût et le rendement de chacune de leurs diverses et nombreuses activités, déjà bien avant l'introduction progressive du nouveau système GEFI.

700 Secrétariat général

Les charges salariales sont inférieures au budget, l'engagement prévu de personnel supplémentaire ayant été reporté en 2002. Les charges salariales de ce service, comme des autres services logistiques, sont imputées aux services techniques (Gaz, Eau, Electricité) sur la base d'une clé de répartition calculée en fonction du temps consacré par le personnel aux activités des services techniques.

7100 Service comptabilité et finances

L'économie de plus de Fr. 30'000.– résulte en grande partie de mesures de rationalisation en matière de facturation, d'où une économie sur le nombre des enveloppes et des bulletins de versement.

720 Service du MAGESI

Des produits exceptionnels, principalement constitués d'escomptes versés en fin d'année par des fournisseurs, ont tendance à disparaître, pour faire place à des rabais directement accordés sur les factures. Ainsi le montant budgétisé de Fr. 310'000.– (au demeurant surévalué) se retrouve finalement inférieur à Fr. 130'000.–. Les rabais effectifs sont reportés directement sur les charges des services utilisateurs.

7300 Service du marketing industriel

Ce service n'y est pour rien s'il est le seul dont les charges comptabilisées ont dépassé, de Fr. 488'000.–, celles prévues au budget. La cause en est l'amortissement, pour un montant de Fr. 517'000.– de la chaufferie au bois de La Rama. Cette charge supplémentaire, prévue dans la conclusion N° 2 du préavis N° 155⁴, a été mise à la charge de ce service car elle a été considérée comme une réalisation exemplaire et promotionnelle sur le plan du développement durable. Cette charge a été compensée par un prélèvement sur un fonds de réserve.

740 Service du gaz et du chauffage à distance

La relative douceur hivernale a eu pour conséquence une diminution de la consommation de gaz, c'est-à-dire d'une part la diminution des quantités de gaz achetées et d'autre part la diminution des livraisons au détail. Les achats prévus à hauteur de Fr. 66 millions n'ont atteint en définitive que Fr. 65,2 millions (– 1,2%). La quantité de gaz achetée s'est élevée à 1,786 milliard de kWh au lieu de 1,950 prévu, soit – 8,4%. Mais le coût du kWh a augmenté en cours d'année, de 3,38 centimes à 3,65 centimes.

Le chiffre des ventes a atteint Fr. 95,3 millions alors qu'il était prévu au budget à Fr. 99 millions, soit – 3,8%. La différence relative entre les chiffres des achats et des ventes a plusieurs causes: fuites de gaz non facturables, décalage de facturation.

La rubrique *Impôts, taxes et frais divers*, qui s'élève à Fr. 1,66 million aux comptes (Fr. 2,15 millions au budget), se compose pour l'essentiel d'attributions au fonds de développement durable (Fr. 1,05 million), de frais de promotion (Fr. 0,3 million), de cotisations diverses (Fr. 0,23 million) et d'impôts et taxes pour le solde seulement.

7500 Service des eaux

Charges

Les charges du Service des eaux ont été très sensiblement inférieures au budget en 2001. Alors que le budget tablait sur des dépenses de Fr. 57'981'300.–, elles se sont élevées aux comptes à Fr. 49'870'208.–, soit une baisse de plus de Fr. 8 millions.

Hormis les charges de personnel qui sont en augmentation par rapport au budget en raison d'une augmentation de l'effectif de 1,9 poste, les dépenses de tous les postes sont en diminution.

Les dépenses de *Biens, services et marchandises* sont inférieures aux prévisions de Fr. 837'752.–. Si les dépenses *Achats d'objets mobiliers et d'installations* sont en

⁴BCC 2000, T. II (N° 15), pp. 472 ss.

augmentation, des baisses importantes sont constatées dans divers autres postes.

Les amortissements connaissent des écarts particulièrement importants par rapport au budget. La baisse des amortissements explique d'ailleurs à elle seule 80% de la baisse des charges du Service des eaux aux comptes 2001 par rapport au budget. Les amortissements des dépenses d'investissements se sont montés en 2001 à Fr. 8'503'205.– au lieu de Fr. 14'840'000.–. Cette baisse est liée à la décision municipale du 13 décembre relative à la prolongation de la durée des amortissements des investissements du réseau de distribution des eaux visant à se prémunir contre une éventuelle ouverture à la concurrence du marché de l'eau.

La diminution des attributions aux réserves est liée à la suppression des intérêts au Fonds de réserve pour l'agrandissement de la station de pompage de Lutry (– Fr. 33'800.–), à la diminution des intérêts sur le Fonds spécial de réserve des SI (– Fr. 92'700.–) et à la diminution de l'attribution au Fonds spécial de réserve des SI (– Fr. 66'441.–).

Quant à la diminution des imputations internes, elle est principalement liée à la diminution de l'excédent de charges des Services généraux (quote-part fixée à 25% et représentant une baisse de Fr. 470'944.– par rapport au budget) ainsi qu'à la diminution de Fr. 141'343.– des intérêts sur les avances de la Commune.

Revenus

Les revenus du Service des eaux ont été en 2001 largement inférieurs aux prévisions budgétaires. L'écart par rapport au budget se monte à Fr. 10'604'936.–. Si les revenus des biens sont dans l'ensemble conformes aux prévisions budgétaires, les revenus des taxes, ventes et prestations facturées ont diminué ainsi que les prélèvements sur les réserves.

Pour ce qui est des taxes, ventes et prestations facturées, les revenus ont diminué essentiellement en raison de ventes d'eau inférieures aux prévisions. Les ventes ont été inférieures de Fr. 5'391'303.– par rapport au budget. Cette baisse est accentuée par une diminution des prestations de tiers, qui tient à la baisse des remboursements pour dommages ainsi qu'à une baisse des prestations versées par la SUVA, contrairement à ce qu'affirme la Municipalité dans son commentaire aux comptes.

Quant aux *Prélèvements sur les réserves*, ils se sont limités en 2001 au prélèvement du solde du Fonds pour l'agrandissement de la station de pompage à Lutry. Le fonds est dès lors épuisé.

Globalement, les comptes 2001 sont meilleurs que ne le prévoyait le budget; les charges sont inférieures de 4,17%, alors que les revenus sont en augmentation de 1,93%.

760 Service de l'électricité

Outre les charges salariales, de Fr. 0,6 million inférieures au budget et d'un montant quasi égal à celui des comptes 2000, les postes essentiels des charges de ce service sont celui d'achat d'énergie à des producteurs tiers et d'achat d'énergie à des unités de production qui sont propriété lausannoise.

La présidente: – Une intervention? Ce n'est pas le cas.

Celles et ceux qui acceptent les comptes de la Direction des services industriels sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Toujours 1 abstention.

Je vous fais voter la conclusion du préavis N° 2002/18. M. le rapporteur va nous donner la détermination de la Commission... Oui, Monsieur Santschi?

Discussion générale

M. Pierre Santschi (Les Verts): – Je voudrais faire une remarque générale concernant la présentation des comptes. Elle comporte un certain nombre de colonnes blanches, alors que des comparaisons de comptes à budget, suite à des modifications, obligent à sauter beaucoup de pages. Par exemple, dans *Traitement des eaux usées*, à Travaux, au Service d'assainissement, à Parcs et promenades, s'agissant d'une opération de remaniement des services de la Ville. Pour le budget 2003, ce sera très probablement encore pire. J'aimerais savoir si nous aurons droit à des comparaisons entre les chiffres des différents exercices précédents et du futur exercice, comparaisons réalisables par la présence, sur la même page, des chiffres correspondant aux mêmes activités. Ce problème de présentation devrait se résoudre assez rapidement, afin que le budget soit vraiment compréhensible au moment où nous devons le traiter.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je ne peux pas encore vous donner une réponse définitive à ce sujet. Je vais envisager, avec le Service financier, la possibilité de remplacer le blanc par de l'italique!

8. CONCLUSION

La présidente: – Je reviens à ce que nous avons dit précédemment. Monsieur le rapporteur, voulez-vous nous donner la détermination de la Commission?

M. Maurice Calame (Lib.), président de la Commission permanente des finances, rapporteur: – C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission permanente des finances vous recommande d'approuver les comptes de 2001, tels que présentés dans le préavis N° 2002/18, du 18 avril 2002.

La présidente: – Le Conseil communal décide d'approuver les comptes de 2001, tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2002/18, du 18 avril 2002.

Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? 1 abstention.

Je remercie M. le président de la Commission permanente des finances pour son excellent rapport.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2002/18 de la Municipalité, du 18 avril 2002;
- ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'approuver les comptes de 2001 tels qu'ils sont présentés dans le préavis N° 2002/18, du 18 avril 2002.

La présidente: – Nous prenons le point 3 de l'ordre du jour, préavis 2002/28, *Crédits supplémentaires pour 2002*. M. Junod remplace M. Bourquin, absent.

Crédits supplémentaires pour 2002**(1^{re} série)**

Préavis N° 2002/28

Lausanne, le 6 juin 2002

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

Nous vous soumettons, ci-après, le tableau de la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2002, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif.

		<i>Dont en recettes</i>
	<i>Fr.</i>	<i>Fr.</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 139 du préavis)</i>	<u>11'343'700.-</u>	<u>99'900.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 162 du préavis)</i>	<u>86'000.-</u>	<u>500.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires <i>(détail en page 164 du préavis)</i>	<u>54'400.-</u>	<u>0.-</u>

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par direction et par nature :

		DIRECTIONS						TOTAL PAR NATURE	
		Administration générale et finances	Sécurité publique	Culture, sport, patrimoine	Travaux	Enfance, jeunesse et éducation	Sécurité sociale et environnement		Services industriels
CHARGES PAR NATURE	30	Charges de personnel						1'067'300 (indexation des traitements)	1'067'300
	300	80'000						80'000	
	301		268'000	427'700		40'800		736'500	
	303		19'000	27'700		2'900		49'600	
	304		52'000	48'900		3'200		104'100	
	305			5'000				5'000	
	310			37'700			2'800	40'500	
	311	13'000	52'600			24'600	115'000	205'200	
	313				80'000	3'700		10'000	93'700
	314			401'200		154'600		555'800	
	315						33'000	80'000	113'000
	316			12'000		3'300		15'300	
	317			12'800			4'000	16'800	
	318	66'700	239'400	44'700		335'200	76'700	43'600	806'300
	319			32'200	30'000	500	15'000	118'000	195'700
	351					619'700	6'590'200		7'209'900
	352				4'000				4'000
	365	45'000							45'000
TOTAL PAR DIRECTION (*)		204'700	631'000	1'049'900	114'000	1'188'500	6'721'700	366'600	11'343'700
<i>TOTAL DES RECETTES</i>			<i>1'800</i>	<i>75'200</i>		<i>22'900</i>			<i>99'900</i>
Page du préavis		page 3	page 6	page 10	page 15	page 17	page 23	page 27	

(*) Non compris l'indexation des traitements.

CHARGES DE PERSONNEL

		Budget	Crédit suppl.
30	Charges de personnel	Fr. 416'982'800.-	Fr. 1'067'300.-

Adaptation des traitements du personnel communal et des conseillers municipaux au renchérissement dès le 1^{er} janvier 2002.

Ce crédit supplémentaire sera réparti ultérieurement dans les paragraphes budgétaires adéquats.

Sur la base de l'indice des prix à la consommation de novembre 2001, les traitements du personnel communal ont été indexés de 0,3% (indice 101,40).

La précédente indexation de 1,9% (indice 101,10) a été accordée le 1^{er} janvier 2001.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE
		1000 Conseil communal	1100 Secrétariat communal	1300 Service des études générales et relations extérieures	1700 Service de presse et d'information	1801 Unité d'évaluation et de conseil	
CH. PAR NATURE	300	Rétribution des autorités	80'000				80'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		13'000			13'000
	318	Autres prestations de tiers			32'200	34'500	66'700
	365	Subventions à des institutions			45'000		45'000
	TOTAL ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES		80'000	13'000	45'000	32'200	34'500
<i>TOTAL DES RECETTES</i>							
Page du préavis		page 3	page 4	page 4	page 5	page 5	

100 Autorités*1000 Conseil communal*

		Budget	Crédit suppl.
1000.300	Rétribution des autorités	Fr. 240'000.-	Fr. 80'000.-

Le 21 janvier 2002, le Conseil communal décidait d'augmenter les indemnités accordées à ses membres. Cette décision entraînera une augmentation des charges par rapport au montant budgétisé, et ce de deux manières :

- Indemnités pour les séances plénières du Conseil communal :
Augmentation de l'indemnité de Fr. 50.- à Fr. 80.- par séance plénière du Conseil communal
- Indemnités pour participation aux travaux des commissions et rapports :
Tarif modifié dans différentes proportions (cf. extrait du procès-verbal du 21 janvier 2002)

Nous estimons que la décision du 21 janvier 2002 affectera le budget 2002 comme suit :

1. Jetons de présence pour séances du Conseil communal :
Coût total estimé pour 22 séances en 2002 : Fr. 176'000.–
2. Indemnités pour participation aux travaux des commissions et rapports
Coût total estimé en 2002 : Fr. 144'000.–

Le total des chiffres 1 et 2 fait apparaître un excédent de charges de Fr. 80'000.– par rapport au montant budgétisé.

110 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

		Budget	Crédit suppl.
1100.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 35'000.–	Fr. 13'000.–

Les mutations intervenues au sein de la Municipalité ont entraîné le réaménagement de certains bureaux et des achats de mobilier qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget.

1300 Service des études générales et relations extérieures

		Budget	Crédit suppl.
1300.365	Subventions à des institutions	Fr. 2'936'000.–	Fr. 45'000.–

Expo 02 – Pavillon vaudois à Yverdon-les-Bains

La réalisation du pavillon susmentionné «Espace vaudois, un art de vivre» a été rendue possible grâce à l'appui financier des communes vaudoises, ces dernières ayant été consultées par les préfets des différents districts du canton. Toutefois, à l'heure actuelle (26.03.2002), Lausanne ne s'est pas encore engagée formellement, contrairement aux onze autres communes du district.

Le 13 mars 2002, au cours de la réunion des syndics du district, le sujet a été porté à l'ordre du jour et Lausanne a accepté de participer à l'opération, pour autant qu'elle puisse y traiter un des thèmes de son choix, à savoir: M2 ou le sport à Lausanne, avec une nette préférence pour M2, qui sera le thème retenu si le Conseil d'Etat accepte le projet, ce qui paraît vraisemblable aujourd'hui.

1700 Service de presse et d'information

		Budget	Crédit suppl.
1700.318	Autres prestations de tiers	Fr. 155'000.–	Fr. 32'200.–

Lors de l'établissement du rapport-préavis N° 39, «Rénovation et développement du site internet de la Ville de Lausanne», aucun contrat de maintenance n'avait été budgétisé, car cette démarche devait être effectuée au sein de l'Administration communale. Cependant, la maintenance d'un gestionnaire de site (GDA) tel que celui développé pour www.lausanne.ch par le fournisseur mandaté aurait nécessité une formation complémentaire et le renforcement des collaborateurs du SOI. Le comité de pilotage a donc décidé de confier directement le mandat audit fournisseur et ce jusqu'en 2005.

Par ailleurs, le contrat n'ayant été signé qu'en décembre 2001, il était impossible d'en faire figurer le coût total, soit Fr. 57'200.–, au budget 2002. Dès 2003, il sera porté au budget de fonctionnement du service.

Le comité ayant renoncé à développer une application pour les paiements électroniques, le montant sera pris en charge partiellement par le budget à hauteur de Fr. 25'000.–.

180 Service de la révision*1801 Unité d'évaluation et de conseil*

		Budget	Crédit suppl.
1801.318	Autres prestations de tiers	Fr. 0.-	Fr. 34'500.-

La gestion de la «relation-client» a fait l'objet d'un soin particulier aux Services industriels avec la mise en place du projet SI-futur. Une extension à l'ensemble de l'Administration des méthodes et des procédés mis en œuvre aux SI peut conduire à une amélioration de la qualité des contacts entre la ville et la population. Une étude d'opportunité dans la continuité des travaux entrepris aux SI est indispensable. Les bénéfices attendus de cette étude sont les suivants :

- évaluation des avantages et inconvénients des canaux possibles de relation avec la population (guichet unique, e-mail, téléphone, «espace-clients», guichets traditionnels...);
- compréhension des comportements et des attentes des usagers de l'Administration;
- proposition d'actions et d'orientations pour l'avenir.

Le montant demandé correspond à un travail d'expert de 20 jours au tarif de Fr. 1600.- (HT) par jour, soit un coût total de Fr. 34'500.- TVA comprise.

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE
		2002	2300	2400	2401	2402	2500	
		Abattoirs	Service du contrôle des habitants	Services généraux	Sécurité publique	Sécurité du trafic et stationnement	Secours et incendie	
CH. PAR NATURE	301	Traitements					268'000	268'000
	303	Cotisations aux assurances sociales					19'000	19'000
	304	Cotisations aux caisses de pensions					52'000	52'000
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		35'000	12'000		5'600	52'600
	318	Autres prestations de tiers	150'000			89'400		239'400
	TOTAL SECURITE PUBLIQUE		150'000	35'000	12'000	89'400	5'600	339'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					<i>1'800</i>			<i>1'800</i>
Page du préavis		page 6	page 7	page 7	page 8	page 8	page 9	

200 Service administratif

2002 Abattoirs

		Budget	Crédit suppl.
2002.318	Autres prestations de tiers	Fr. 130'000.-	Fr. 150'000.-

Comme expliqué dans le cadre de la demande de crédit supplémentaire de 2^e série 2001, relative au même objet, les chaînes d'abattage des abattoirs de Malley ne peuvent fonctionner que dans la mesure où au moins une personne est disponible par poste de travail, soit 14 collaborateurs sur la chaîne d'abattage, un collaborateur au traitement des dépouilles et un collaborateur pour les frigos, ce qui représente au total 16 personnes. Or, la Société d'exploitation des abattoirs ne peut plus, vu les faibles quantités traitées à Malley, accorder des salaires décentés à ses membres et employés, sans un complément de rémunération.

C'est pourquoi, si l'on veut assurer, à Malley, jusqu'à fin juillet 2002, les abattages et autres prestations, notamment en matière de police des épizooties, il apparaît indispensable de poursuivre l'octroi d'un complément de rémunération à la Société d'exploitation, sur la base de décomptes précis que celle-ci continuera à être appelée à établir à ce sujet. Les montants inscrits au budget de l'office des abattoirs pour l'année en cours étant insuffisants, un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

Rappelons que les abattoirs fermeront à fin septembre 2002.

2300 Service du contrôle des habitants

		Budget	Crédit suppl.
2300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 15'000.–	Fr. 35'000.–

Dès le 1^{er} janvier 2003 et suite à l'entrée en vigueur de la Loi fédérale sur les documents d'identité (LDI) et de son ordonnance (OLDI), le Service du contrôle des habitants (CH) reprendra la gestion des documents d'identité, à savoir le passeport et la carte d'identité. Il aura la charge de récolter les renseignements nécessaires, afin de les fournir à l'Autorité cantonale compétente, tâche qui incombe actuellement, en ce qui concerne les cartes d'identité, au Corps de police. Pour accomplir cette nouvelle mission, le CH devra disposer du personnel, des surfaces et du matériel nécessaires.

Dans ce sens, outre le fait que les montants budgétisés pour l'année en cours doivent permettre d'engager deux nouveaux collaborateurs dès le 1^{er} septembre 2002, afin d'en assurer la nécessaire formation préalable, l'attribution, à Beau-Séjour, de locaux supplémentaires pour la création d'un «bureau des papiers d'identité» ne créera pas de charges supplémentaires. En revanche, si le matériel de l'actuel bureau de la carte d'identité pourra être en grande partie récupéré, celui qui sera affecté à la gestion des passeports doit être acquis.

Conséquence de ce qui précède, l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 35'000.– s'avère indispensable pour couvrir l'achat d'une caisse enregistreuse, ainsi que le matériel et le mobilier complémentaires permettant, d'une part d'accueillir les clients dans de bonnes conditions et, d'autre part, d'installer convenablement les futur(e)s collaborateurs(trices) du nouveau bureau en cause.

240 Corps de police*2400 Services généraux*

		Budget	Crédit suppl.
2400.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 214'000.–	Fr. 12'000.–

A fin 2001, quelques membres de la Police judiciaire ont eu l'opportunité d'être formés à l'utilisation d'un logiciel spécialisé dans l'analyse de données complexes, acquis par la Police de sûreté vaudoise. Ce logiciel se compose d'outils de visualisation, destinés à faciliter la tâche de l'enquêteur, surtout lorsque le volume de données rend illusoire la recherche manuelle de relations entre celles-ci. De fait, il offre, en particulier, les fonctionnalités suivantes :

- représentation des relations entre personnes, organisations, objets (bâtiments, véhicules, etc.), manières de transfert (par exemple d'argent ou de drogues);
- établissement de diagrammes de réseau mettant en évidence les liens entre propriétaires de téléphones portables, par exemple;
- analyse automatique rapide permettant l'identification des informations clés;
- mise en évidence de liens temporels entre les événements;
- mise en évidence des causes et des effets entre événements;
- confirmation de déclarations ou découverte de contradictions entre divers témoignages;
- simulation d'événements.

L'acquisition d'une licence d'utilisation de ce logiciel constituerait un atout supplémentaire précieux pour les enquêteurs, notamment ceux de la brigade des stupéfiants, qui sont appelés journallement à recouper nombre de données fragmentaires. Dans ce sens, et compte tenu des besoins sans cesse accrus en matière de lutte contre la criminalité, en particulier contre le trafic et la consommation de produits stupéfiants, l'achat de cet outil de travail devrait intervenir à bref délai.

Toutefois, le prix d'une telle licence s'élevant à Fr. 12'000.–, le budget du Corps de police pour l'année en cours ne permet pas d'absorber cette dépense. Dès lors, l'octroi d'un crédit supplémentaire d'un montant correspondant s'avère nécessaire.

2401 Sécurité publique

		Budget	Crédit suppl.
2401.318	Autres prestations de tiers	Fr. 133'000.–	Fr. 89'400.–

Dans le courant du second semestre de 2001, un crédit supplémentaire de Fr. 49'700.–, destiné à permettre l'analyse du fonctionnement de la Police judiciaire, a été accordé pour financer les étapes 1 à 3 de la démarche prévue, portant sur un état de la situation, des entretiens individuels et des travaux de groupe.

Au stade actuel de l'opération, il s'avère nécessaire de compléter la troisième étape, avant de passer aux étapes 4 et 5, prévues et annoncées dans la demande de crédit supplémentaire de l'an passé. De fait, afin d'optimiser les résultats de l'analyse de la situation, sur la base desquels seront arrêtées les mesures correctrices propres à ramener une ambiance de travail de qualité, il convient de permettre à l'ensemble du personnel de la Police judiciaire de participer activement à la démarche et de s'exprimer personnellement. En conséquence, le nombre des groupes appelés à conduire une réflexion doit être augmenté.

Cela étant, la somme globale, nécessaire pour achever l'opération, s'élève à Fr. 89'400.–; elle se compose comme suit :

Etape 3	Entretiens par groupes		
	Coût supplémentaire de l'étape 3	Fr. 70'000.–	
Etapes 4 et 5	Rapport de synthèse, suivi d'un rapport final		
	Coût des étapes 4 et 5	Fr. 19'400.–	

Les disponibilités budgétaires pour l'année 2002 ne comprenant pas la somme précitée, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

2402 Sécurité du trafic et stationnement

		Budget	Crédit suppl.
2402.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 57'300.–	Fr. 5'600.–

Le scooter Peugeot 125, immatriculé VD 51462, mis en circulation le 9 septembre 1997 et dont le compteur affiche 24'104 kilomètres, a été mis hors d'usage lors d'un accident de la circulation survenu le 13 février 2002.

Afin que le Corps de police puisse continuer à mener à bien les nombreuses tâches qui lui incombent, il convient de remplacer sans attendre ce véhicule. En conséquence, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire pour pouvoir procéder à l'achat d'un nouveau scooter.

Pour le surplus, il convient de relever qu'un montant de Fr. 1750.–, correspondant à la valeur vénale du véhicule accidenté, sera prélevé sur le fonds communal pour risques non assurés et inscrit sous la rubrique 2401.424 « Plus-values, produits exceptionnels » du budget du Corps de police.

250 Service de secours et d'incendie2500 Secours et incendie

		Budget	Crédit suppl.
2500.301	Traitements	Fr. 12'921'400.–	Fr. 268'000.–
2500.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 788'300.–	Fr. 19'000.–
2500.304	Cotisations aux caisses de pensions	Fr. 1'870'000.–	Fr. 52'000.–

Dans le courant de l'année 2001, l'association du personnel du Service de secours et d'incendie (SSI) a formulé diverses revendications. Après négociations, la Municipalité a admis d'octroyer, dès le 1^{er} avril 2002, une classe supplémentaire de traitement à l'ensemble des collaborateurs du SSI, à l'exclusion du personnel administratif et des ambulanciers, afin de tenir compte de la dangerosité accrue du métier de sapeur-pompier.

Corollaire de ces mesures, les montants inscrits au budget de l'année en cours pour le paiement des salaires et des charges sociales ne permettent pas de couvrir les nouvelles dépenses ainsi générées.

3 CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES						TOTAL PAR NATURE
		3200 Forêts	3202 Vignobles	3300 Gestion des immeubles	3400 Bâtiments administratifs	3600 Service de la culture	3800 Service des sports	
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements	312'700		28'000		87'000	427'700
	303	Cotisations aux assurances sociales	20'000		1'900		5'800	27'700
	304	Cotisations à la caisse de pensions	43'900		1'000		4'000	48'900
	305	Assurance-accidents	4'600		400			5'000
	310	Imprimés et fournitures de bureau					37'700	37'700
	314	Entretien des biens immobiliers	219'300	61'900		120'000		401'200
	316	Loyers et redevances d'utilisation					12'000	12'000
	317	Déplacements, débours, dédommagements	12'800					12'800
	318	Autres prestations de tiers					44'700	44'700
	319	Impôts, taxes et frais divers					32'200	32'200
	TOTAL CULTURE, SPORTS, PATRIMOINE		613'300	61'900	31'300	120'000	211'400	12'000
<i>TOTAL DES RECETTES</i>						<i>75'200</i>		<i>75'200</i>
Page du préavis		page 10	page 11	page 12	page 12	page 13	page 14	

320 Service des forêts, domaines et vignobles

3200 Forêts

		Budget	Crédit suppl.
3200.301	Traitements	Fr. 1'851'000.-	Fr. 312'700.-
3200.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 120'500.-	Fr. 20'000.-
3200.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 228'200.-	Fr. 43'900.-
3200.305	Assurance-accidents	Fr. 52'000.-	Fr. 4'600.-
3200.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 128'000.-	Fr. 12'800.-

Compte tenu de la politique municipale en matière d'emploi, la Municipalité a décidé de régulariser la situation de huit ouvriers travaillant à l'année pour le Service des forêts, domaines et vignobles dans des entreprises privées.

Une augmentation de la masse salariale et des indemnités horaires sera donc enregistrée dans les comptes. Toutefois, elle sera compensée par une économie de Fr. 394'000.- dans la rubrique 3200.318 «Prestations de tiers».

		Budget	Crédit suppl.
3200.314	Entretiens des biens immobiliers	Fr. 120'000.–	Fr. 219'300.–

Le 27 septembre 2001, le Service des forêts, domaines et vignobles présentait une demande de crédit supplémentaire 2^e série de Fr. 297'100.– pour la mise en conformité de diverses installations au Boscal (réflexion amorcée à la suite de la pollution survenue sur le site de la compostière de la Tuilière le 23 janvier 2001).

Compte tenu de la complexité des travaux et du retard pris par les entreprises, ceux-ci n'ont pas pu être terminés durant l'année 2001. Les factures payées sur l'exercice 2001 représentent un montant de Fr. 77'773.60. Il reste donc pour Fr. 219'326.40 de travaux à terminer et à honorer sur le budget 2002.

3202 Vignobles

		Budget	Crédit suppl.
3202.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 200'000.–	Fr. 61'900.–

Rupture du bail au Clos des Moines – Indemnité de départ due au locataire

Par courrier du 26 janvier 2002, les locataires ont confirmé leur intention de quitter leur appartement dans le plus court délai possible.

Historique

En 1997, à la suite du départ volontaire d'un des vignerons du Clos des Moines, un logement de fonction s'est retrouvé vacant. Ce dernier, sans grand confort, est resté inoccupé quelques mois. Une famille habitant Rivaz s'est intéressée à reprendre l'objet dans l'état, mais avec la garantie d'un bail d'une durée de 10 ans afin de pouvoir amortir les importants investissements effectués (équipements et travaux à sa charge). Les locataires se sont installés dans cet appartement le 1^{er} août 1998.

Travaux réalisés par le locataire – Participation financière

Les travaux de rénovation importants dont les locataires ont assumé la charge financière sont les suivants: installation sanitaire, équipement et aménagement d'une cuisine agencée, peinture complète des murs et boiseries, sol, carrelages, vitrification. A cela s'ajoute une participation financière de Fr. 25'000.– pour l'installation du chauffage central (selon bail, avec amortissement sur 20 ans).

Indemnité de départ due au locataire

Avec un départ des locataires au 30 juin 2002, la valeur résiduelle de l'installation de chauffage se monte à Fr. 20'104.– et les autres travaux réalisés à Fr. 41'804.– (fournitures comprises); soit un montant total de Fr. 61'908.–.

Lieu d'accueil, tourisme rural

Obligation de la propriétaire: Les obligations légales de la propriétaire consistent à proposer un arrangement financier global avec une reprise du bail à loyer et dédommagement au prorata des années d'occupation des travaux réalisés par les locataires (sans enrichissement illégitime) ou laisser les locataires rechercher un sous-locataire afin d'amortir le montant des travaux réalisés dans l'appartement.

Pourquoi ne pas relouer: L'exploitation viti-vinicole du domaine provoque des inconvénients majeurs pour des locataires non-exploitants (accès au bâtiment et parcage des véhicules parfois difficiles, gaz de fermentation pendant et après les vendanges, nuisances sonores dues aux travaux des machines viticoles et aux machines de caves, pompes, refroidisseurs, tireuses, véhicules de transport de marchandises). L'option de la sous-location est encore plus problématique.

Valorisation de l'espace libre: Au Clos des Moines, seul un petit carnotzet pouvant recevoir au maximum une dizaine de personnes est un lieu d'accueil de qualité. Pour cette raison, les réceptions de groupes ou de clientèle se sont toujours faites dans le domaine voisin du Clos des Abbayes. Aujourd'hui, cet appartement s'inscrit parfaitement pour l'accueil du public: grande terrasse panoramique, salle de réception équipée (cuisine agencée) avec aussi plusieurs chambres pour une future offre de tourisme rural.

330 Service des gérances**3300 Gestion des immeubles**

		Budget	Crédit suppl.
3300.301	Traitements	Fr. 2'787'000.-	Fr. 28'000.-
3300.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 180'800.-	Fr. 1'900.-
3300.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 364'800.-	Fr. 1'000.-
3300.305	Assurance-accidents	Fr. 47'200.-	Fr. 400.-

La secrétaire du chef du Service des gérances bénéficiera d'un congé maternité de quatre mois à compter, selon toutes probabilités, depuis le mois de juin 2002. Ledit congé maternité sera vraisemblablement accompagné d'un congé supplémentaire d'un mois pour l'allaitement de l'enfant, voire d'une période de vacances.

Les spécificités du poste (fonction de CAP, secrétariat, économat, accueil, etc.) inhérentes à la direction du Service des gérances, soit du chef de service et de deux adjoints au chef de service, nécessitent un remplacement lors d'une absence de longue durée afin de garantir la continuité et la bonne marche de l'ensemble du service.

L'engagement temporaire d'un(e) collaborateur(trice), pour une durée maximale de six mois, doit être prévu afin d'assurer la transition et une prise de contact avec la titulaire avant son départ en congé maternité.

3400 Bâtiments administratifs

		Budget	Crédit suppl.
3400.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 1'300'000.-	Fr. 120'000.-

Dans le cadre de la répartition des locaux libérés par le Service d'assainissement et le bureau des imprimés et du matériel (BIM), un espace d'environ 350 m² sera attribué au Service du personnel et des assurances (SPA) au rez-de-chaussée du bâtiment de Beau-Séjour 8.

Les aménagements minimaux nécessaires à l'accueil des collaborateurs du SPA comprennent: le câblage informatique de certaines zones, le cloisonnement de grandes surfaces pour créer des bureaux individuels, la réfection des peintures et des revêtements de sol, certains travaux de menuiserie (fournitures de portes, modifications d'ouverture), ainsi que quelques travaux annexes tels que le rafraîchissement du couloir d'accès et des sanitaires nord-est.

Le montant des aménagements indispensables à la réutilisation de ces espaces est estimé à Fr. 120'000.-.

Les autres coûts, qui se limiteront à un rafraîchissement minimum et au remplacement de certaines moquettes, seront pris en charge dans le cadre du budget d'entretien courant du Service des gérances (3400.314).

3600 Service de la culture

		Budget	Crédit suppl.
3600.301	Traitements	Fr. 3'859'900.-	Fr. 87'000.-
3600.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 253'900.-	Fr. 5'800.-
3600.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 458'100.-	Fr. 4'000.-

Collection de l'Art Brut

- 1) Un secrétaire du musée est absent pour maladie de longue durée depuis le 1^{er} avril 2001. Un auxiliaire a été engagé pour le remplacer, ce qui représente jusqu'à la fin de l'année un coût de Fr. 60'000.-.
- 2) La conservatrice-assistante sera absente pour cause de congé maternité. Une auxiliaire sera engagée pour la remplacer de mi-juin à fin octobre 2002, ce qui représente un coût de Fr. 27'000.-.

		Budget	Crédit suppl.
3600.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 400'000.–	Fr. 37'700.–

Le Musée historique a reçu à l'occasion de l'exposition *Géa Augsburg* des dons pour un montant de plus de Fr. 99'000.–. Sur cette somme, Fr. 34'500.– sont destinés à payer une partie de l'impression du catalogue et du matériel publicitaire, et Fr. 3200.– sont prévus pour des annonces de presse.

Ce montant total de Fr. 37'700.– est donc entièrement compensé par une recette (3600.439).

		Budget	Crédit suppl.
3600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 260'000.–	Fr. 44'700.–

1) Guide Gallimard Lausanne et la région du Léman: Fr. 25'000.–

Dès 1999, le Service de la culture a projeté l'édition d'un guide-découverte mettant en valeur le patrimoine non seulement architectural et historique, mais également humain de la Ville de Lausanne. Le 25 janvier 2001, la Municipalité acceptait le projet de convention liant la Ville de Lausanne et les Editions Nouveaux Loisirs pour la publication de ce guide Lausanne et la région du Léman.

La participation de la Ville à ce projet s'élève à FF 700'000.–, dont FF 250'000.– ont déjà été versés à la signature de ladite convention. Sur le plan de financement adopté par la Municipalité pour les FF 450'000.– restant à payer, un acompte de Fr. 25'000.– était prévu au budget 2001 du Service de la culture (1400.318). Il n'a pas pu être payé, car, selon la convention signée en février 2001, le versement du solde sera effectué à la remise des exemplaires hors commerce, prévue finalement dans le courant de l'automne 2002.

Au vu de ce qui précède, nous sollicitons un crédit de Fr. 25'000.– compensé par la non-dépense de cette somme en 2001.

2) Musée historique: Fr. 5300.–

Le Musée historique a reçu à l'occasion de l'exposition *Géa Augsburg* des dons pour un montant de plus de Fr. 99'000.–. Sur cette somme un montant de Fr. 5300.– est destiné à payer des honoraires.

Ce montant de Fr. 5300.– est donc entièrement compensé par une recette (3600.439).

3) Collection de l'Art Brut: Fr. 14'400.–

Une importante rétrospective consacrée à Louis Soutter est prévue au début 2003 conjointement à la Collection de l'Art Brut et au Kunstmuseum de Bâle. Elle nécessite l'engagement d'un assistant scientifique à 40% de juillet à décembre 2002. Ce mandat est indispensable pour l'organisation de cette exposition (contacts et relations avec les collections privées et publiques, demandes de prêts, organisation du transport et des assurances, suivi de la version française du catalogue, etc.). Ce mandat n'a pas pu être prévu au budget 2002, car la nouvelle conservatrice, qui met sur pied cette exposition, n'a été engagée qu'en septembre 2001. Ce mandat représente un coût de Fr. 14'400.–.

		Budget	Crédit suppl.
3600.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 400'000.–	Fr. 32'200.–

Le Musée historique a reçu à l'occasion de l'exposition *Géa Augsburg* des dons pour un montant de plus de Fr. 99'000.–. Sur cette somme un montant de Fr. 32'200.– est destiné à payer une partie du montage de l'exposition, ainsi que de l'affichage.

Ce montant de Fr. 32'200.– est donc entièrement compensé par une recette (3600.439).

3800 Service des sports

		Budget	Crédit suppl.
3800.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 68'000.–	Fr. 12'000.–

En raison du succès rencontré par le badminton dans les disciplines sportives dispensées dans l'action Sport Bien-Etre, il a été nécessaire d'organiser des séances supplémentaires et cela jusqu'à fin décembre 2002.

Cet accroissement des dépenses sera partiellement compensé par une augmentation des recettes inscrites sous la rubrique 3800.434. La finance d'inscription des participants à cette discipline ayant été portée de Fr. 60.– à Fr. 80.– dès le début de la 2^e session 2002, soit dès septembre.

4. TRAVAUX

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES		TOTAL PAR NATURE	
		4602 Gestion du réseau des eaux usées	4700 Service des eaux		
CH. PAR NATURE	313	Marchandises		80'000	80'000
	319	Impôts, taxes et frais divers		30'000	30'000
	352	Participation à des charges de communes	4'000		4'000
TOTAL TRAVAUX		4'000	110'000	114'000	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					
Page du préavis		page 15	page 15		

460 Service d'assainissement

4602 Gestion du réseau des eaux usées

		Budget	Crédit suppl.
4602.352	Participation à des charges de communes	Fr. 7'000.-	Fr. 4'000.-

Les eaux usées de la région de Vernand transitent, moyennant une redevance, par le collecteur intercommunal de concentration de la Mèbre et de la Sorge, propriété des Communes de Chavannes, de Crissier, d'Ecublens, de Renens et de Saint-Sulpice.

La facture de la taxe due pour l'année 2000 n'est pas parvenue à temps pour être inscrite aux comptes de l'exercice précédent. Dès lors, elle vient s'ajouter à celle due pour l'année 2001 et le montant prévu à cet effet au budget s'en trouve dépassé.

4700 Service des eaux

		Budget	Crédit suppl.
4700.313	Marchandises	Fr. 200'000.-	Fr. 80'000.-

Le Service des eaux n'a pas prévu de budget carburant pour 2002. En effet, cette charge était assumée par le Magesi.

Depuis le début de 2002, suite au rattachement du service à la Direction des travaux, le Magesi facture le carburant à ce service. C'est pourquoi un nouveau sous-compte a été ouvert, avec un budget initial de zéro franc.

En 2001, un montant de Fr. 77'404.81 a été dépensé par le Magesi pour le service des eaux, soit 67'352 litres de carburant.

En 2002, la dépense pour la fourniture de carburant est estimée à Fr. 80'000.-. Par la prise en charge de ce montant par le service des eaux, le budget du Magesi sera réduit d'autant.

		Budget	Crédit suppl.
4700.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 1'200'000.-	Fr. 30'000.-

Lors de la construction de la nouvelle usine de production d'eau à Lutry, la surface occupée a été replantée en vigne. Les premières années, la vigne ne produisait pas et le budget y relatif était diminué, sa culture nécessitant moins de travaux.

Dès 2002, la vigne produira à nouveau, entraînant des coûts supplémentaires pour les travaux de vignolage et de vinification. Lors de l'établissement du budget 2002, ces montants ont été omis.

5. ENFANCE, JEUNESSE ET ÉDUCATION

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE	
		5002 Cultes et temples	5300 Service de l'orientation scolaire et professionnelle	5402 Enseignement spécialisé	5601 Accueil d'enfants	5800 Ecoles primaires et secondaires		
CHARGES PAR NATURE	301	Traitements				40'800	40'800	
	303	Cotisations aux assurances sociales				2'900	2'900	
	304	Cotisations à la caisse de pensions				3'200	3'200	
	311	Achats d'objets mobiliers et d'installations		24'600			24'600	
	313	Marchandises				3'700	3'700	
	314	Entretien des biens immobiliers	47'600	45'200		12'000	49'800	154'600
	316	Loyers et redevances d'utilisation				3'300	3'300	
	318	Autres prestations de tiers				335'200	335'200	
	319	Impôts, taxes et frais divers				500	500	
	351	Participation à des charges cantonales			619'700		619'700	
	TOTAL ENFANCE, JEUNESSE ET EDUCATION		47'600	69'800	619'700	401'600	49'800	1'188'500
<i>TOTAL DES RECETTES</i>					22'900		22'900	
Page du préavis		page 17	page 18	page 19	page 20	page 21		

500 Secrétariat général

5002 Cultes et temples

		Budget	Crédit suppl.
5002.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 350'000.-	Fr. 47'600.-

Réfection des cloches de la Cathédrale: Fr. 28'500.-

Le 13 mars 2000, le Secrétariat général a présenté une demande de crédit supplémentaire de Fr. 105'300.-, montant composé de la manière suivante:

Electricité	Fr. 21'600.-
Mécanisme (frappe et mise en volée)	Fr. 26'700.-
Réfection-révision des cloches et protection anti-pigeons	Fr. 57'000.-

Ces travaux ne peuvent toutefois être conduits qu'en parallèle avec le chantier archéologique en cours. Ils n'ont donc pu être effectués que partiellement en 2000 et en 2001 et les factures payées durant ces exercices ont représenté un total de Fr. 76'806.25 seulement.

Cette demande a donc pour but de retrouver, au budget 2002, le solde de la somme accordée en 2000, qui n'a pas été dépensée puisque les travaux n'ont pas pu être entièrement exécutés au cours des deux années passées.

En détail, elle est justifiée de la manière suivante:

	Payé en 2000	Payé en 2001	A payer en 2002	Coût total
Electricité	14'011.55	4'139.20	6'500.00	24'650.75
Mécanisme (frappe et mise en volée)	8'600.00	17'565.50	2'000.00	28'165.50
Réfection-révision des cloches et protection anti-pigeons	13'084.00	15'606.00	16'200.00	44'890.00
Taille de pierres	—.—	3'800.00	1'200.00	5'000.00
Divers et imprévus	—.—	—.—	2'593.75	2'593.75
Total	35'695.55	41'110.70	28'493.75	105'300.00

Temple de Saint-Matthieu: Fr. 19'100.—

D'importantes infiltrations ont été constatées sur la toiture de l'entrée du temple. La sous-couche en liège est touchée et l'eau qui atteint maintenant l'intérieur même des locaux doit, à chaque intempérie, être recueillie avec des récipients disposés en plusieurs endroits du bâtiment.

De tels dommages ne vont qu'en s'aggravant. On peut donc sans grand risque affirmer qu'en pourrissant, la protection de liège cessera de remplir son rôle d'isolant thermique alors que la remise en état de la toiture et de sa structure représentera des frais considérables.

De plus, à la suite d'un acte de vandalisme, un vitrage isolant doit être remplacé.

Coût des travaux:

Remplacement d'un vitrage isolant feuilleté / trempé:	579.85
Étanchéité de la toiture:	14'127.55
Ferblanterie:	<u>4'326.60</u>
TOTAL	19'034.00

5300 Service de l'orientation scolaire et professionnelle

		Budget	Crédit suppl.
5300.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 23'400.—	Fr. 24'600.—
5300.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 11'200.—	Fr. 45'200.—

Aménagement de locaux pour l'extension du CIP

Le 11 septembre 2001, l'Office régional d'orientation scolaire et professionnelle a présenté une demande de crédit supplémentaire de Fr. 73'700.—.

La coordination avec l'Office cantonal et le Service des bâtiments de l'Etat a pris beaucoup plus de temps que prévu et le chantier n'a pu démarrer qu'en mars 2002.

Cette demande a donc pour but de retrouver, au budget 2002, la somme accordée – sauf le poste loyer et frais de nettoyage, intégré au budget 2002, amendé le 11 décembre 2001 – qui n'a pas été dépensée puisque les travaux n'ont pas été exécutés l'an dernier.

En détail, elle est justifiée de la manière suivante:

Bâtiment: maçonnerie, installations et aménagement intérieur	42'500.–
Réseau informatique et téléphone	2'700.–
Mobilier	20'000.–
Equiptement informatique et location photocopieuse	4'600.–
Participation du propriétaire (déjà déduite s/Bâtiment)	- 10'000.–

540 Service de santé des écoles

5402 Enseignement spécialisé

		Budget	Crédit suppl.
5402.351	Participation à des charges cantonales	Fr. 2'670'000.–	Fr. 619'700.–

Facture sociale

Plusieurs modifications ont été apportées en automne 2001 à la législation sociale vaudoise et plus particulièrement aux dispositions relatives aux dépenses prises en compte dans le calcul de la facture sociale ainsi qu'aux modalités de répartition de ces dépenses entre Canton et Communes. Selon les prévisions de l'Etat de Vaud, le montant de la facture sociale à la charge de la Ville de Lausanne est ainsi passé de Fr. 35'615'000.– à Fr. 42'824'900.–, soit une augmentation de Fr. 7'209'900.–.

Concernant divers régimes sociaux, la facture sociale est répartie entre la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (dépenses concernant l'enseignement spécialisé) et la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. Eu égard à cette répartition, les parts respectives des deux directions évoluent comme suit:

DEJE

Montant budgété:	Fr. 2'670'000.–
Montant corrigé:	Fr. 3'289'700.–
Différence:	Fr. 619'700.–

DSS+E (voir crédit supplémentaire sous rubrique 6000.351)

Montant budgété:	Fr. 32'945'000.–
Montant corrigé:	Fr. 39'535'200.–
Différence:	Fr. 6'590'200.–

Il convient de relever que le montant inscrit à la rubrique 6000.351 (Participation à des charges cantonales) du budget de la DSS+E comprend, outre la part lausannoise à la facture sociale, la contribution communale aux dépenses de maintien à domicile (subvention à l'Association pour la santé et le maintien à domicile – ALSMAD).

560 Service de la jeunesse et des loisirs*5601 Accueil d'enfants*

		Budget	Crédit suppl.
5601.301	Traitements	Fr. 14'900'000.–	a) Fr. 40'800.–
5601.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 989'500.–	a) Fr. 2'900.–
5601.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 1'778'500.–	a) Fr. 3'200.–
601.313	Marchandises	Fr. 1'000'000.–	a) Fr. 3'700.–
5601.316	Loyers et redevances d'utilisation	Fr. 700'000.–	a) Fr. 3'300.–
5601.318	Autres prestations de tiers	Fr. 15'660'000.–	Fr. 335'200.– a) Fr. 22'700.– b) Fr. 312'500.–
5601.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 9'000.–	a) Fr. 500.–

a) Extension de l'APEMS de Montoie dans les locaux de la paroisse catholique Sainte-Thérèse

Durant l'année scolaire 2000-2001 déjà, le problème d'une suroccupation du collège de Montoie avait été soulevé par les enseignants.

Le constat avait été établi que toute demande d'extension de l'APEMS ne serait pas recevable par les responsables du collège, confrontés à leurs propres difficultés spatiales.

Or, lors de la rentrée scolaire 2001-2002, le nombre d'inscriptions à l'APEMS a augmenté de façon significative (de 48 enfants inscrits à 66). Face à la réalité décrite ci-dessus, le responsable de l'APEMS et le Service de la jeunesse et des loisirs, en collaboration avec le secrétariat général de la DEJE, ont élaboré une solution qui permet de répondre à la demande.

C'est ainsi que, grâce à la compréhension de la paroisse catholique de Sainte-Thérèse à Montoie (sise vis-à-vis du collège), une «antenne» de l'APEMS de Montoie a pu être ouverte à la fin de 2001, à titre provisoire, dans les locaux de cette paroisse, pour y transférer, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, 24 enfants ayant besoin de la prestation de midi.

Cette «antenne» est dirigée par le responsable de l'APEMS, secondé par une éducatrice de la petite enfance complémentaire chargée d'animer les moments d'accueil dans les nouveaux locaux (à environ 43%) et une aide de cuisine et de maison (à environ 21%).

Schématiquement, la situation des enfants de cet APEMS peut être résumée comme suit:

- année scolaire 2000-2001: 48 enfants inscrits, présence journalière de 36 enfants (déjà très «serrés» à l'APEMS de Montoie);
- aujourd'hui: 66 enfants inscrits, présence journalière de 48 enfants: impossible à l'APEMS de Montoie, d'où la solution proposée, 24 enfants à Montoie et 24 enfants à Sainte-Thérèse.

Cette nouvelle organisation donne toute satisfaction. Elle permet d'améliorer l'accueil offert, les enfants ayant désormais la possibilité de jouir d'espaces adaptés et d'une ambiance plus calme, dans les deux lieux.

Cette dépense sera partiellement compensée par des recettes supplémentaires de Fr. 22'900.– enregistrées sous la rubrique 5601.434 «redevances et prestations facturées» correspondant aux redevances des parents.

b) La Pouponnière et l'Abri: correctif de l'exercice 2000 (rubrique 5601.318: Fr. 312'500.–)

Ce correctif s'élève à Fr. 312'540.70 en faveur du CVE/UAPE privé de la Pouponnière et de l'Abri.

La «Convention entre les lieux privés subventionnés et la Commune de Lausanne» prévoit que «au vu des comptes, un correctif pourra intervenir».

Dans le cas ci-dessus, le correctif est en faveur de l'association et nécessite un versement complémentaire de la Commune.

Rappelons qu'une convention entre la Ville et le CHUV assure le fonctionnement suivant quant à la prise en charge du déficit :

- enfants lausannois dont les parents travaillent au CHUV 50% Ville-50% CHUV;
- enfants lausannois dont les parents ne travaillent pas au CHUV 100% Ville;
- enfants non-lausannois dont les parents travaillent au CHUV 100% CHUV.

Les raisons de ce correctif sont multiples :

- augmentation du nombre d'enfants accueillis (210 à 219), donc engagement de personnel supplémentaire;
- augmentation importante des remplacements non couverts par l'assurance perte de gain (6560 heures en 1999, 10'151 heures en 2000);
- sous-évaluation des charges au moment de la présentation du budget.

Rappelons qu'un excédent de recettes a été enregistré dans l'exercice 2000, sur le compte 5601.436 «dédommagements de tiers» à titre de correctif sur prix des journées de l'exercice précédent, pour un montant de Fr. 335'599.70.

		Budget	Crédit suppl.
5601.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 300'000.–	Fr. 12'000.–

Centre de vie infantine de Bellevaux

Cassées, couvertes partiellement de corrosion, la clôture du préau ainsi que celle attenante au pavillon doivent absolument être remplacées pour des raisons de sécurité.

5800 Service des écoles primaires et secondaires

		Budget	Crédit suppl.
5800.314	Entretien des biens immobiliers	Fr. 2'500'000.–	Fr. 49'800.–

Cuisine de l'Arzillier

La cuisine de l'Arzillier prépare chaque jour 80 repas pour les maîtres et les élèves des classes vertes.

La rupture d'une conduite d'eau dans le sol au début de l'année a nécessité d'importants travaux de réfection entrepris en urgence. L'ensemble de la cuisine a été hors d'usage pendant plusieurs jours.

Au cours de ces travaux, il s'est avéré nécessaire de procéder à la dépose de la sauteuse basculante, d'une marmite fixe et d'une marmite fixe à pression. Ces trois appareils ont plus de 25 ans et ne peuvent être remplacés sans procéder à d'importantes et délicates réparations. Compte tenu de cet élément, il s'avère plus rationnel de procéder au changement de cet équipement vétuste. Le coût total de cette opération s'élève à Fr. 49'800.–. Actuellement, un équipement provisoire a été prêté par une maison spécialisée afin de permettre la confection des repas.

Les frais mentionnés ci-dessus ne peuvent pas être assumés dans le cadre du budget, sans compromettre d'autres travaux d'entretien urgents des bâtiments scolaires.

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES					TOTAL PAR NATURE	
		6000 Administration et comptabilité	6200 Office du logement	6201 Environnement et hygiène	6403 Centre social régional CSR	6600 Service des parcs et promenades		
CHARGES PAR NATURE	310	Imprimés et fournitures de bureau		2'800			2'800	
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations			33'000		33'000	
	317	Déplacements, débours, dédommagements				4'000	4'000	
	318	Autres prestations de tiers				17'300	59'400	76'700
	319	Impôts, taxes et frais divers					15'000	15'000
	351	Participation à des charges cantonales	6'590'200					6'590'200
TOTAL SECURITE SOCIALE ET ENVIRONNEMENT		6'590'200	2'800	33'000	17'300	78'400	6'721'700	
<i>TOTAL DES RECETTES</i>								
Page du préavis		page 23	page 24	page 24	page 25	page 25		

600 Secrétariat général

6000 Administration et comptabilité

		Budget	Crédit suppl.
6000.351	Participation à des charges cantonales	Fr. 37'315'000.-	Fr. 6'590'200.-

Facture sociale

Plusieurs modifications ont été apportées en automne 2001 à la législation sociale vaudoise et plus particulièrement aux dispositions relatives aux dépenses prises en compte dans le calcul de la facture sociale ainsi qu'aux modalités de répartition de ces dépenses entre Canton et Communes. Selon les prévisions de l'Etat de Vaud, le montant de la facture sociale à la charge de la Ville de Lausanne est ainsi passé de Fr. 35'615'000.- à Fr. 42'824'900.-, soit une augmentation de Fr. 7'209'900.-.

Concernant divers régimes sociaux, la facture sociale est répartie entre la Direction de l'enfance, de la jeunesse et de l'éducation (dépenses concernant l'enseignement spécialisé) et la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement. Eu égard à cette répartition, les parts respectives des deux directions évoluent comme suit:

DSS+E

Montant budgété:	Fr. 32'945'000.-
Montant corrigé:	Fr. 39'535'200.-
Différence:	Fr. 6'590'200.-

DEJE (voir crédit supplémentaire sous rubrique 5402.351)

Montant budgété: Fr. 2'670'000.–

Montant corrigé: Fr. 3'289'700.–

Différence: Fr. 619'700.–

Il convient de relever que le montant inscrit à la rubrique 6000.351 (Participation à des charges cantonales) du budget de la DSS+E comprend, outre la part lausannoise à la facture sociale, la contribution communale aux dépenses de maintien à domicile (subvention à l'Association pour la santé et le maintien à domicile – ALSMAD).

620 Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement

6200 Office du logement

		Budget	Crédit suppl.
6200.310	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 6'000.–	Fr. 2'800.–

En 2001, le Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement a édité à 5000 exemplaires, un dépliant intitulé «Logements subventionnés – Où? Quand? Comment?» qui permettait notamment d'informer la population lausannoise sur les conditions d'accès aux logements subventionnés.

Cette publication, de conception simple et vivante, a fait l'objet d'un communiqué de presse et a été distribuée notamment aux services communaux intéressés et aux gérances offrant des logements subventionnés. Le contenu de cette plaquette sera prochainement également accessible sur Internet.

Remportant un vif succès, une réédition doit d'ores et déjà être envisagée pour faire face à la demande et, à cette occasion, quelques corrections et améliorations y seront apportées.

6201 Environnement et hygiène

		Budget	Crédit suppl.
6201.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 10'000.–	Fr. 33'000.–

Le système DOAS est composé d'un émetteur situé dans le Palais de Rumine et d'un récepteur situé dans le Tribunal de Montbenon. Il s'agit là du système principal du dispositif de suivi de la qualité de l'air.

L'alimentation du projecteur est un élément vital du système, car, lorsqu'elle tombe en panne, la mesure est interrompue. Or, l'alimentation en service depuis 1998 est tombée en panne et n'est pas réparable, les normes techniques en matière de sécurité ayant changé. Elle a été donc provisoirement remplacée par l'alimentation de secours qui servait jusqu'ici uniquement à l'étalonnage du système et qui n'est pas dimensionnée pour fonctionner en continu. De ce fait, il est aujourd'hui impossible de procéder à l'étalonnage périodique qui devra être réalisé prochainement et, en cas de défaillance de l'alimentation de secours, les analyses seraient interrompues.

Les normes techniques actuelles nécessitent une nouvelle alimentation (environ Fr. 20'000.–) ainsi que des modifications de l'émetteur et de la lampe de calibration (environ Fr. 12'000.–). A ces montants, il faut ajouter les frais de transport en Suède des éléments à modifier (environ Fr. 1000.–).

Afin de garantir la continuité de la mesure et de permettre de procéder à l'étalonnage du système, il est sollicité l'octroi d'un crédit de Fr. 33'000.– destiné au remplacement de l'alimentation principale et aux modifications nécessaires du système.

640 Service social et du travail**6403 Centre social régional CSR**

		Budget	Crédit suppl.
6403.318	Autres prestations de tiers	Fr. 18'000.–	Fr. 17'300.–

Le service social et du travail se préoccupe de l'état de santé du personnel et particulièrement de celui du CSR. Divers éléments ont montré, statistique à l'appui, que le taux d'absentéisme est en augmentation et que selon toute vraisemblance les conditions de travail génèrent un stress important qui ne peut être traité à la légère.

Dans ces conditions, un groupe de travail, conduit par l'infirmière de santé publique et avec l'appui du médecin-conseil, a réuni certains collaborateurs du CSR aux fins d'élaborer un questionnaire d'évaluation de la qualité de vie et du bien-être professionnel.

Ce document a été présenté à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive. Cet institut par sa cellule ESOPE est à même de fournir les prestations nécessaires à l'enregistrement des réponses, à leur traitement et à l'élaboration d'un rapport final permettant d'imaginer des pistes pour l'amélioration des conditions de travail.

Le coût de l'opération ascende à Fr. 17'272.– qui n'ont pas été prévus au budget.

6600 Service des parcs et promenades

		Budget	Crédit suppl.
6600.317	Déplacements, débours, dédommagements	Fr. 41'000.–	a) Fr. 4'000.–
6600.318	Autres prestations de tiers	Fr. 314'000.–	Fr. 59'400.– a) Fr. 33'000.– b) Fr. 26'400.–

a) «Lausanne Jardins»

Il est prévu, dans le programme de la présente législature, de poursuivre la valorisation du patrimoine végétal, non seulement par la création de nouveaux parcs, mais également par la sensibilisation à l'art du jardin, cela, en particulier en 2004, par une nouvelle édition de la manifestation «Lausanne Jardins» avec un concept renouvelé.

Une réflexion doit donc être menée rapidement pour permettre de lancer l'opération.

Il est donc souhaitable d'attribuer des mandats d'études parallèles (3), limités à la recherche d'un concept autour duquel la manifestation pourra s'articuler.

Un crédit supplémentaire d'un montant de Fr. 37'000.– est donc nécessaire.

b) Formation

Le Service des parcs et promenades a décidé d'assurer à ses collaborateurs une formation leur permettant d'affronter les situations contenant un fort potentiel de violence auxquelles ils sont régulièrement confrontés. Il s'agit d'une «formation par les pairs» qui implique toutefois la formation préalable de moniteurs choisis parmi le personnel de terrain. La construction du projet s'est déroulée après l'établissement du budget 2002. Il importe de pouvoir le concrétiser au plus tôt compte tenu de l'augmentation sensible des comportements agressifs des usagers des espaces publics.

		Budget	Crédit suppl.
6600.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 80'000.–	Fr. 15'000.–

Du 11 mars au 18 mars 2002, la Direction de la sécurité sociale et de l'environnement a fait l'objet d'un contrôle TVA effectué sur les années 1997 à 2001.

Suite à ce contrôle, les collaborateurs de l'Administration fédérale des contributions (AFC) ont établi un décompte complémentaire s'élevant à Fr. 13'384.– net plus les intérêts pour environ Fr. 1500.–.

7. SERVICES INDUSTRIELS

Total des crédits supplémentaires par service et par nature :

		SERVICES				TOTAL PAR NATURE
		7000 Secrétariat	7300 Service du marketing industriel	7401 Chauffage à distance	7600 Distribution d'électricité	
CHARGES PAR NATURE	311	Achats d'objets mobiliers et d'installation			115'000	115'000
	313	Marchandises	10'000			10'000
	315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations			80'000	80'000
	318	Autres prestations de tiers		43'600		43'600
	319	Impôts, taxes et frais divers				118'000
		TOTAL SERVICES INDUSTRIELS	10'000	43'600	195'000	118'000
		<i>TOTAL DES RECETTES</i>				
		Page du préavis	page 27	page 27	page 28	page 28

700 Secrétariat général

7000 Secrétariat

		Budget	Crédit suppl.
7000.313	Marchandises	Fr. 90'000.-	Fr. 10'000.-

La commission de sécurité des Services industriels demande, pour des raisons de sécurité et afin d'être conforme aux normes en vigueur, que tout le personnel de réseau du gaz, y compris les dessinateurs, puisse disposer d'une veste de sécurité.

En outre, la certification ISO avec ses normes de sécurité, rend ces équipements indispensables. Les collaborateurs du Service de l'électricité sont, eux, déjà équipés cette année.

Le budget 2002 ne disposant pas d'une marge suffisante pour couvrir les dépenses liées à cet engagement, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

7300 Service du marketing industriel

		Budget	Crédit suppl.
7300.318	Autres prestations de tiers	Fr. 100'000.-	Fr. 43'600.-

En date du 19 octobre 2000, la Municipalité a adopté la note du Service du marketing industriel relative au financement du contracting énergétique, pour l'hôtel Backpacker à Lausanne.

Il est dit entre autres choses que Fr. 65'000.- seraient prélevés sur le budget du Service du marketing industriel, rubrique 7300.318. Un montant de Fr. 25'000.- devrait être prélevé en 2000 et le solde en 2001.

Toutefois, les retards dans le début des travaux ont fait que les premières factures ne sont parvenues qu'en 2001 et non pas en 2000 comme prévu initialement.

Ainsi le compte 7300.318 a présenté un solde de Fr. 37'384.82 en 2000 et de Fr. 24'873.95 en 2001.

La facture finale du prestataire a été reçue en février 2002 et s'élève à Fr. 43'601.–.

Le budget 2002 ne disposant pas d'une marge suffisante pour couvrir les dépenses liées à cet engagement, l'octroi d'un crédit supplémentaire s'avère nécessaire.

740 Service du gaz et du chauffage à distance

7401 Chauffage à distance

		Budget	Crédit suppl.
7401.311	Achats d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 700'000.–	Fr. 115'000.–
7401.315	Entretien d'objets mobiliers et d'installations	Fr. 4'100'000.–	Fr. 80'000.–

La station de la place Centrale alimente le sud-ouest de la ville en chauffage urbain. La construction de cette station date de 1994, et depuis lors, les échangeurs à plaques ont montré de graves problèmes de fiabilité.

Un échangeur a dû être mis hors service en mars 2002, suite à une fuite interne. Devant l'impossibilité du constructeur de fournir du matériel fiable, le service doit, en urgence, remplacer un de ces échangeurs par un modèle d'une conception différente afin de garantir l'approvisionnement du réseau sud-ouest.

760 Service de l'électricité

7600 Distribution d'électricité

		Budget	Crédit suppl.
7600.319	Impôts, taxes et frais divers	Fr. 4'300'000.–	Fr. 118'000.–

Contribution des SIL au budget 2002 «Avenir»

1. Contexte général

Le Service de l'électricité (SEL), comme les autres distributeurs d'électricité de Suisse romande, apporte, via le budget «Avenir» défini ci-dessous, sa contribution aux différents organismes de la branche actifs dans la recherche, le développement, la prospective, la promotion, la formation et la communication.

2. Contexte particulier

Cette contribution se monte pour le SEL à Fr. 118'000.–, correspondant au 1/7 du budget 2002 dit «Avenir» d'Energie ouest suisse (eos). Les cinq autres actionnaires d'eos et eos elle-même supportent les 6/7 restants.

Ce montant de Fr. 118'000.– ne figure pas dans le budget 2002 du SEL, car, dans un premier temps, les actionnaires d'eos avaient décidé de supprimer cette participation dans l'optique d'une autre manière de procéder qui aurait été plus coûteuse. Il est précisé que désormais les Forces motrices valaisannes (FMV) participent à ce budget aux côtés des autres actionnaires qui sont Romande Energie (RE), Services industriels de Genève (SIG), Services industriels de Lausanne (SIL), Entreprises électriques fribourgeoises (EEF), Electricité neuchâteloise SA (ENSA) et eos.

Le SEL se doit de respecter les engagements pris. La Municipalité propose donc à votre Conseil de se prononcer favorablement sur l'octroi d'un crédit supplémentaire (première série 2002) de Fr. 118'000.–.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS**2. SÉCURITÉ PUBLIQUE****250 Service de secours et d'incendie**

		Autorisation d'achat	Crédit suppl.
250.1462	Véhicules, machines, matériel	Fr. 413'000.–	Fr. 64'000.–

Remplacement d'un véhicule: Fr. 42'000.–

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le Service de secours et d'incendie (SSI) collabore avec le Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) pour les transports urgents d'organes en faveur de cet établissement. Dans ce cadre, la direction du CHUV a demandé qu'à l'occasion de l'achat d'un nouveau véhicule, le choix se porte sur un modèle qui, doté de la traction sur les quatre roues, de la climatisation ainsi que d'un dispositif de guidage (GPS), garantisse un bon comportement sur la route et permette de transporter confortablement cinq personnes. En contrepartie, la direction du CHUV s'est engagée à prendre à sa charge la différence entre le coût du véhicule à acquérir et le prix du véhicule souhaité, qui, bien évidemment, dans ce cas de figure, serait affecté en priorité aux transports d'organes et, ensuite seulement, aux besoins ordinaires du SSI.

Le budget des autorisations d'achats pour l'année en cours prévoit un montant de Fr. 32'000.– pour le remplacement du véhicule Losa 6 (de marque Peugeot, mis en circulation en 1994), par un véhicule de service de type break.

Dès lors, considérant que le coût d'un véhicule répondant aux vœux du CHUV s'élève à Fr. 74'000.– l'octroi d'un crédit supplémentaire de Fr. 42'000.–, qui sera entièrement compensé par le versement de la part du CHUV d'un montant équivalent, s'avère indispensable.

Remplacement d'un véhicule: Fr. 22'000.–

Le véhicule Peugeot Break 405 de l'Office de la sécurité civile, dont la première mise en circulation date du 2 février 1990, n'est plus en état de circuler, en raison d'une déféctuosité due à l'usure normale de la boîte à vitesses, qui a éclaté. Les frais de remise en état s'élèvent, selon le devis demandé à ce sujet, à Fr. 6'284.20.

S'agissant d'un véhicule de 12 ans d'âge, qui marque 119'292 km au compteur, la réparation s'avère trop onéreuse, si l'on considère qu'en y procédant, la valeur vénale dudit véhicule n'ascenderait guère qu'à environ Fr. 1500.–. Dès lors, il convient de remplacer ce dernier dans le meilleur délai, afin de permettre à l'Office de la sécurité publique de continuer à accomplir ses missions.

Cette dépense imprévisible ne pouvant être différée, l'octroi d'un crédit supplémentaire de 1^{re} série 2002 de Fr. 22'000.– s'avère nécessaire.

Le véhicule défectueux sera vendu, en l'état, pour la somme de Fr. 500.– (rubrique 2501.424).

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

6600 Service des parcs et promenades

		Autorisation d'achat	Crédit suppl.
660.1462.1	Véhicules, machines, matériel	Fr. 555'000.–	Fr. 22'000.–

Le véhicule N° 1034 (Toyota Corolla – VD 153 916 – Année 1998 – 36'000 km) est immobilisé pour cause d'accident. Le dommage est total. Le coût des réparations est supérieur à la valeur vénale du véhicule.

Il est dès lors indispensable de pouvoir rapidement à son remplacement pour assurer le bon fonctionnement de l'activité du chef de secteur.

Valeur vénale du véhicule	Fr. 13'200.–
Coût des réparations, sauf imprévus	Fr. 14'400.–
Reprise de l'épave	Fr. 2'500.–

La voiture a été démolie à l'occasion d'un sinistre impliquant plusieurs véhicules. La question de la responsabilité civile et du partage des frais est en suspens. Son règlement pourrait éventuellement donner lieu au versement d'un dédommagement à la Ville de Lausanne.

C. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

6. SÉCURITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENT

640 Service social et du travail

		Crédit voté	Crédit compl.
6400.506.6374	Déplacement et réaménagement du garde-meubles communal	Fr. 98'900.–	Fr. 13'900.–

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau garde-meubles de Perrelet, des exigences supplémentaires en matière de défense incendie, non prévues dans l'établissement du projet, entraînent une plus-value des frais d'aménagement en partie à la charge du bailleur, à savoir, les TL lausannois et à celle du locataire, le Service social et du travail.

De plus, l'aménagement définitif des cases de stockage pour le mobilier à entreposer, entraîne une modification de répartition des éléments de chauffage.

Après négociation avec les responsables des TL lausannois, il s'avère que la plus-value, à charge du locataire, initialement estimée dans une fourchette de Fr. 20'000.– à Fr. 40'000.–, a pu être ramenée à Fr. 13'910.– se répartissant de la façon suivante:

- Installation de *sprinklers*: Fr. 11'400.–
- Installation chauffage: Fr. 2'510.–

La prise en compte de ces frais, par le biais du loyer, s'avère un mauvais calcul dans la durée selon l'avis du Service des gérances.

6600 Service des parcs et promenades

		Crédit voté	Crédit compl.
6600.501.4305	Parc du Désert – Restauration du parc historique et son aménagement en parc public	Fr. 982'800.–	Fr. 40'500.–

Lors de la restauration de ce parc historique, divers travaux supplémentaires imprévus ont été nécessaires:

1. surprises découvertes en cours de chantier:

- nécessité de mieux résoudre l'évacuation des eaux de pluies devant la ferme, donc de construire trois sacs et de les raccorder à la canalisation existante;
- intervention d'un tailleur de pierre pour restaurer une ancienne plaque et en fournir une nouvelle au bord du canal;
- restauration de la fontaine au bord du canal plus importante que prévu;
- problème de captage de la source en amont du canal;
- restauration des portails du potager;
- location d'un terrain pour l'installation de chantier du canal sur la parcelle voisine.

2. résolution de quelques problèmes liés à l'usage de parc public:

- changement dans le type de clôture de sécurité posée autour du canal;
- commande de corbeilles spéciales pour le petit parc;
- main courante pour l'escalier dans le talus amenant au petit parc, à cause d'un problème de parcage sauvage de voitures, des clôtures en bois ont dû être posées.

CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante:

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2002/28 de la Municipalité, du 6 juin 2002;
ouï le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2002, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:

	<i>Fr.</i>	<i>Dont en recettes Fr.</i>
A. Budget de fonctionnement		
Total des crédits supplémentaires	<u>11'343'700.-</u>	<u>99'900.-</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>86'000.-</u>	<u>500.-</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires	<u>54'400.-</u>	<u>0.-</u>

Au nom de la Municipalité:

Le syndic:
Daniel Brélaz

Le secrétaire:
François Pasche

Incidence sur le budget de 2002

Déficit prévu au budget de 2002		29'938'900.-
Nouveaux crédits votés		5'389'400.-
Nouveaux crédits demandés		0.-
Présent crédit	11'343'700.-	
Moins recettes	<u>- 99'900.-</u>	<u>11'243'800.-</u>
Déficit total présumé		<u>46'572'100.-</u>

Rapport

Membres de la commission: Commission permanente des finances.

Municipalité: M. Daniel Brélaz, syndic.

M. Grégoire Junod (Soc.), remplaçant M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur: – Je vous donne lecture du rapport de M. Bourquin sur les crédits supplémentaires.

L'ensemble des crédits supplémentaires, autorisations d'achats et crédits d'investissements du patrimoine administratif, que le préavis 2002/28 vous présente en bloc, ont été examinés au cas par cas et au fur et à mesure de leur présentation par votre Commission des finances.

Les 45 crédits supplémentaires (1^{re} série) pour 2002 représentent une somme totale de Fr. 11'343'700.–. Cette somme est en très nette augmentation par rapport aux crédits supplémentaires 1^{re} série de 2001, par exemple. Cependant, si l'on déduit le report de charges effectué par le Canton au titre de la facture sociale (Fr. 7'209'900.–), la somme demandée pour 2002 est quasi équivalente à celle demandée par la Municipalité pour 2001, soit Fr. 4'133'800.–. Il faut préciser que ni la Municipalité ni votre Conseil n'ont la moindre prise sur les transferts de charges décidés par le Canton: ils ne peuvent qu'être acceptés.

Votre Conseil a délégué en début de législature à la Municipalité compétence pour des crédits supplémentaires et autorisations d'achats jusqu'à concurrence de Fr. 50'000.–. Votre Commission a noté que la Municipalité a usé de cette compétence sans en abuser, un seul crédit «limite» (c'est-à-dire frisant les Fr. 50'000.–) ayant été demandé.

Votre Commission a demandé et obtenu des sept directions tous les renseignements qui lui semblaient souhaitables. Dûment informée, elle n'a refusé aucun crédit supplémentaire ni autorisation d'achat, tous lui ont paru justifiés.

Quelques informations complémentaires à celles figurant dans le préavis 2002/28 peuvent éclairer votre Conseil au moment de sa prise de décision:

A. Crédits supplémentaires*Administration générale et finances*

1300.365. SEGRE: Subvention à des institutions: Fr. 45'000.–, participation de Lausanne au Pavillon vaudois d'Expo.02 (compétence déléguée).

Cette somme est moindre que celle demandée au départ par Expo.02, soit Fr. 1.– par habitant. La Municipalité a décidé d'utiliser cette somme pour présenter au public le projet de métro M2.

Sécurité publique

2401.318 Corps de police, Sécurité publique: Autres prestations de tiers: Fr. 89'400.–.

Ce crédit supplémentaire a donné lieu à un certain nombre de discussions et de remarques, subodoré qu'il était par votre Commission lorsqu'elle s'est prononcée en 2001 sur un crédit supplémentaire (2^e série) de Fr. 49'700.– initiant l'opération au sein de la PJ. Les explications complémentaires fournies ont cependant convaincu: le travail entrepris a entraîné une implication des membres de la Police judiciaire, qui ont tenu à être largement entendus.

2500.301/303/304 Service de secours et d'incendie: Traitements, etc., montant total: Fr. 339'000.–.

Une série de négociations salariales a été entreprise entre la Municipalité et l'Administration communale en 2001. Elles concernaient le Corps de police, les éducatrices de la petite enfance et le Service de secours et d'incendie. Votre Conseil a accepté en 2001 les propositions faites par la Municipalité pour les deux premiers métiers. Les négociations pour le Service de secours et d'incendie ont abouti en décembre 2001, ce qui explique que le crédit supplémentaire vous soit présenté maintenant.

Culture, Sports et Patrimoine

3202.314, Vignobles, Biens immobiliers: Fr. 61'900.–.

Votre Commission a tenu à prendre connaissance de la convention liant la Ville de Lausanne à l'ancien locataire. Elle a constaté que la convention était généreuse et que la somme était bel et bien due.

B. Autorisations d'achats

Ce point du préavis n'appelle aucun commentaire, deux dépenses sur trois étant probablement couvertes, en partie ou en totalité, par des recettes correspondantes.

C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif*Sécurité sociale et Environnement*

640 Service social et du travail, réaménagement du garde-meubles communal: Fr. 13'900.–.

Un commissaire s'est demandé pourquoi cette dépense pour des *sprinklers* (système d'extinction automatique) n'était pas prévue dans le préavis municipal ad hoc. Votre Commission a ainsi appris que les exigences de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie sont variables dans le temps. Une autorisation pour un garde-meubles sans *sprinklers* pouvant être accordée dans un premier temps, pour être refusée par la suite.

La Commission des finances, ayant examiné dans sa séance du 20 juin 2002 l'ensemble des crédits supplémentaires, a voté les conclusions du préavis 2002/28 à l'unanimité.

Elle vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, d'en faire de même.

La présidente: – Nous procéderons ainsi: j'ouvre une discussion générale et nous prendrons séparément le budget de fonctionnement et les autorisations d'achats. Ensuite, la discussion sera ouverte service par service, avec vote pour chaque direction et vote de la conclusion finale. J'ouvre la discussion générale. Elle n'est pas demandée. Nous prenons donc le budget de fonctionnement. A défaut d'intervention, j'estime le point adopté.

A. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

1. Administration générale et finances

100 Autorités

1000 Conseil communal

110 Secrétariat municipal

1100 Secrétariat communal

1300 Service des études générales et relations extérieures

1700 Service de presse et d'information

180 Service de la révision

1801 Unité d'évaluation et de conseil

La présidente: – Celles et ceux qui acceptent tous ces points sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? Unanimité.

2. Sécurité publique

200 Service administratif

2002 Abattoirs

2300 Service du contrôle des habitants

240 Corps de police

2400 Services généraux

2401 Sécurité publique

2402 Sécurité du trafic et stationnement

250 Service de secours et d'incendie

2500 Secours et incendie

Discussion

M. Claude Bonnard (Les Verts): – Lorsque la Commission permanente des finances a reçu, mi-avril, la demande de crédit supplémentaire touchant les postes 2500.301/303/304, c'était plutôt la surprise! En effet, nous avons appris en Commission que les versements d'un traitement amélioré au personnel du Service de secours et d'incendie avaient déjà débuté. Il est vrai que la Municipalité est compétente pour la gestion du personnel de l'Administration. Il est tout de même quelque peu étonnant qu'elle présente à la Commission permanente des finances, avec effet rétroactif, une demande soumise à notre Conseil juillet courant, donc bien des mois après l'application de la mesure.

En fait, est-ce vraiment de la compétence municipale? La Municipalité va certainement nous le dire. J'ai consulté la Loi sur les communes pour me faire une opinion. Sont définies les compétences du Conseil, de la Municipalité et de tous les autres organes des Communes. Au niveau des compétences du Conseil, on lit notamment que le Conseil communal délibère sur le statut des fonctionnaires communaux et sur la base de leur rémunération. C'est un point assez important. La Municipalité peut, elle, tout à fait statuer – et cela est dans ses compétences – sur la nomination des fonctionnaires et la fixation de leur traitement. Il y a donc peut-être une certaine contradiction, dans laquelle la Municipalité s'est engouffrée pour nous faire passer cette mesure. Loin de moi l'idée de prétendre que les employés du Service de secours et d'incendie ne méritent pas une augmentation de salaire. Il paraîtrait même que dans certaines autres communes, leur salaire soit plus élevé. La notion de risque me semble un peu tirée par les cheveux, du fait que les équipements de sécurité sont largement supérieurs à ce qu'ils pouvaient être il y a quelques décennies. Ce qui me dérange particulièrement, c'est la manière dont les choses ont passé en Commission des finances. Il est plutôt inadmissible de jouer avec un budget que l'on n'a pas et d'engager la collectivité de façon définitive pour assurer une augmentation de traitement. J'aimerais que cela ne se reproduise pas et que la Municipalité ne tente pas d'utiliser les paradoxes de la Loi sur les communes pour gérer la Commune de cette manière. Je préfère que les choses soient présentées avec un tout petit peu plus de consensus et que la Municipalité procède différemment à l'avenir. Je vous invite tout de même à accepter ce crédit supplémentaire.

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique: – J'aimerais que l'on ait un peu d'indulgence pour la décision prise, qui peut paraître, aux yeux du Conseil communal, comme une décision empiétant quelque peu sur le rôle des conseillers communaux, bien qu'elle soit cependant de compétence municipale. Je vous rappelle qu'il y a eu changement de direction. Une décision prise par mon collègue Bernard Métraux à la fin de 2001 n'a pas été suivie d'effets concrets. L'ayant constaté à mon arrivée, je me suis empressée d'adresser une note à la Municipalité. Il fallait retrouver l'historique de la décision, voir ce que la Municipalité avait alors conclu. Cela a pris du temps. Bernard Métraux a même été consulté pour que nous soyons sûrs de ce qui avait été dit et fait, car il n'y avait pas d'écrit. Communication a donc été faite à la Municipalité, qui l'a approuvée. On a dû procéder avec effet rétroactif, promesse ayant été faite au personnel. Ne pensez pas qu'il s'agit là d'une pratique courante. Ce cas est exceptionnel, dû au changement de direction.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Je peux comprendre votre réaction. Si ce genre de fait n'intervient heureusement pas souvent, il s'est tout de même produit un certain nombre de fois ces vingt dernières années, sous des régimes différents, si j'ose le rappeler. Chaque fois, le même argument a été énoncé. La première fois que je l'ai entendu, c'était à

l'époque de Paul-René Martin, mais d'autres l'ont peut-être ouï auparavant, de celui qui occupait le rôle que je tiens aujourd'hui. A savoir que, selon l'interprétation de la Loi sur les communes, le Conseil communal est souverain pour l'échelle des classes, la classification générale, que l'on n'a pas touchée depuis longtemps, alors que la mobilité à l'intérieur des classes est de compétence municipale. On peut aimer, ou pas, cette interprétation, Monsieur Bonnard, mais elle a l'avantage d'être constante depuis vingt-cinq ans au moins. Je peux comprendre vos réflexions et je trouve également qu'il vaut mieux que l'on puisse faire les choses en accordant le temps nécessaire à chacun.

M. Roland Ostermann (Les Verts): – J'entends bien que c'est de compétence municipale. Mais j'ai aussi entendu explicitement que c'était apparemment de la compétence d'un municipal ou d'une municipale. Cela me paraît extrêmement curieux, puisqu'on a dit qu'il n'y avait pas eu de décision municipale. En tout cas, qu'il fallait la requérir.

M. Daniel Brélaz, syndic: – Ce qui a été dit, tout à l'heure, de manière très claire – ou moyennement claire pour certains – découlait de la situation suivante: il y a eu des négociations à Police. Elles ont été plus longues chez les pompiers. A la fin de l'année passée, M. Métraux nous a consultés oralement avant de prendre, apparemment au nom de la Municipalité, des engagements ressentis fermes par le personnel – et cela en public, devant la majorité du personnel du Corps des sapeurs-pompiers. Ayant reconstitué l'ensemble des faits vers fin février, la Municipalité a constaté que le personnel considérait que toute la Municipalité était engagée et que tout retour en arrière serait une tromperie. Pesant honnêtement les arguments en jeu, la Municipalité a estimé la revendication légitime et l'a faite sienne, par un vote classique, à l'unanimité sauf erreur.

La présidente: – Une autre intervention? Ce n'est pas le cas. Puis-je vous faire voter sur la Direction de la sécurité publique?

Celles et ceux qui acceptent ce chapitre sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? Personne.

3. Culture, Sports, Patrimoine

320 *Service des forêts, domaines et vignobles*

3200 Forêts

3202 Vignobles

330 *Service des gérances*

3300 Gestion des immeubles

3400 *Bâtiments administratifs*

3600 *Service de la culture*

3800 *Service des sports*

La présidente: – Celles et ceux qui acceptent les crédits supplémentaires de cette direction sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Toujours l'unanimité.

4. Travaux

460 *Service d'assainissement*

4602 Gestion du réseau des eaux usées

4700 *Service des eaux*

La présidente: – Celles et ceux qui acceptent les crédits supplémentaires de cette direction sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? Personne. L'unanimité, merci.

5. Enfance, Jeunesse et Education

500 *Secrétariat général*

5002 Cultes et temples

5300 *Service de l'orientation scolaire et professionnelle*

540 *Service de santé des écoles*

5402 Enseignement spécialisé

560 *Service de la jeunesse et des loisirs*

5601 Accueil d'enfants

5800 *Service des écoles primaires et secondaires*

La présidente: – Celles et ceux qui acceptent les crédits supplémentaires de cette direction sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? Personne. Unanimité.

6. Sécurité sociale et Environnement

600 *Secrétariat général*

6000 Administration et comptabilité

620 *Service de l'environnement, de l'hygiène et du logement*

6200 Office du logement

6201 Environnement et hygiène

640 *Service social et du travail*

6403 Centre social régional CRS

6600 *Service des parcs et promenades*

La présidente: – Celles et ceux qui acceptent les crédits supplémentaires de cette direction sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? Personne. Unanimité.

7. Services industriels

700 *Secrétariat général*

7000 Secrétariat

7300 *Service du marketing industriel*

740 *Service du gaz et du chauffage à distance*

7401 Chauffage à distance

760 *Service de l'électricité*

7600 Distribution d'électricité

La présidente: – Celles et ceux qui acceptent les crédits supplémentaires de cette direction sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? L'unanimité toujours.

B. AUTORISATIONS D'ACHATS

2. Sécurité publique

250 *Service de secours et d'incendie*

Discussion

M. Philippe Vuillemin (Lib.): – C'est un vrai plaisir de terminer son mandat sur une pareille ânerie!... Il a suffi de marquer «dons d'organes» – et l'on peut tourner la page, passer au point suivant... C'est bon! Comment la Commune de Lausanne va-t-elle me payer une Rolls pour accueillir le roi Fahd trois fois par année et la laisser à mon jardinier le reste du temps? Parce que c'est un peu ça. Le CHUV dit qu'il a besoin d'une voiture pour «dons d'organes», 4x4 WD, avec tous les correcteurs d'assiette derrière, devant et par en haut, climatisation, confort, GPS... Parce que c'est évident, s'il est un endroit où l'on ne sait pas lire une carte, c'est au SSI, bien entendu! Et qu'il faut un GPS quand on est ambulancier pour savoir si l'organe est à César-Roux 31 ou au chemin des Allières 6... Tout le monde le sait! Un ambulancier sans GPS, c'est un cowboy sans son colt maintenant!

On vous demande donc d'acheter un super véhicule, avec tout ce qu'il y a de plus techno, boissons réfrigérantes, pour transporter confortablement un organe, à cinq personnes. Je ne nie pas qu'il faille peut-être cinq personnes. Je suis ravi pour elles qu'elles roulent en plein confort. Je me pose des questions sur le 4x4 WD. Parce que si l'organe donneur est à Leysin, on va envoyer l'hélico. Et ce n'est pas pour les 3 jours et demi de neige qu'il y a dans cette ville, avec des tas de sel permettant que la route en soit plus encombrée que de neige, que l'on va avoir des problèmes.

Ce qu'il faut bien voir une fois de plus, c'est qu'il s'agit d'un service bien connu – que d'ailleurs je respecte, j'aime beaucoup son chef, un service très compétent, je l'ai dit vingt fois – qui ne peut pas s'empêcher de se payer chaque année son Lego. Il doit être content que je m'en aille. Comme il sait que je monte chaque fois à la tribune, il tente de varier les phrases. Ce coup-ci, c'est le don d'organes – à votre bon cœur, m'sieu dames! C'est le cas de le dire... Il y a le CHUV, la puissance de l'Etat et les synergies entre la Commune et l'Etat... Vous nous donnez 42'000 balles, on vous rend 42'000 balles, personne n'y comprend rien, mais au bout du compte, on a un véhicule qui ne servira pas souvent au transport d'organes et très souvent à des petites tâches... mais alors cool, sympa! Moi, m'sieu dames, je vous dis non! Si le CHUV a besoin d'un véhicule pour transporter les organes, qu'il se l'achète! Qu'il le confie ensuite à la Brigade sanitaire, cela me paraît utile et intelligent. Mais je ne vois pas ce que la Ville vient faire dans ce marchandage. Elle n'a rien à y faire! Elle a simplement à renoncer à ces Fr. 42'000.–, compensés ou pas, je ne veux pas le savoir. Lorsqu'on se plaint, dans ce Conseil, que l'on n'en finit pas de payer pour le Canton, voici une occasion unique de le laisser s'acheter seul le véhicule dont il a besoin et qu'il pourra nous laisser, moyennant un contrat quelconque, parce qu'il est vrai que c'est la Brigade sanitaire qui l'utiliserait le mieux. Dès lors, Mesdames et Messieurs, même si je vais me faire mal voir dans le milieu parce qu'il ne comprendra pas mon intervention, j'aimerais rappeler ici que ce n'est pas parce que l'urgence, la prise en

charge, etc., a le vent en poupe – et l'on a bien raison – qu'on peut dépenser n'importe quoi n'importe comment, sans s'être posé des questions. Je ne peux pas aller dans ce sens. En tant que député, en revanche, je pourrais être d'accord de soutenir un pareil crédit au CHUV. Je vais donc proposer un amendement pour diminuer le crédit supplémentaire de Fr. 42'000.–. Je verrai le sort que vous lui ferez. Mais quoi qu'il en soit, après cela, j'irai poser des questions au Canton, parce que je ne trouve pas très claire et finalement pas très nette cette façon de faire. Je vous invite évidemment à voter mon amendement.

Amendement

250.1462 Véhicules, machines, matériel

Diminuer le crédit supplémentaire de Fr. 42'000.–, représentant le remplacement d'un véhicule au SSI.

M^{me} Doris Cohen-Dumani, municipale, directrice de la Sécurité publique: – Je vois que le D^r Vuillemin avait bien envie de faire sa petite dernière déclaration avant son départ, mais je vous prie de ne pas le suivre, malgré tout le plaisir qu'il aurait à être suivi. Pourquoi? Parce que le véhicule que l'on vous demande est le fruit d'une concertation et d'une collaboration entre le SSI et le CHUV. Une des missions du SSI est le transport d'organes, qui a suscité une large discussion. On avait prévu au budget un montant moindre pour ce véhicule, augmenté suite à une demande du CHUV souhaitant qu'on y mette ce qui vous paraît excessif, mais peut aussi sauver une vie humaine. Un de nos municipaux peut en parler, ayant vécu cela à propos de son enfant, alors que l'ambulancier ne savait pas précisément comment se diriger vers l'endroit voulu. Avec un GPS, on gagne énormément de temps et l'on peut, finalement, sauver une vie. Cela semble superflu. Mais les plus courts trajets ne sont pas toujours bien indiqués et le GPS permet de les emprunter pour aller plus vite. C'est une des demandes faites pour ce véhicule. Il faut savoir que... (...brouhaha...) vous me laissez terminer et ferez ensuite ce que vous voulez de ce véhicule... Sachez donc que tout a été abondamment discuté avec le CHUV. On vous demande simplement de suivre cette proposition, parce qu'elle est le fruit d'une collaboration. C'est tout ce que je peux vous dire et je vous remercie de l'accepter.

M^{me} Martine Fiora-Guttmann (Rad.): – Je ne sais pas si M^{me} la directrice dispose du rapport du SSI, mais pour avoir participé cette année à sa lecture, je sais que le nombre de transports d'organes s'est considérablement amplifié. Je ne me souviens plus du chiffre exact, mais c'est énorme. C'est aussi pour cela qu'une convention liée avec le CHUV a été conclue.

La présidente: – Une autre intervention? Je vous lis l'amendement de M. Vuillemin.

Amendement

250.1462 Véhicules, machines, matériel

Diminuer le crédit supplémentaire de Fr. 42'000.–, représentant le remplacement d'un véhicule au SSI.

Celles et ceux qui l'acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui le refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Par une trentaine de non, 24 oui et 16 abstentions, vous avez refusé l'amendement de M. Vuillemin.

Je vous fais voter sur les autorisations d'achats de la Sécurité publique. Celles et ceux qui les acceptent sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? 4. Celles et ceux qui s'abstiennent? Une dizaine.

6. Sécurité sociale et Environnement
6600 Service des parcs et promenades

La présidente: – Une intervention? Ce n'est pas le cas.

Celles et ceux qui acceptent les autorisations d'achats de cette direction sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Unanimité, merci.

**C. CRÉDITS D'INVESTISSEMENTS
DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF**

6. Sécurité sociale et Environnement
640 Service social et du travail
6600 Service des parcs et promenades

La présidente: – Une intervention? Je vous fais voter.

Celles et ceux qui acceptent ces crédits d'investissements du patrimoine administratif sont priés de lever la main. Celles et ceux qui les refusent? Celles et ceux qui s'abstiennent? Unanimité.

M. le rapporteur nous a déjà donné la détermination de la Commission. Voulez-vous peut-être nous la rappeler?

M. Grégoire Junod (Soc.), remplaçant M. Jean-Christophe Bourquin (Soc.), rapporteur: – La Commission permanente des finances vous recommande, à l'unanimité, d'accepter ce préavis.

La présidente: – Le Conseil communal décide: *d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2002, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif (...).*

Celles et ceux qui acceptent cette conclusion sont priés de lever la main. Celles et ceux qui la refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent? Unanimité.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu le préavis N° 2002/28 de la Municipalité, du 6 juin 2002;
- où le rapport de la Commission permanente des finances qui a examiné cette affaire;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

d'accorder la première série des crédits supplémentaires destinés à couvrir les allocations insuffisantes et les charges imprévues sur le budget de 2002, sur les autorisations d'achats, ainsi que sur les crédits d'investissements du patrimoine administratif, à savoir:

	Fr.	Fr.
A. Budget de fonctionnement		<i>Dont en recettes</i>
Total des crédits supplémentaires	<u>11'343'700.–</u>	<u>99'900.–</u>
B. Autorisations d'achats		
Total des crédits supplémentaires	<u>86'000.–</u>	<u>500.–</u>
C. Crédits d'investissements du patrimoine administratif		
Total des crédits supplémentaires	<u>54'400.–</u>	<u>0.–</u>

La présidente: – Il nous reste quelques minutes... Mais oui, cela ne fait pas deux heures que nous travaillons, Mesdames et Messieurs. (*Brouhaha.*) Depuis la pause, cela ne fait pas deux heures... Nous prenons les initiatives, trois motions. Elles passent à la Municipalité. C'est très rapide. Pas de débat sur le fond!

**Motion de M. Grégoire Junod et consorts
pour la création d'un passeport culturel et sportif
à Lausanne⁵**

Développement polycopié

**Suppression de la taxe sur les divertissements:
Un cadeau fiscal aux organisateurs de manifestations**

L'ensemble du débat sur la politique des prix dans le domaine culturel et sportif se focalise aujourd'hui sur la suppression de la taxe sur les divertissements.

Tant la droite, emmenée sur ce dossier par les radicaux, que le POP prétendent que la suppression de cette taxe devrait d'une part favoriser l'organisation de manifestations sportives et culturelles à Lausanne, et d'autre part, permettre une baisse des prix pour les consommateurs des diverses manifestations qui sont organisées à Lausanne et qui sont aujourd'hui soumises au paiement de la taxe.

⁵BCC 2002, T. I (N° 9), p. 704.

La réalité est cependant très différente. Dans toutes les communes de Suisse où la taxe des divertissements a été, soit diminuée, soit supprimée, cela n'a eu aucune conséquence bénéfique pour les habitants. Si les prix de certaines manifestations culturelles ou sportives (par exemple le cinéma) ont diminué la première année, ils ont très vite retrouvé un niveau équivalent à ce qu'ils étaient antérieurement. La suppression de la taxe sur les divertissements ne s'est donc pas traduite par une baisse des prix pour les consommateurs. Croire le contraire est oublier que les Communes n'ont aucun instrument de contrôle des prix – c'est-à-dire aucune garantie que la suppression de la taxe soit effectivement reportée sur le consommateur.

La suppression de la taxe sur les divertissements, si elle était décidée à Lausanne, aurait donc pour principale conséquence d'augmenter les marges bénéficiaires des entreprises de cinéma, des dancings et des organisateurs de manifestations culturelles ou sportives.

Sous couvert de mesure populaire profitable à toute la population, la suppression de la taxe sur les divertissements n'est en réalité rien d'autre qu'un cadeau fiscal aux organisateurs de manifestations culturelles et sportives; cadeau qui aurait en outre pour conséquence de priver la Ville de Lausanne d'une recette annuelle d'environ Fr. 7 millions.

Le Parti socialiste ne peut pas se résoudre à accorder un cadeau fiscal à des entreprises ou à des indépendants qui tirent des revenus considérables de l'organisation de manifestations et à priver en parallèle la collectivité de ressources qui lui sont aujourd'hui nécessaires pour financer une politique culturelle ambitieuse.

Par ailleurs, la taxe sur les divertissements est un instrument utile de politique régionale, par le biais duquel les habitants des communes voisines participent, indirectement, au financement de la politique culturelle et sportive lausannoise.

Un passeport culturel et sportif Une mesure qui profite effectivement aux habitants

C'est pourquoi le Parti socialiste est aujourd'hui attaché au maintien de la taxe sur les divertissements et propose, en lieu et place de sa suppression, la mise en place de mesures qui profitent réellement à la population – c'est-à-dire qui permettent par des baisses de prix de faciliter l'accès des habitants aux manifestations culturelles et sportives.

Par le biais de cette motion, nous demandons donc à la Municipalité de créer un passeport culturel et sportif gratuit qui permettrait aux Lausannoises et Lausannois de bénéficier de prix réduits pour les manifestations culturelles et sportives. Au contraire de la suppression de la taxe sur les divertissements, la création d'un tel

passport aurait un réel impact pour les habitants de notre commune et pourrait devenir un formidable instrument de promotion et de facilitation de l'accès de la population aux manifestations culturelles et sportives organisées chaque année à Lausanne.

Gratuit, ce passeport pourrait être envoyé aux habitants de la commune de Lausanne chaque année, selon des modalités proches de celles qui étaient utilisées pour la carte de légitimation nécessaire à l'acquisition des abonnements bleu-blanc.

Un instrument de politique régionale

La mise en place de ce passeport, qui impliquerait bien sûr des prix différenciés pour les Lausannois et les non-Lausannois, pourrait aussi se révéler être un instrument intéressant de politique régionale. Depuis de nombreuses années, la Commune de Lausanne se bat en effet pour que les Communes de l'agglomération lausannoise participent, même modestement, au financement de la politique culturelle de la Ville de Lausanne. A l'heure actuelle, il faut bien admettre que cette volonté n'a pas été suivie d'effets, les Communes voisines rechignant à participer de manière significative au fonds culturel lausannois. La création d'un passeport culturel lausannois, introduisant des prix différenciés pour les Lausannois et les non-Lausannois pourrait, de manière *a priori* contradictoire, contribuer à débloquer cette situation. En effet, le passeport culturel lausannois pourrait être offert aux habitants des communes de l'agglomération qui décideraient de participer de manière significative au fonds culturel lausannois.

De manière un peu similaire à ce qui a été fait avec le bleu-blanc il y a quelques années, ce passeport aurait donc vocation à s'étendre à toute la région lausannoise, à condition bien entendu que les Communes de l'agglomération acceptent de participer au financement de l'offre culturelle lausannoise, dont leurs habitants profitent d'ailleurs très largement.

Conclusion

En conclusion, je demande, par la présente motion, à la Municipalité de créer un passeport culturel et sportif lausannois permettant aux habitants de la ville de Lausanne de bénéficier de tarifs réduits pour un ensemble aussi large que possible de manifestations culturelles et sportives organisées sur le territoire communal – le champ des manifestations culturelles et sportives devrait au moins comprendre l'ensemble des activités subventionnées ainsi que les manifestations à but non lucratif (associations, etc.). Les modalités de mise en place de ce passeport culturel pourraient s'inspirer du développement ci-dessus.

Je demande le renvoi de cette motion à la Municipalité et propose au Conseil communal de fixer un délai de réponse d'une année.

La présidente: – Le motionnaire demande le renvoi de sa motion à la Municipalité et propose au Conseil communal de fixer un délai de réponse d'une année. Une intervention à ce sujet? M. le secrétaire me dit que nous devons voter sur le délai de réponse d'une année.

Celles et ceux qui acceptent d'accorder ce délai de réponse sont priés de lever la main. Celles et ceux qui refusent? Personne. Celles et ceux qui s'abstiennent?

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Grégoire Junod et consorts pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne;
- oui la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport. Le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ladite motion est fixé à un an.

Motion de M. Pierre Payot et consorts demandant l'étude du rétablissement d'un funiculaire place du Vallon–Signal de Sauvabelin⁶

Développement polycopié

L'exploitation du funiculaire, inaugurée en 1899, s'arrêta en janvier 1948, faute de rentabilité et dans un contexte de désaffectation des transports urbains par rail. La ligne, à écartement métrique, était un funiculaire au sens étymologique du terme, c'est-à-dire comportait deux voitures reliées par câble se croisant à mi-parcours. Ce dernier, long de 468 m, un tiers en terre-plein, un tiers en viaduc et un tiers en tunnel, avait 106 m de dénivellation, soit une pente moyenne de 23%. Le maximum était 28%. Le bâtiment de la gare de départ existe toujours, ainsi que la plupart des piles de viaduc et le portail sud du tunnel, qui abritait une champignonnière en 1953. La plateforme, envahie par la végétation, est toujours libre de constructions.

Depuis l'arrêt de l'exploitation s'est ouvert le Musée de l'Hermitage, dont on sait l'handicap que représente l'insuffisance de places de parc à proximité. La construction de la tour en bois de Sauvabelin sera un générateur de trafic et l'ensemble tour-funiculaire un atout touristique supplémentaire pour Lausanne. On peut envisager l'exploitation du ou des véhicules, soit selon horaire, soit à la demande.

Vu la difficulté qu'il y aurait de s'opposer à une si bonne idée, je demande le renvoi direct de cette motion à la Municipalité.

⁶BCC 2002, T. I (N° 9), p. 705.

L'ouverture d'un compte d'attente pour une étude de faisabilité doit permettre à la Municipalité de déposer son rapport-préavis dans le délai réglementaire accompagné, faute de demande de crédit d'ouvrage ou de proposition d'une autre forme de financement, d'une demande de crédit pour la poursuite des études.

Signalons encore qu'en date du 7 août 1998, une lettre de lectrice de *24 heures* signée Françoise Girardet critiquait la résignation et le défaitisme d'un article signé Rémy-Pierre Berra consacré au 50^e anniversaire de la cessation d'exploitation du funiculaire paru dans le numéro des 18-19 juillet et se terminant par: «En vain! Une page d'histoire s'est tournée!»

Ouvrons-en une nouvelle!

La présidente: – Monsieur Payot, je n'ai pas pu déterminer si vous renvoyez votre motion pour étude et rapport ou à une commission...

M. Pierre Payot (POP): – Je demande le renvoi à la Municipalité, vu la difficulté qu'il y aurait de s'opposer à une bonne idée! (*Rires.*)

La présidente: – Bien...

Discussion préalable

M. Roland Ostermann (Les Verts): – Je crois que M. Payot ne siège apparemment pas depuis assez longtemps dans ce Conseil pour savoir qu'une motion allant dans ce sens a été déposée le 17 mars 1987. Treize ans et demi plus tard, la Municipalité a indiqué sous quelles conditions une étude pourrait être envisagée. Découragé, le motionnaire avait accepté le classement de sa proposition et d'enterrer sa vie de motionnaire pour son anniversaire, le 18 janvier 2000. Le motionnaire qui reprend aujourd'hui le flambeau trouvera, en page 14 du Bulletin N° 1 du Conseil communal pour l'an 2000, la réponse à la motion de 1987. Vous avez de la chance, cher collègue! A vous, on vous répond avant même que vous ayez déposé votre motion. Pour le reste, je vous souhaite courage et persévérance!

M. Pierre Payot (POP): – Je voudrais ajouter, au très bref développement de ma motion, que j'ai fait un certain nombre de photos au polaroïd de l'état des lieux, photos affichées à la salle des commissions. Ce ne sont pas des œuvres artistiques, mais elles révèlent une réalité que j'ignorais et que beaucoup ignorent probablement, soit l'importance des infrastructures existant toujours et le pittoresque du trajet. J'ai parcouru le tunnel sur toute sa longueur, jusqu'à la paroi de fermeture. Il est en bon état, 3,2 m à la base, 4,4 m de hauteur. Il y a des infiltrations au milieu, mais on n'est pas en sucre et cela se corrige. Le seul ouvrage à reconstruire serait le viaduc sur le chemin de Montmeillan, que l'on pourrait refaire en métal, comme à l'origine, ou en béton. Mais on pourrait aussi le réaliser en bois, en harmonie avec la tour d'observation de

Sauvabelin. Cette démonstration des possibilités d'utilisation de ce matériau serait plus expressive qu'un escalier de 3,5 m à Chauderon!

La présidente: – Pas d'autre intervention? Votre motion sera donc transmise à la Municipalité pour étude et rapport.

Le Conseil communal de Lausanne,

- vu la motion de M. Pierre Payot et consorts demandant l'étude du rétablissement d'un funiculaire place du Vallon-Signal de Sauvabelin;
- ouï la discussion préalable;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide:

de renvoyer cette motion directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Motion de M^{me} Sylvie Favre pour un moratoire sur tous les projets en lien avec le site de Malley et pour la création d'une commission intercommunale⁷

Développement polycopié

Le site de Malley est à la frontière de trois communes, Renens, Prilly et Lausanne. Il a aujourd'hui encore l'image d'un lieu industriel et peu engageant. Un terrain vague, un *no man's land* avec les voies CFF qui le traversent, des abattoirs prochainement désaffectés, de nouvelles constructions importantes (ateliers de la Ville de Lausanne au sud des voies, dépôt des tl, patinoire et centre Malley-Lumières) et quelques autres diverses activités.

Et pourtant ce site constitue, à l'échelle de la région lausannoise et dans la perspective d'un développement urbain durable, un site stratégique pour la création d'un important pôle urbain multifonctionnel (activités, services, culture, loisirs, logements...). Il est central, se trouve «en ville», bénéficie d'une excellente desserte par les transports publics et il est à deux minutes de la jonction autoroutière de la Bourdonnette. Il a un potentiel important qu'on ne peut pas négliger (parcelles non bâties à valoriser). Il est essentiel que les politiques de Lausanne et de l'ouest lausannois prennent leurs responsabilités et ne considèrent pas ce site comme un rebut.

Les études menées ensemble pour le devenir du site ne sont pas suffisantes et ne dénotent pas d'une réelle volonté d'avancer ensemble. Les projets proposés, principalement par la Municipalité de Lausanne (halle de stockage de camions, infrastructures sportives...) ne posent jamais la question de savoir quelles fonctions peuvent «cohabiter»; quelle densité est appliquée; quels types d'espaces publics

pourraient être créés, comment s'insère le site dans le contexte environnant, etc.

Pour ce faire, plusieurs pistes sont à examiner:

- moratoire sur les projets envisagés sur le site dans toutes les communes concernées;
- mise sur pied d'une réelle concertation intercommunale à travers les différents services concernés;
- élaboration d'une planification concertée entre les Communes concernées, voire par exemple d'un plan directeur localisé et/ou lancement d'un concours d'idées pour l'avenir du site;
- possibilité pour ce projet de s'inscrire dans le contexte de la politique fédérale sur les agglomérations en bénéficiant si possible d'une contribution fédérale.

Pour cela, il serait judicieux de créer une commission intercommunale qui fasse des propositions aux Municipalités et qui définisse la démarche appropriée pour la valorisation de ce site.

Je demande le renvoi de cette motion à une commission et vous en remercie

La présidente: – M^{me} la motionnaire demande le renvoi de cette motion à une commission. Avez-vous quelque chose à ajouter, Madame Favre?

M^{me} Sylvie Favre (Soc.): – Non, Madame la Présidente.

La présidente: – Une intervention? Cinq voix soutiennent-elles cette demande? C'est le cas. Votre motion sera donc renvoyée à une commission.

La présidente: – Mesdames et Messieurs, j'aimerais remercier la Commission permanente des finances et les deux rapporteurs pour l'excellence de leur travail et de leurs rapports.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances et un été lumineux. Au 3 septembre prochain! Merci.

La séance est levée à 22 h 30.

⁷BCC 2002, T. I (N° 9), p. 705.

Le rédacteur

Jean-Gabriel Lathion
Lausanne

Composition

Entreprise d'arts graphiques
Jean Genoud SA
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Tél. 021 652 99 65

On s'abonne au

Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
Tél. 021 315 22 16

